

H 261.21

S E313e

F F1944

F

1944



Bibliothèque Nationale du Québec

ACTION POPULAIRE

L'ENCYCLIQUE

DIVINI REDEMPTORIS

sur le Communisme athée

(19 Mars 1937)

TRADUCTION FRANÇAISE

AVEC TABLE ANALYTIQUE ET COMMENTAIRES



ÉDITIONS SPES

17, Rue Soufflot, PARIS V^e

1939

Nihil Obstat
Vanveis, die 28^a junii 1937.
G. DESBUQUOIS, s. j.

Lutetiae Parisiorum, die 29^a junii 1937.
Imprimatur :
V. DUPIN, v. g.

Imprimé et publié en conformité
d'une licence décernée par le com-
missaire des brevets, sous le régime
de l'arrêté exceptionnel sur les bre-
vets, les dessins de fabrique, les
droits d'auteur et les marques de
commerce (1939).

HV
536
E33

F
1944

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTRÉAL, AOÛT 1944

LETTRE ENCYCLIQUE

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES
ET AUTRES ORDINAIRES
EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE
SUR LE COMMUNISME ATHÉE

PIE XI, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

1. — La promesse d'un Rédempteur illumine la première page de l'histoire humaine; aussi, la ferme espérance de jours meilleurs adoucit le regret du paradis perdu et soutint le genre humain cheminant au milieu des tribulations; mais, quand fut venue la plénitude des temps, le Sauveur du monde, par son apparition sur terre, combla l'attente et inaugura, dans tout l'univers, une nouvelle civilisation, la civilisation chrétienne, autrement plus parfaite que tous les progrès réalisés jusque-là, au prix de tant d'efforts, chez certains peuples privilégiés.

2. — Mais, la lutte entre le bien et le mal, triste héritage de la faute originelle, continua à sévir dans le monde; l'ancien tentateur n'a jamais cessé, par ses promesses fallacieuses, de tromper le genre humain. C'est pourquoi, au cours des siècles, on a vu les bouleversements se succéder jusqu'à la révolution actuelle, qui est déjà déchaînée ou qui devient sérieusement menaçante presque partout, peut-on

dire, et dépasse, par l'ampleur et la violence, ce qu'on a éprouvé dans les persécutions antérieures contre l'Eglise. Des peuples entiers sont exposés à retomber dans une barbarie plus affreuse que celle où se trouvait encore la plus grande partie du monde à la venue du Rédempteur.

3. — Ce péril si menaçant, Vous l'avez déjà compris, Vénérables Frères, c'est le communisme bolchevique et athée (1), qui prétend renverser l'ordre social et saper jusque dans ses fondements la civilisation chrétienne.

(1) Le Pape souligne ici le fait (déjà suggéré par le titre de l'Encyclique) que le vice le plus grave du communisme qu'il va décrire et condamner une fois de plus, c'est son *athéisme*; en même temps, il marque le véritable caractère des efforts actuels du communisme : remplacer la civilisation chrétienne par une nouvelle civilisation basée sur la conception du monde que se font les communistes.

I

ATTITUDE DE L'EGLISE EN FACE DU COMMUNISME

Condamnations antérieures

4. — En face d'un pareil danger, l'Eglise Catholique ne pouvait se taire et, en fait, elle n'a pas gardé le silence. Le Siège Apostolique, qui a pour mission spéciale la défense de la vérité, de la justice, de tous les biens éternels niés et combattus par le communisme, le Siège Apostolique, tout particulièrement, n'a pas manqué d'élever la voix. Depuis l'époque où des groupes intellectuels prétendirent libérer la civilisation humaine des liens de la morale et de la religion, Nos Prédécesseurs attirèrent l'attention du monde, d'une façon claire et explicite, sur les conséquences de la déchristianisation de la société humaine. Quant au communisme, déjà en 1846 Notre vénéré Prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, portait une condamnation solennelle, confirmée plus tard dans le *Syllabus*, contre « cette doctrine néfaste qu'on nomme le communisme, radicalement contraire au droit naturel lui-même; pareille doctrine, une fois admise, serait la ruine complète de tous les droits, des institutions, des propriétés et

de la société humaine elle-même » (a) (2). Plus tard, Notre Prédécesseur Léon XIII, d'immortelle mémoire, dans son Encyclique *Quod Apostolici muneris*, définissait le communisme : « Une peste mortelle qui s'attaque à la moelle de la société humaine et qui l'anéantirait. » (b) Avec clairvoyance Léon XIII montrait qu'à l'origine de l'athéisme des masses, en cette époque de progrès technique, se trouve une philosophie qui, depuis des siècles, tente de séparer la science et la vie de la foi et de l'Eglise.

Actes du présent Pontificat

5. — Nous-même, durant Notre pontificat, Nous avons souvent dénoncé, et avec une pressante insistance, les courants d'athéisme qui croissent d'une façon alarmante. En 1924, quand Notre mission de secours revenait des pays de l'Union Soviétique (3),

(a) Lettre Encycl. *Qui pluribus*, 9 nov. 1846 (*Acta Pii IX*, vol. I, p. 13). Cf *Syllabus*, § IV (A. A. S., vol. III, p. 170).

(b) Lettre Encycl. *Quod Apostolici muneris*, 28 déc. 1878 (*Acta Leonis XIII*, vol. I, p. 46).

(2) L'Encyclique *Qui pluribus*, d'où cette phrase est extraite, est celle par laquelle le Pape Pie IX inaugura son long pontificat.

(3) Monseigneur d'Herbigny a donné un récit détaillé des travaux de cette mission dans une brochure intitulée : *L'aide pontificale aux enfants affamés de Russie* (Editions de l'Institut Oriental). C'est en juillet 1922 que douze religieux quittèrent Rome pour aller distribuer aux malheureux habitants de la Russie, ravagée par la famine, les secours envoyés de toute la chrétienté à la demande du Souverain Pontife; de ces religieux, trois étaient Salésiens, quatre Jésuites, deux appartenaient à la Société du Cœur de Marie et trois à celle du Verbe Divin. Au moment de sa pleine activité, la mission parvint à assurer chaque jour l'alimentation de 160.000 (cent soixante mille) personnes. Les obstacles opposés à la mission obligèrent une partie de ses membres à quitter la Russie dès le mois d'août 1923; les autres durent à leur tour se résigner au départ en septembre 1924.

Nous avons protesté contre le communisme, dans une allocution spéciale, qui s'adressait au monde entier (c) (4). Dans Nos Encycliques *Miserentissimus Redemptor* (d), *Quadragesimo anno* (e) (5), *Caritate*

(c) 18 déc. 1924 : A. A. S., vol. XVI (1924), pp. 494, 495.

(d) 8 mai 1928 : A. A. S., vol. XX (1928), pp. 165-178.

(e) 15 mai 1931 : A. A. S., vol. XXIII (1931), pp. 177-228.

(4) Voici le passage de cette allocution auquel il est fait ici allusion :

« Personne, assurément, n'a pensé que, exerçant la bienfaisance en faveur du peuple russe, Nous ayons en quelque façon soutenu un genre de gouvernement que Nous sommes très loin d'approuver. Au contraire, après avoir si longtemps, de tout Notre cœur et de toutes Nos forces, cherché à alléger les misères immenses de ce peuple, Nous croyons de Notre devoir, à raison de Notre universelle paternité que Dieu Nous a conférée, d'avertir et d'exhorter dans le Seigneur tout le monde et particulièrement les hommes du Gouvernement, afin que tous ceux qui ont à cœur la paix et le bien public, tous ceux qui ont le culte de la sainteté de la famille et de la dignité humaine, cherchent, par un effort unanime, à éloigner d'eux et de leurs concitoyens les très graves périls et les dommages très certains du socialisme et du communisme sans se relâcher en rien, bien entendu, dans l'obligatoire sollicitude pour élever la condition des travailleurs et, d'une façon générale, de tous les humbles. » (*Documentation catholique*, 2^e sem. 1924, p. 1343.)

(5) Parmi ces avertissements solennels du Pape Pie XI, contentons-nous de signaler le plus important : la condamnation *ex professo* du communisme contenue dans l'Encyclique *Quadragesimo anno* :

« Une partie, en effet, du socialisme a subi un changement semblable à celui que Nous venons plus haut « de faire constater dans l'économie capitaliste, et a « versé dans le communisme : celui-ci a, dans son enseignement et son action, un double objectif qu'il poursuit « non pas en secret et par des voies détournées, mais « ouvertement, au grand jour et par tous les moyens, « même les plus violents : une lutte des classes implacable et la disparition complète de la propriété privée. « A la poursuite de ce but, il n'est rien qu'il n'ose, rien « qu'il respecte ; là où il a pris le pouvoir, il se montre « sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire

Christi (f), Acerba animi (g), Dilectissima Nobis (h), Nous avons fait entendre une solennelle protestation contre les persécutions déchainées en Russie, au Mexique et en Espagne. On n'a pas encore oublié les allocutions que Nous prononcions l'an dernier, lors de l'inauguration de l'Exposition mondiale de la Presse catholique, dans l'audience accordée aux réfugiés espagnols et dans Notre message à l'occasion de la fête de Noël. Même les ennemis les plus acharnés de l'Eglise, qui dirigent de Moscou cette lutte contre la civilisation chrétienne, témoignent, par leurs attaques incessantes en paroles et en actes, que la Papauté continue fidèlement, encore de nos jours, à défendre le sanctuaire de la religion chrétienne et qu'elle a mis en garde contre le péril communiste plus souvent et d'une manière plus persuasive que n'importe quel autre pouvoir public de ce monde.

« et qui tient du prodige, comme en témoignent les épouvantables massacres et les ruines qu'il a accumulés dans d'immenses pays de l'Europe orientale et de l'Asie; à quel point il est l'adversaire et l'ennemi déclaré de la Sainte Eglise et de Dieu lui-même, l'expérience, hélas! ne l'a que trop bien prouvé, et tous le savent abondamment. Nous ne jugeons assurément pas nécessaire d'avertir les fils bons et fidèles de l'Eglise touchant la nature impie et injuste du communisme; mais, cependant, Nous ne pouvons voir sans une profonde douleur l'incurie de ceux qui, apparemment insouciantes de ce danger imminent et lâchement passifs, laissent se propager de toutes parts des doctrines qui, par la violence et le meurtre, vont à la destruction de la société tout entière. Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société. » (Paragraphe 120 de l'édition annotée par l'Action Populaire.)

(f) 3 mai 1932 : A. A. S., vol. XXIV (1932), pp 177-194.

(g) 29 sept. 1932 : A. A. S., vol. XXIV (1932) pp 21-332.

(h) 3 juin 1933 : A. A. S., vol. XXV (1933), pp. 261-274.

Nécessité d'un nouveau document solennel

6. — Malgré ces avertissements paternels plusieurs fois renouvelés et qu'à Notre grande satisfaction Vous avez, Vénérables Frères, fidèlement communiqués et commentés à Vos fidèles, en plusieurs Lettres pastorales récentes, même en des Lettres collectives malgré tout, propagé par d'habiles agitateurs, le danger va s'aggravant de jour en jour. C'est pourquoi il est de Notre devoir, croyons-Nous, d'élever à nouveau la voix en un document plus solennel, selon l'habitude du Siège Apostolique, Maître de vérité; du reste, un pareil document répond au désir de tout l'univers catholique. L'écho de Notre voix, Nous en avons la ferme confiance, sera entendu partout où se trouvent des esprits libres de préjugés et des cœurs sincèrement désireux du bien de l'humanité (6) d'autant plus que Notre parole est aujourd'hui dou loureusement confirmée par le spectacle des fruits amers produits par les idées subversives. Les effets que Nous avions prévus et annoncés se multiplient terriblement; ils se réalisent dans les pays déjà dom inés par le communisme ou ils menacent tous les autres pays du monde.

7. — Nous voulons donc encore une fois, dans une brève synthèse, exposer les principes du communisme athée, tels qu'ils se manifestent surtout dans le bolchevisme, et montrer ses méthodes d'action. A ces faux principes, Nous opposerons la lumineuse doctrine de l'Eglise, Nous indiquerons de nou

(6) Cette Encyclique intéresse donc tous ceux qui sont désireux de sauvegarder les richesses intellectuelles et morales de notre culture chrétienne et même française. Il est curieux et triste de constater que, jusqu'en 1936 le communisme n'avait suscité en France, dans la plupart des milieux non catholiques, même les plus éloignés du marxisme, que des réactions somme toute assez faibles comme si nos compatriotes ne se rendaient pas compte que c'est vraiment notre civilisation elle-même qui est menacée par le communisme.

veau, avec insistance, par quels moyens la civilisation chrétienne, la seule « Cité » vraiment « humaine » peut échapper à ce fléau satanique et se développer encore davantage pour le véritable bien-être de l'humanité (7).

(7) Ce document ne sera donc pas purement négatif : il ne se réduira pas, comme trop de journaux l'ont laissé croire, à une simple condamnation du communisme ; bien mieux, ses plus longs développements seront consacrés à exposer les remèdes à apporter au péril communiste. Le rôle de l'Eglise est en effet de construire la cité chrétienne, et c'est dans la mesure où les chrétiens collaboreront à cette œuvre positive qu'ils s'opposeront pratiquement au communisme.

II

DOCTRINE ET FRUITS DU COMMUNISME

La doctrine

Pseudo-idéal.

8. — Le communisme d'aujourd'hui, d'une manière plus accusée que d'autres mouvements semblables du passé, renferme une idée de fausse rédemption. Un pseudo-idéal de justice, d'égalité et de fraternité dans le travail, imprègne toute sa doctrine et toute son activité d'un certain faux mysticisme qui communique aux foules, séduites par de fallacieuses promesses, un élan et un enthousiasme contagieux, spécialement en un temps comme le nôtre, où, par suite d'une mauvaise répartition des biens de ce monde, règne une misère anormale (8). On vante

(8) Cette idée d'une mauvaise répartition des biens est une de celles que le Souverain Pontife avait le plus vivement mise en lumière, il y a six ans, dans l'Encyclique *Quadragesimo anno*. Tout en reconnaissant que le paupérisme s'est atténué depuis Léon XIII, le Pape Pie XI n'hésitait pas à écrire :

« L'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme, sont mal réparties et ne sont pas appli-

même ce pseudo-idéal, comme s'il avait été le principe d'un certain progrès économique : quand il est réel, ce progrès s'explique par bien d'autres causes, comme l'intensification de la production industrielle dans des pays qui en étaient presque privés, la mise en valeur d'énormes richesses naturelles, l'emploi de méthodes brutales pour faire d'immenses travaux à peu de frais (9).

quées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes. » Et, un peu plus haut, il avait de même déclaré : « Il importe donc d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents, atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements. » (Paragraphes 67 et 64 de l'édition annotée par l'Action Populaire.)

Comme remède, le Souverain Pontife indiquait que l'on devait donner à l'ouvrier une rémunération suffisante pour le protéger contre les risques de la vie et lui permettre d'arriver de quelque manière à la propriété.

(9) Allusion très claire à la Russie, pays qui possède d'immenses richesses naturelles (charbon, pétrole, métaux précieux, forêts...) et dont, jusqu'à la guerre de 1914, l'industrie était à peu près inexistante.

Quant aux moyens employés depuis la révolution de 1917 pour mettre en valeur ces richesses, nous les connaissons. Qu'il nous suffise de citer la description donnée par Dorgelès des travaux du canal de la Volga :

« Pendant deux ans, trois cent mille malheureux ont pioché le sol glacé du canal de la Baltique où la mortalité fut terrible. Maintenant, c'est sur le canal Moscou-Volga qu'on les emploie. Deux cent soixante-quinze mille bagnards, dont la plupart sont des condamnés politiques, des ouvriers poursuivis pour « sabotage du Plan » et surtout des paysans condamnés pour s'être opposés à la réquisition. Ils savent manier la bêche, ceux-là. Plus il y en a, mieux ça vaut... Des terres de peuplement des Toundras aux chantiers du Caucase, des mines de l'Oural à la double ligne du Transsibérien, ils doivent être en tout trois millions (le Commissariat à l'Intérieur en avoue douze cent mille) qui travaillent sans espoir, rongés d'une haine impuissante. »

Matérialisme évolutionniste de Marx.

9. — La doctrine que le communisme cache sous des apparences parfois si séduisantes, a aujourd'hui pour fondement les principes du matérialisme dialectique et historique déjà prônés par Marx; les théoriciens du bolchevisme prétendent en détenir l'unique interprétation authentique (10). Cette doctrine enseigne qu'il n'existe qu'une seule réalité, la matière, avec ses forces aveugles; la plante, l'animal, l'homme sont le résultat de son évolution. De même, la société humaine n'est pas autre chose qu'une apparence ou une forme de la matière qui évolue suivant ses lois (11); par une nécessité inéluctable elle

(10) Tout le monde sait que Marx a donné lieu à des interprétations diverses. Le Souverain Pontife va s'attacher ici à décrire le marxisme tel qu'il a été compris et développé par Lénine; rien n'est plus légitime puisque c'est cette doctrine, le léninisme, qui constitue aujourd'hui ce que l'on peut appeler le communisme orthodoxe et puisque c'est elle que l'on cherche à répandre à travers le monde.

Le 19 mars 1937, avant même que le texte intégral de l'Encyclique fût connu en France, le journal *le Populaire*, dans un article injurieux intitulé : « Infaillible mais ignorant », accusait le « pamphlétaire pontifical » de parler de ce qu'il ignore et de croire que Marx a enseigné le matérialisme philosophique alors qu'il a simplement professé le matérialisme historique. Vaine distinction : quoi qu'ait pu penser Marx, le communisme de Lénine professe ces deux matérialismes à la fois, et c'est bien cette doctrine de Lénine que les communistes cherchent à faire pénétrer dans notre pays; depuis deux ans, par exemple, ils éditent une collection de volumes intitulés : « Petite bibliothèque Lénine. » L'exposé pontifical n'est pas autre chose qu'un fidèle résumé des principaux de ces volumes.

(11) Pour le léninisme, à la base de tout, il y a donc le matérialisme philosophique en vertu duquel l'élément primordial, qui est à l'origine de tout le reste, ce n'est pas l'esprit, mais la matière. Marx déjà, déclarait que : « l'idée n'est que le monde matériel transposé et traduit dans le cerveau humain ». (*Le Capital*, tome I, p. XCV. de l'édition Costes.)

tend, à travers un perpétuel conflit de forces, vers la synthèse finale : une société sans classes (12). Dans

Et Lénine admet avec Feuerbach que « notre conscience et notre pensée sont les produits d'un organe matériel, le cerveau. La matière, ajoute-t-il, n'est pas un produit de l'esprit ; c'est l'esprit qui est le produit le plus éminent de la matière ».

Mais cette matière n'est pas inerte, elle évolue, et elle évolue selon des lois très particulières, celles de la dialectique hégélienne, « thèse, antithèse, synthèse » ; c'est dire qu'il y a dans la matière elle-même un principe de contradiction, si bien que son évolution ne se fera pas sans heurt ni difficulté, mais que, au contraire, elle s'opérera péniblement « par saccades, par catastrophes, par révolutions ».

Le matérialisme philosophique se prolonge par le matérialisme historique : « Si, d'une manière générale, le matérialisme explique la conscience par l'être, et non de façon inverse, il exige, appliqué à la vie sociale de l'humanité, qu'on explique la conscience sociale par l'être social. » (Lénine.) Si bien que l'évolution de la société va être *déterminée* par l'évolution de la « matière sociale », c'est-à-dire de ce que Marx appelle la structure économique de la société, qui dépend elle-même nécessairement de la technique de la production. Ainsi vie politique, vie juridique, vie religieuse, suivront nécessairement dans leur évolution les transformations des modes de production. Une boutade célèbre de Marx résume cette doctrine : « En changeant leur mode de production, les hommes changent tous leurs rapports sociaux. Le moulin à bras vous donnera la société avec le suzerain ; le moulin à vapeur, la société avec le capitalisme industriel. »

Mais l'évolution du régime économique, comme celle de la matière, se fera selon les lois de la dialectique hégélienne. Et cela explique que la société humaine progresse toujours péniblement à travers des révolutions.

(12) Ici le marxisme associe à son fondement spéculatif un fait d'expérience. Marx constate que de tout temps l'évolution des sociétés a été dominée par des luttes de classes. Aujourd'hui les classes en présence se réduisent à deux : bourgeoisie et prolétariat, et le régime capitaliste est construit de telle manière que, fatalement, le prolétaire y est exploité par le bourgeois. Ce régime qu'il faut détruire se dirige de lui-même vers sa ruine, car il renferme une contradiction très grave : la coexistence

une telle doctrine, c'est évident, il n'y a plus de place pour l'idée de Dieu, il n'existe pas de différence entre l'esprit et la matière, ni entre l'âme et le corps : il n'y a pas de survivance de l'âme après la mort, et par conséquent nulle espérance d'une autre vie (13).

de la propriété privée des moyens de production avec la nécessité de la collaboration de nombreux travailleurs dans la mise en œuvre de ces moyens de production; nécessairement, la production en commun, le travail collectif, entraîneront un jour ou l'autre la propriété collective des biens de production. C'est dans ce sens qu'évolue la société au milieu des injustices, des crises et des révolutions, et un jour viendra où un prolétariat innombrable et miséreux chassera de leurs postes les quelques bourgeois qui auront concentré entre leurs mains la propriété des biens de production : ces biens passeront alors à la collectivité et la société sans classes pourra naître.

(13) Nous savons déjà que pour le marxisme orthodoxe les croyances religieuses ne sont que le reflet de la structure économique, une sorte de superstructure de l'économie. C'est dire qu'elles évoluent nécessairement avec le régime économique et qu'il y a des régimes qui auront pour conséquence de les faire disparaître automatiquement : tel le régime communiste.

Voici d'ailleurs comment Lénine lui-même explique le phénomène religieux à l'heure actuelle : « Dieu est... avant tout une somme d'idées engendrées par l'écrasement obtus de l'homme par la nature ambiante et le joug de classe. » (*De la religion*, p. 64.)

« La religion est un aspect de l'oppression spirituelle qui pèse, toujours et partout, sur les masses populaires accablées par le travail perpétuel au profit d'autrui, par la misère et la solitude. La foi en une vie meilleure de l'au-delà naît tout aussi inévitablement de l'impuissance des classes exploitées en lutte contre les exploiters, que la croyance aux divinités, aux diables, aux miracles, etc., naît de l'impuissance du sauvage en lutte contre la nature. » (*De la religion*, p. 3.)

Nous voyons à quel point cette position en matière religieuse est liée avec la doctrine de Lénine : elle en est un élément essentiel et nécessaire, et cela explique pourquoi le Souverain Pontife a donné à son Encyclique le titre : « Lettre sur le Communisme athée. »

Insistant sur l'aspect dialectique de leur matérialisme, les communistes prétendent que le conflit qui porte le monde vers la synthèse finale, peut être précipité grâce aux efforts humains. C'est pourquoi ils s'efforcent de rendre plus aigus les antagonismes qui surgissent entre les diverses classes de la société; la lutte des classes, avec ses haines et ses destructions, prend l'allure d'une croisade pour le progrès de l'humanité. Par contre, toutes les forces qui s'opposent à ces violences systématiques, quelle qu'en soit la nature, doivent être anéanties comme ennemies du genre humain (14).

Le sort de la personne humaine et de la famille.

10. — De plus, le communisme dépouille l'homme de sa liberté, principe spirituel de la conduite morale; il enlève à la personne humaine tout ce qui constitue sa dignité, tout ce qui s'oppose moralement, à l'assaut des instincts aveugles. On ne reconnaît à l'individu, en face de la collectivité, aucun des droits naturels à la personne humaine; celle-ci, dans le communisme, n'est plus qu'un rouage du système (15).

(14) On peut se demander comment à cet esprit de haine pourra se substituer un esprit d'amour, par le seul fait du changement de régime économique-social. D'abord les communistes confessent que cette transformation demandera du temps : au cours d'une longue dictature du prolétariat, il faudra forger peu à peu l'âme communiste. Ensuite intervient ici une idée d'ordre mystique : la suppression du capitalisme mettra fin à l'horrible péché d'exploitation de l'homme par l'homme, péché sans cesse commis depuis l'origine des sociétés; cette suppression opérera donc une véritable rédemption de l'humanité. C'est ce à quoi fait allusion le paragraphe 8 quand il parle d'une « idée de fausse rédemption ».

(15) Comme le dit le R. P. Delaye (*Pour connaître le communisme*, p. 106), le communiste est un « être grégaire ». « La philosophie marxiste, ajoute-t-il, est en réaction totale... contre tout ce qui tend à affranchir l'individu

Dans les relations des hommes entre eux, on soutient le principe de l'égalité absolue, on rejette toute hiérarchie et toute autorité établie par Dieu, y com-

humain de la force des liens sociaux... l'homme futur doit être autant que possible un orthodoxe, pleinement soumis à la discipline de fer de la société... Si jamais il y eut un *perinde ac cadaver*, le voici. » Et c'est un ancien communiste, M. Yvon, qui, après un séjour de treize ans en Russie, n'hésite pas à écrire :

« Encadré, étiqueté, contrôlé, il (le travailleur) a à faire des gestes dictés d'en haut, à jouer un rôle composé à l'avance. Il n'est plus qu'un petit signe mathématique dans le plan général.

« Son sort, sa nourriture, son vêtement, autant de courbes sur des tableaux noirs, et rien que cela.

« Chaque travailleur est une sorte de soldat discipliné, une sorte de forçat irrémédiablement attaché en un lieu déterminé, à une tâche déterminée, qu'il ne peut plus mettre en discussion.

« L'ouvrier travaille suivant le plan préétabli. Le « cerveau » du plan, qui vit de son travail, pense, en tout et partout, pour lui. »

Pour bien comprendre à quel point cette conception est logique dans le système communiste, il faut être convaincu que le communisme, tout athée qu'il est, est cependant une véritable religion, disons le mot : une religion athée. De même que notre religion nous commande d'orienter entièrement vers Dieu notre être et notre vie, de même le communisme veut que ses adeptes ne pensent et ne vivent que pour la Cité communiste, pour le prolétariat dont il faut assurer et avancer le triomphe. A ce citoyen, le communisme peut demander tous les sacrifices. Nous, chrétiens, nous pensons qu'il existe un droit naturel ; en conséquence, tout homme, de par sa nature, possède un certain nombre de droits absolument inviolables. Mais pour le communiste, la nature humaine est, comme tout ce qui existe, soumise aux lois de l'évolution ; elle ne possède donc aucune prérogative d'une valeur si essentielle qu'elle puisse en toutes circonstances en exiger le respect. La collectivité devra par conséquent fixer ses lois et ses règlements d'après les intérêts généraux sans tenir compte des prétendus « droits de l'homme ». N'est-ce pas ce que dit le Pape quand il déclare que l'homme est ainsi devenu un « rouage du système » ?

pris l'autorité des parents. Tout ce qui existe de soi-disant autorité et subordination entre les hommes, dérive de la collectivité comme de sa source première et unique. On n'accorde aux individus aucun droit de propriété sur les ressources naturelles ou sur les moyens de production, parce qu'ils sont l'origine d'autres biens, et que leur possession entraînerait la domination d'un homme sur l'autre (16). Voilà précisément pourquoi ce genre de propriété privée devra être radicalement détruit, comme la première source de l'esclavage économique.

11. — En refusant à la vie humaine tout caractère sacré et spirituel, une telle doctrine fait nécessairement du mariage et de la famille une institution purement conventionnelle et civile, fruit d'un système économique déterminé (17). On nie par con-

Si, à certains moments, les communistes paraissent cependant prendre intérêt à la personne humaine, à son développement (Staline disait, par exemple, en 1935, que, « de tous les capitaux... le plus précieux... ce sont les hommes »), c'est parce que la société marchera d'autant mieux qu'elle aura à son service des hommes plus nombreux et d'une valeur plus grande; c'est toujours l'individu qui disparaît devant la collectivité.

(16) « Domination » : au fond, si les communistes s'acharnent contre la propriété privée des biens de production, c'est parce que cette propriété est la source du profit capitaliste dans lequel le communisme voit une véritable injustice; le profit, dans la théorie marxiste, vient, en effet, de ce que le capitaliste donne aux travailleurs un salaire inférieur à la valeur réelle de son travail.

Bien entendu, le communisme admet la propriété privée des biens de consommation; il ne s'opposerait même pas à une petite épargne destinée à la consommation, mais il s'oppose à l'héritage, qui, en permettant l'accumulation progressive de grandes richesses, risquerait de ramener vers le régime capitaliste.

(17) Donc la famille évolue, comme l'individu, avec la structure économique, et la famille monogame d'aujourd'hui est la conséquence naturelle de l'organisation économique actuelle, spécialement de la propriété pri-

séquent l'existence d'un lien matrimonial de nature juridico-morale qui soit soustrait au bon plaisir des individus ou de la collectivité et, par suite, on rejette l'indissolubilité de ce lien. En particulier, le communisme n'admet aucun lien spécial de la femme avec la famille et le foyer. En proclamant le principe de l'émancipation de la femme, il l'enlève à la vie domestique et au soin des enfants pour la jeter dans la vie publique et dans les travaux de la production collective au même titre que l'homme (18); le soin du foyer et des enfants est dévolu à la collectivité. Enfin on retire aux parents le droit de l'éducation, que l'on considère comme un droit exclusif de la communauté; c'est seulement au nom de la

vée et du droit d'héritage. « La monogamie, écrivait Engels, est née de la concentration de grandes richesses dans les mêmes mains, celles d'un homme, et du désir de transmettre ces richesses par héritage aux enfants de cet homme, à l'exclusion de ceux de tout autre. » Et, ajoute Bebel, ce « mariage bourgeois est imposé par les classes possédantes à ceux-là mêmes qui n'ont rien à laisser après leur mort. »

(18) Un ouvrier mineur français, Kléber Legay, militant cégétiste fort connu, écrivait récemment en rentrant de Russie :

« Quelque chose nous a profondément choqué là-bas, que je veux faire connaître tout de suite : ce sont les *travaux imposés aux femmes*.

« Nous en avons trouvé de très nombreuses, travaillant au fond des mines, à des travaux très légers, nous avait-on dit; mais nous en avons trouvé dans les chantiers de construction en taille.

« Nous en avons trouvé de nuit, de jour et partout, même dans les usines, travaillant près des fours Martin, à la terrasse, dans le bâtiment, servant les maçons, piochant et pellant à la construction des routes, occupées à la réfection des voies de chemin de fer, portant des rails, et sous le commandement des hommes.

« Nous en avons vu travaillant aux travaux de voirie, à Moscou même.

« Cela nous a profondément étonné, et nous l'avons dit aux responsables. »

communauté et par délégation que les parents peuvent encore l'exercer (19).

Ce que deviendrait la société.

12. — Que deviendrait donc la société humaine fondée sur de tels principes matérialistes? Elle serait une collectivité sans autre hiérarchie que celle du système économique (20). Elle aurait pour unique mission la production des biens par le travail collectif et pour unique fin la jouissance des biens terrestres dans un paradis où chacun « donnerait selon ses forces et recevrait selon ses besoins (21) ». C'est

(19) C'est le mot de Engels : « La garde et l'éducation des enfants deviennent une affaire publique : la société prend un soin égal de tous les enfants, qu'ils soient légitimes ou naturels. » Et cette éducation sera tout entière dirigée à préparer l'enfant à devenir un serviteur parfait de la collectivité.

(20) Remarque qui peut s'appliquer à tout système oubliax dans ses constructions sociales des réalités spirituelles. C'est d'ailleurs sur ce caractère général que le Pape Pie XI s'est appuyé pour condamner dans *Quadragesimo anno* l'ensemble des doctrines socialistes (y compris les plus « mitigées ») : « Sa conception de la société est où ne peut plus contraire à la vérité chrétienne..., le socialisme..., ignorant complètement cette sublime fin de l'homme et de la société, ou n'en tenant aucun compte, suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être. »

Il n'est pas inutile de souligner que la condamnation du Souverain Pontife atteint ici, en même temps que le communisme, notre laïcisme officiel et aussi le libéralisme qui survivraient encore demain, même si le communisme venait à disparaître.

(21) Cette formule est d'origine française; et elle a revêtu depuis un siècle des formes assez diverses.

C'est, semble-t-il, le journal *Le Globe*, organe des Saint-Simoniens, qui l'inaugura en écrivant en manchette de l'un de ses numéros de 1831 : « A chacun selon sa capacité; à chaque capacité selon ses œuvres. »

à la collectivité que le communisme reconnaît le droit ou plutôt le pouvoir discrétionnaire d'assujettir les individus au joug du travail collectif, sans égard à leur bien-être personnel, même contre leur propre volonté, et, quand il le faut, par la violence. L'ordre moral, aussi bien que l'ordre juridique, ne serait plus, dès lors, qu'une émanation du système économique en vigueur (22); il ne serait fondé que sur des valeurs terrestres, changeantes et caduques. Bref, on prétend ouvrir une ère nouvelle, inaugurer une nouvelle civilisation résultant d'une évolution aveugle : « une humanité sans Dieu ! »

13. — Enfin, quand l'idéal collectiviste sera devenu pour tous une réalité, au terme utopique de cette évolution, où la société ne connaîtra plus les différences de classe, l'Etat politique, aujourd'hui instrument de domination des capitalistes sur les prolétaires, perdra toute sa raison d'être et « disparaîtra de lui-même ». Cependant, en attendant cet âge d'or, le communisme considère l'Etat et le pou-

(22) Puisque le communisme est une religion dont le dieu est la Cité communiste, il aura comme toute religion une morale : un acte sera bon dans la mesure où il aidera à l'avènement et au développement du communisme. Cette morale communiste n'admet donc aucun principe transcendant à l'homme; toute utilitaire, elle connaîtra dans ses applications les variations les plus étranges.

Sur cette « morale », Lénine s'est d'ailleurs clairement expliqué : « Nous disons, déclarait-il en 1920, au III^e congrès panrusse des Jeunesses communistes de Russie, que notre moralité est entièrement subordonnée aux intérêts de la lutte de classe du prolétariat ! Notre moralité se déduit des intérêts de la lutte de classe du prolétariat. » Et dans *La Maladie infantile du communisme*, il écrivait : « Il faut être prêts à tous les sacrifices, user même s'il le faut de tous les stratagèmes de ruse, de méthodes illégales, être décidés à taire, à celer la vérité à seule fin de pénétrer dans les syndicats, d'y rester et d'y accomplir, malgré tout, de la tâche communiste. »

Textes révélateurs.

voir politique comme le moyen le plus efficace et le plus universel pour arriver à ses fins (23).

14. — Vénérables Frères, voilà le nouvel Evangile que le communisme bolchevique et athée prétend annoncer au monde, comme un message de salut et de rédemption! Système rempli d'erreurs et de sophismes, opposé à la raison comme à la révélation divine; doctrine subversive de l'ordre social puisqu'elle en détruit les fondements mêmes, système qui méconnaît la véritable origine, la nature et la fin de l'Etat, ainsi que les droits de la personne humaine, sa dignité et sa liberté.

La diffusion

Promesses éblouissantes.

15. — Mais comment se fait-il qu'un tel système, depuis longtemps dépassé scientifiquement, et démenti par la réalité des faits, puisse se répandre aussi rapidement dans toutes les parties du monde?

(23) Il est fait ici allusion à ce qu'on appelle la dictature du prolétariat : « La seule révolution ne suffit pas à assurer la construction de la société socialiste; elle est le premier acte d'un long drame qui ne conduira l'humanité à un heureux dénouement qu'à travers les scènes les plus pathétiques. Entre la chute du pouvoir capitaliste et la constitution de la Cité communiste, il s'écoulera un certain temps, des dizaines d'années peut-être, pendant lequel la dictature du prolétariat devra s'exercer pour briser la résistance des capitalistes et des propriétaires fonciers expropriés, pour organiser les travailleurs, les éduquer et préparer la disparition des classes, enfin, pour armer la révolution et faire face aux attaques des ennemis de l'extérieur, les grands Etats restés capitalistes. Cette période sera remplie par des luttes parfois bien dures, des soubresauts de toutes sortes, mais, après ce pénible purgatoire, tout d'un coup la société socialiste se dressera, véritable paradis d'abondance et de bonheur. » (R. P. Villain : *Le mythe du communisme*, p. 52.)

C'est que bien peu de personnes ont su pénétrer la vraie nature du communisme; le plus souvent on cède à la tentation habilement présentée sous les plus éblouissantes promesses. Sous prétexte de ne vouloir que l'amélioration du sort des classes laborieuses, de supprimer les abus réels provoqués par l'économie libérale et d'obtenir une répartition plus équitable des richesses (objectifs parfaitement légitimes, sans aucun doute), en profitant de la crise économique mondiale, le communisme réussit à faire pénétrer son influence même dans les milieux sociaux où, par principe, on rejette le matérialisme et le terrorisme (24). Et comme toute erreur contient une part de vrai, cet aspect de la vérité, auquel Nous avons fait allusion, a été mis habilement en relief, suivant les temps et les lieux, pour cacher au besoin la brutalité repoussante et inhumaine des principes et des méthodes du communisme (25); on séduit ainsi des esprits distingués au point d'en faire à leur tour des apôtres auprès des jeunes intelligences trop peu averties pour découvrir les erreurs intrinsèques au système. Les fauteurs de communisme ne manquent pas non plus de mettre à profit les antagonismes de race, les divisions et les oppositions qui proviennent des différents systèmes politiques, enfin le désarroi qui règne dans le camp de la science sé-

(24) Telle est bien la tactique employée en France, où les communistes, camouflant leur doctrine, disent avec Thorez que leur but n'est autre que « d'étaler sur l'humanité entière les bienfaits collectifs de la nature et du progrès ». Ou encore d'apporter aux masses « le bien-être, la liberté et la paix ». (Discours électoral radio-diffusé, 1936.)

(25) C'est le cas de rappeler les paroles prononcées par le cardinal Liénart : « ...Le communisme... a deux visages : un visage engageant, quand il se présente à la foule dans les pays où il n'est pas le maître; un autre repoussant, là où il règne. Je voudrais croire à ses paroles et j'en suis empêché par ses actes. » (Discours prononcé à la séance de clôture du congrès diocésain de Lille, le 25 octobre 1936. Texte intégral dans les *Dossiers de l'Action Populaire* du 25 novembre 1936.)

parée de Dieu, pour s'insinuer dans les Universités et appuyer les principes de leur doctrine sur des arguments pseudo-scientifiques (26).

Le libéralisme a frayé la voie au communisme.

16. — Pour comprendre comment le communisme a réussi à se faire accepter sans examen par les masses ouvrières, il faut se rappeler que les travailleurs étaient déjà préparés à cette propagande par l'abandon religieux et moral où ils furent laissés par l'économie libérale. Le système des équipes de travail ne leur donnait même plus le temps d'accomplir les devoirs religieux les plus importants, aux jours de fête; on ne s'est pas mis en peine de construire des églises à proximité des usines ni de faciliter la tâche du prêtre; au contraire, on a favorisé le laïcisme et continué son œuvre. On recueille donc l'héritage des erreurs tant de fois dénoncées par Nos Prédécesseurs et par Nous-même; il n'y a

(26) Les universitaires communisants étaient, dès 1935, assez nombreux pour créer à Paris un cours de marxisme dans le but d'étudier « les principaux aspects de la vie sociale et individuelle à la lumière du marxisme ». Parmi les organisateurs de ce cours figurent actuellement deux professeurs à la Sorbonne, six agrégés de l'Université et un docteur ès sciences.

Avant la fondation de ce cours, une série de conférences « scientifiques », animées du même esprit, avait été faite en 1933-1934 à la Commission scientifique du Centre de la Russie neuve, conférences réunies en 1936 dans un livre largement répandu dans les milieux intellectuels et intitulé : *A la lumière du marxisme*; les études qui y sont contenues constituent, déclare l'éditeur, « les premières tentatives pour appliquer aux sciences la dialectique marxiste ».

Ajoutons que ce volume n'est d'ailleurs que le point de départ d'une collection dont le second volume récemment paru a pour titre : *A la lumière du marxisme. Karl Marx et la pensée moderne*; on y compare la pensée de Marx à celle d'Auguste Comte, des socialistes utopistes et de Proud'hon. Un troisième volume est prévu dans lequel Marx sera confronté avec Bergson, Durkheim et Meyerson.

pas à s'étonner qu'en un monde déjà largement déchristianisé se propage l'erreur communiste (27).

Propagande insidieuse et étendue.

17. — De plus, la diffusion si rapide des idées communistes, qui s'infiltrèrent dans tous les pays grands et petits, civilisés ou moins développés, au point qu'aucune partie du monde n'y échappe, cette diffusion s'explique par une propagande vraiment diabolique, telle que le monde n'en a peut-être jamais vue : propagande dirigée par un centre unique et qui s'adapte très habilement aux conditions des différents peuples; propagande qui dispose de grands moyens financiers, d'organisations gigantesques, de Congrès internationaux, de forces nombreuses et bien disciplinées; propagande qui se fait par des tracts et des revues, par le cinéma, le théâtre et la radio, dans les écoles et même dans les Universités, qui envahit peu à peu tous les milieux même les meilleurs, si bien que le poison pénètre presque insensiblement et toujours davantage les esprits et les cœurs (28).

(27) On ne peut que renvoyer au sombre tableau dressé en 1891 par Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*. Notons que le Pape insinue ici que le seul obstacle réel à l'avènement du communisme, c'est le christianisme : cette idée sera développée plus loin.

(28) Pour comprendre ce qu'a pu être depuis vingt ans l'action de propagande de Moscou à travers le monde, il suffira de citer deux textes, l'un de Lénine, l'autre de Staline. Lénine d'abord déclare que la tâche de la révolution victorieuse dans un pays consiste à faire « le maximum de ce qu'il est possible de réaliser... pour le développement, le soutien, l'éveil de la révolution dans tous les pays ». (*La Révolution prolétarienne*, p. 89.)

Et Staline, commentant ce texte, ajoute : « Aussi, la révolution victorieuse a-t-elle pour tâche essentielle de développer et de soutenir la révolution des autres pays. Aussi la révolution du pays victorieux ne doit-elle pas

Conjuration du silence dans la presse.

18. — Un troisième facteur contribue largement à la diffusion du communisme, c'est la conjuration du silence dans une grande partie de la presse mondiale non catholique. Nous disons conjuration, car on ne saurait expliquer autrement le fait qu'une presse aussi avide de commenter les menus incidents de la vie quotidienne, ait pu si longtemps garder le silence au sujet des horreurs commises en Russie, au Mexique et dans une grande partie de l'Espagne, qu'elle parle relativement peu d'une organisation mondiale aussi vaste que le communisme dirigé par Moscou. Cette conjuration est due en partie à des raisons inspirées par une politique à courte vue; elle est favorisée par diverses organisations secrètes, qui depuis longtemps cherchent à détruire l'ordre social chrétien.

Conséquences douloureuses

Russie et Mexique.

19. — Cependant les douloureux effets de cette propagande sont sous nos yeux. Là où le communisme a pu s'affirmer et dominer — et ici Nous songeons avec une particulière affection paternelle aux peuples de la Russie et du Mexique, — il s'est efforcé, par tous les moyens, de détruire (et il le proclame ouvertement) la civilisation et la religion chrétiennes jusque dans leurs fondements, d'en effacer tout souvenir du cœur des hommes, spécialement de la jeunesse. Evêques et prêtres ont été bannis, condamnés aux travaux forcés, fusillés et mis à mort de façon inhumaine; de simples laïques, pour avoir dé-

se considérer comme une grandeur se suffisant à elle-même, mais comme une auxiliaire, comme un moyen d'accélérer la victoire du prolétariat dans les autres pays. » (*Des principes du léninisme*, p. 42.)

fendu la religion, ont été suspectés, malmenés, poursuivis et trainés en prison et devant les tribunaux (29).

Horreurs du communisme en Espagne.

20. — Et là où, comme en Notre chère Espagne, le fléau communiste n'avait pas eu le temps encore de faire sentir tous les effets de ses théories, il s'est déchaîné, hélas! avec une violence plus furieuse. Ce n'est pas l'une ou l'autre église, tel ou tel couvent qu'on a abattus, mais, quand ce fut possible, ce sont toutes les églises et tous les couvents et toute trace de la religion chrétienne qu'on a voulu détruire, même quand il s'agissait des monuments les plus remarquables de l'art et de la science! La fureur

(29) Ces faits sont dans toutes les mémoires. Insistons cependant sur l'impossibilité de pratiquer leur religion dans laquelle se trouvent un grand nombre de catholiques, tant au Mexique qu'en Russie. Dans ces deux pays, les gouvernements se sont ingéniés à rendre la vie très difficile au clergé. On sait qu'en Russie, jusqu'à la nouvelle Constitution (et que sera-ce désormais?), le clergé était privé de tous les droits civiques et qu'il était écrasé d'impôts extravagants (on assimilait, par exemple, le culte aux spectacles publics. Cf. *Dossiers de l'Action Populaire* du 10 janvier 1937 : « La main tendue?... Les faits répondent », par Scrutator). Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le nombre des prêtres catholiques jouissant d'une relative liberté soit tombé de 896 en 1917 à 30 en 1936 (déclaration de M. John Mac-Cormac au Congrès des Etats-Unis).

Quant au Mexique, on y a inauguré en 1931 une politique de restriction légale des églises et des prêtres, si bien que dans ce vaste pays de 18 millions d'habitants, qui comptait plus de 4.500 prêtres en 1926, il n'y en avait plus que 197 d'autorisés en 1936. De plus, en raison de la nationalisation des biens ecclésiastiques (loi du 31 août 1935), la situation des séminaires est précaire; les séminaristes de Zacatecas en étaient, en 1936, à leur quinzième résidence (pour de plus amples détails, voir J. Lecler : « Au Mexique », *Etudes* du 5 août 1936).

communiste ne s'est pas contentée de tuer des évêques et des milliers de prêtres, de religieux et de religieuses, s'en prenant plus particulièrement à ceux et à celles qui justement s'occupaient avec plus de zèle des ouvriers et des pauvres, mais elle fit un nombre beaucoup plus grand de victimes parmi les laïques de toute classe, qui, encore maintenant, chaque jour, peut-on dire, sont massacrés en masse pour le seul fait d'être bons chrétiens ou du moins opposés à l'athéisme communiste. Et cette épouvantable destruction est perpétrée avec une haine, une barbarie, une sauvagerie qu'on n'aurait pas cru possibles en notre temps. Aucun particulier de jugement sain, aucun homme d'Etat, conscient de sa responsabilité, ne peut, sans frémir d'horreur, penser que les événements d'Espagne pourraient se répéter demain en d'autres nations civilisées.

Fruits naturels du système.

21. — Or, on ne peut dire que de telles atrocités soient de ces phénomènes passagers qui accompagnent d'ordinaire toute grande révolution, des excès isolés d'exaspération comme il s'en trouve dans toutes les guerres; non, ce sont les fruits naturels d'un système qui est dépourvu de tout frein intérieur (30). Un frein est nécessaire à l'homme pris individuellement comme à l'homme vivant en société. Même les peuples barbares trouvèrent ce frein dans la loi naturelle gravée par Dieu dans l'âme humaine. Et quand cette loi naturelle fut mieux observée, on vit des nations anciennes monter à un niveau de grandeur qui étonne encore, plus qu'il ne conviendrait, des observateurs superficiels de l'his-

(30) Aucun frein intérieur, puisque tout ce qui est susceptible de profiter au système est bon et doit, autant que possible, être réalisé : conséquence fatale de l'absence dans le système communiste d'une morale transcendante qui possède des titres indiscutables à exiger l'assentiment des consciences et le respect des collectivités.

toire. Mais, lorsque du cœur des hommes l'idée même de Dieu s'efface, leurs passions débridées les poussent à la barbarie la plus sauvage (31).

Lutte contre tout ce qui est divin.

22. — C'est, hélas! le spectacle qui s'offre à nous : pour la première fois dans l'histoire nous assistons à une lutte froidement voulue et savamment préparée de l'homme contre « tout ce qui est divin ». Le communisme est par sa nature antireligieux et considère la religion comme « l'opium du peuple », parce que les principes religieux qui parlent de la vie d'outre-tombe empêchent le prolétaire de poursuivre la réalisation du paradis soviétique, qui est de cette terre (32).

(31) L'athéisme, inséparable du matérialisme, est donc bien le vice foncier du communisme, celui qui permet au système de développer sans remords toutes ses conséquences, même les plus inhumaines.

(32) Cette lutte du communisme contre la religion, et spécialement contre le christianisme, peut surprendre à première vue, puisque le communisme professe que les religions, superstructure du capitalisme, sont destinées à disparaître avec lui. Pourquoi alors ne pas les laisser mourir de mort naturelle, au lieu de risquer de s'attirer, en les combattant, bien des inimitiés? «

La raison de cette hostilité est que les religions, toutes vouées à la mort qu'elles soient, constituent à l'heure présente un obstacle redoutable à l'établissement du communisme; « les prolétaires ne pourront pas devenir vraiment révolutionnaires tant qu'ils auront au cœur la foi religieuse : la religion, dit-on, leur apprend la résignation, la soumission à l'autorité, l'amour du prochain, même du bourgeois; bien plus, elle demande au prolétaire de pardonner à son exploiteur; pour tout dire, la religion exige la collaboration loyale des hommes de toutes les classes sociales, à l'heure où les intérêts du prolétariat demanderaient au contraire une recrudescence de la lutte des classes. C'est dans ce sens que Marx a déclaré que la religion est « l'opium du peuple », véritable narcotique distribué par les exploiters capita-

Le terrorisme.

23. — Mais on ne foule pas aux pieds impunément la loi naturelle et son Auteur : le communisme n'a pu et ne pourra réaliser son but, pas même sur le plan purement économique. Il est vrai qu'en Russie il a contribué à secouer hommes et choses d'une

listes à la classe des prolétaires pour émousser sa combativité. « Cette formule de Marx, écrit Lénine, constitue la pierre angulaire de toute la philosophie marxiste dans la question religieuse. Le marxisme considère toutes les religions et toutes les Eglises contemporaines, les organisations religieuses de toutes sortes comme des instruments de la réaction bourgeoise destinés à abrutir la classe ouvrière et à perpétuer son exploitation. »

« D'où l'utilité de hâter, par tous les moyens, la mort des religions dans le simple but de rendre moins malaisée la nécessaire lutte de classes. Comme dit Lénine, il faut apprendre aux peuples à combattre « la domination du capital sous toutes ses formes ».

« Donc, deux luttes entrelacées, combinées, l'une contre la société capitaliste, l'autre contre la religion, la seconde n'étant menée, du point de vue communiste, que parce qu'indispensable au succès rapide de la première; la lutte antireligieuse est ainsi subordonnée à la lutte de classes; le marxiste, dit Lénine, parce qu'il est matérialiste dialectique, « ne posera pas la campagne antireligieuse dans l'abstrait, sur le terrain de la théorie pure et immuable, mais complètement sur le terrain de la guerre de classes qui est une réalité ».

« Ces considérations expliquent comment l'attitude pratique envers la religion pourra varier suivant les circonstances de temps et de pays : aujourd'hui, la main tendue, parce qu'une lutte religieuse compromettrait la lutte de classes ou serait fatale à l'infiltration des idées marxistes; demain, la persécution larvée; un peu plus tard, la persécution sanglante, à l'heure même où, peut-être, dans les mêmes buts opportunistes, on tendra la main sur d'autres points du globe à des représentants de la même religion. » (R. P. Villain : *Le Mythe du communisme*, p. 33.)

longue et séculaire inertie et à obtenir par des moyens souvent sans scrupules quelque succès matériel; mais nous savons par des témoignages non suspects, dont certains sont récents, que, de fait, ce qu'il s'était promis, il ne l'a pas atteint (33); sans compter l'esclavage que le terrorisme a imposé à des millions d'hommes. Même sur le terrain économique, on ne peut se passer de la morale, du sentiment moral de la responsabilité, pour lequel il n'y a pas de place dans un système aussi matérialiste que le communisme. Pour en tenir lieu, il n'y a que le terrorisme, tel que précisément nous le voyons maintenant en Russie, où les anciens camarades de conspiration et de lutte se détruisent les uns les

(33) Parmi ces témoignages récents, que personne ne peut suspecter, citons d'abord celui d'André Gide. Cet écrivain, auquel le parti communiste décernait le titre de « défenseur de l'U.R.S.S. », et qui clôt son *Retour de l'U.R.S.S.* (1936) en déclarant à nouveau son amour pour ce pays, écrit : « Il n'y a plus de classes en U.R.S.S., c'est entendu. Mais il y a des pauvres, il y en a trop, beaucoup trop... L'esprit perd jusqu'à la conscience de son asservissement... Il est courbé, terrorisé, vassalisé... Les fronts n'ont jamais été plus courbés. »

Sir Walter Citrine, secrétaire général des syndicats anglais et président de la Fédération internationale des Syndicats ouvriers, déclare, au terme d'une enquête faite en 1935 à la demande des syndicats de l'U.R.S.S. : « Ce ne sont certainement pas les méthodes économiques qui me répugnent... mais je n'ai pas le moindre doute qu'il règne ici un régime d'oppression. » Il décrit la misère de la masse des travailleurs russes et estime que l'ouvrier moyen touche deux fois moins que le chômeur anglais. Kléber Legay, secrétaire général de la Fédération du Sous-Sol de la C.G.T., formule ce vœu, au retour de Russie : « Que jamais notre classe ouvrière ne connaisse un niveau social aussi bas que le leur actuel. » Yvon, ancien communiste français; Andrew Smith, ancien communiste américain, qui ont vécu de longues années comme ouvriers en U.R.S.S., publient en 1936 des témoignages identiques : le communisme, malgré ses promesses, n'a pu donner au travailleur russe ni pain, ni liberté.

autres (34); un terrorisme qui, au demeurant, ne réussit pas à endiguer la corruption morale (35) ni même à empêcher la désorganisation de la structure sociale.

Une pensée paternelle pour les peuples opprimés, en Russie

24. — En parlant ainsi, Nous ne voulons aucunement condamner en masse les peuples de l'Union Soviétique, auxquels Nous portons une affection paternelle. Nous savons que beaucoup d'entre eux gémissent sous le joug qui leur est imposé de force par des hommes souvent étrangers aux véritables intérêts du pays, et Nous reconnaissons que beaucoup d'autres ont été trompés par des espérances

(34) Qu'il nous suffise d'évoquer d'un mot les grands procès qui se sont déroulés à Moscou sous l'impulsion de Staline, au cours des mois qui précédèrent ou suivirent immédiatement l'apparition de cette Encyclique : en août 1936, le procès des « seize », où, avec Zinovieff et Kameneff, furent inculpés « des amis et des compagnons d'armes de Lénine, portant des noms universellement connus, des noms évocateurs de sanglants triomphes » ; puis, en 1937, le procès des « dix-sept », parmi lesquels des hommes de tout premier plan, tels que Radek, Piatakoff, Boukharine. (Cf. C. Ielita-Wilczkowski : « Procès à Moscou », dans les *Dossiers de l'Action Populaire* du 10 mai 1937.) Enfin il est impossible de chiffrer le nombre des condamnés au cours de la tragique épuration réalisée par Staline dans l'armée, la marine et l'administration en 1937-1938.

(35) « Corruption morale. » En février 1937, au congrès de l'Union des Syndicats de la région parisienne de la C.G.T., un délégué faisait remarquer, à propos des grands procès soviétiques de 1936 et 1937 que, de deux choses l'une : ou les accusations sont fondées, et alors « on se trouve devant un ensemble de scandales qui ne serait même pas concevable dans le pays capitaliste le plus pourri » ; ou elles sont fausses, et alors « on se trouve devant la pire oppression qu'on ait jamais vue dans l'Histoire ou dans l'actualité ».

fallacieuses. Ce que Nous accusons, c'est le système, ses auteurs et ses fauteurs, qui ont considéré la Russie comme un terrain plus propice pour faire l'expérience d'une théorie élaborée depuis des dizaines d'années, et qui de là continuent à la propager dans le monde entier (36).

(36) En achevant l'étude de cet exposé du communisme, notons la grande charité du Pape à l'égard des personnes qui ont droit à notre amour et à notre prière. Et c'est parce que nous aimons les communistes, nos frères, que nous voulons les arracher au mirage marxiste.

III

LA LUMINEUSE DOCTRINE DE L'EGLISE

25. — Après avoir exposé les erreurs et les moyens d'action violents et trompeurs du communisme bolchevique et athée, il est temps désormais, Vénérables Frères, de leur opposer brièvement la vraie notion de la « Cité humaine », de la Société humaine, telle que Vous la connaissez, et telle que nous l'enseignent la raison et la révélation par l'intermédiaire de l'Eglise *Magistra gentium*.

La réalité suprême : Dieu

26. — Au-dessus de tous les êtres, il y a l'Etre unique, suprême, souverain, c'est-à-dire Dieu, Créateur tout-puissant de toutes choses, Juge infiniment sage et juste de tous les hommes. Cette réalité suprême de Dieu est la condamnation la plus absolue des impudents mensonges du communisme. Ce n'est point, en effet, parce que les hommes croient en Dieu que Dieu existe; mais c'est parce que Dieu existe que tout homme, ne fermant pas volontairement les yeux devant la vérité, croit en Lui et Lui adresse ses prières.

Nature de l'homme et de la famille d'après la raison et la foi

27. — Ce que la raison et la foi disent de l'homme, Nous l'avons résumé, quant aux points fondamentaux, dans l'Encyclique sur l'éducation chrétienne (a). L'homme a une âme spirituelle et immortelle; il est une personne (37), admirablement pour-

(a) Lettre Encyclique *Divini illius Magistri*, 31 décembre 1929 (A. A. S., vol XXII, 1930, pp. 49-86).

(37) L'Encyclique ne définit pas strictement en quoi consiste la personnalité. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire. Il suffit ici de marquer les droits et devoirs de l'homme en tant que personne, c'est-à-dire de préciser l'aspect juridique de la personnalité humaine.

Cet aspect juridique ou, si l'on veut, cette définition juridique de la personne humaine, résulte du double caractère qui marque l'homme comme être à la fois individuel et social : être individuel qui a son être et sa fin propres, mais qui, toutefois, ne se suffit pas et qui ne s'achève que dans et par la société.

Être individuel, l'homme est un être *sui juris*, un être qui s'appartient; il dispose de facultés qui sont vraiment les siennes; il est le principe d'actes émanant de sa propre liberté; il a sa fin dernière personnelle, strictement individuelle, qui lui revient à lui seul comme sa personnalité appartient à lui seul. Cette fin personnelle, la connaissance et l'amour de Dieu, ou — c'est tout un — son propre bonheur, s'impose à titre absolu; nul ne peut porter atteinte à sa suprématie, ni la sacrifier comme un « moyen » à quelque fin que ce soit; l'homme a le devoir et le droit de la respecter et de la poursuivre, d'en faire le terme dernier de tous ses actes. Ce devoir et ce droit règlent donc sa liberté; ils tracent les limites légitimes où elle s'exerce et, en même temps, garantissent cette liberté.

Membre de la société, l'homme, la personne humaine, ne peut, d'autre part, se développer ou se réaliser pleinement selon l'ordre ordinaire que dans et par la société. Qu'est-ce à dire et comment une telle assertion peut-elle être admise sans que ceux qui y souscrivent soient *ipso facto* acculés aux formules tyranniques de l'Etatisme et du Socialisme?

Précisons d'abord en quoi l'homme, la personne hu-

maine, toute individuelle qu'elle est, est cependant en même temps un être social : Dieu aurait pu, théoriquement, se rattacher à lui seul, comme autant d'unités isolées, les myriades d'individus qui forment l'humanité. Il ne l'a point fait ; Il n'a point voulu que l'homme, déjà auteur unique de ses actes avec la grâce divine, atteignît sa fin — fin strictement individuelle — par des actes de tous points individuels. C'est une propriété naturelle aux actes humains d'avoir une portée sociale, en ce sens que, immédiatement ou médiatement, chacun de nos actes a une répercussion sur l'activité de nos semblables. Bien qu'ayant ma fin propre, je vis dans la société, si lié avec elle que je ne puis rien faire qui n'y ait son retentissement : elle se ressentira de la valeur personnelle dont je dispose, de l'attention ou de la négligence que je mettrai, non seulement à respecter les droits d'autrui, mais encore à pratiquer les devoirs apparemment les plus personnels.

Tout homme subit ainsi l'influence de l'homme, et, à son tour, il a prise sur lui. L'homme ne peut pas plus s'isoler des autres hommes que de Dieu ; point de sphère impénétrable où il se cantonne : toute vie humaine rayonne.

Cette compénétration des activités humaines, cette universelle et réciproque influence marquent notre caractère éminemment social. Elles se réalisent dans les divers centres naturels où l'être humain grandit, se développe, agit : la famille, la cité ou société civile, la société humaine ou l'humanité avec tous leurs compléments, tels que la profession, etc... Tous ces groupements sont, à des degrés divers et plus ou moins immédiatement, des sociétés naturelles, en ce sens qu'ils ont leur raison d'être plus ou moins immédiatement déterminée dans la nature de l'homme, dans les conditions concrètes où Dieu l'a établi sur cette terre ; ils sont naturels à des degrés divers, dans la mesure où ils sont liés à la conservation et à la perfection de l'homme, et, où ils s'imposent plus ou moins fortement, tout en laissant à la liberté une part moins ou plus large dans la détermination de leurs conditions d'existence.

L'ordre révélé confirme et précise le droit naturel. Il élève et l'enrichit sur certains points : ainsi le mariage, ce principe de la famille, devient un sacrement ; de plus, l'homme est appelé par Dieu à entrer dans une société religieuse, l'Eglise, société parfaite, ayant sa vie propre, indépendante.

De cette double constatation du caractère individuel et

du caractère social de la personne humaine, résulte le double aspect de la morale naturelle et chrétienne.

La morale assure l'équilibre, l'harmonie de ces deux termes : être individuel, être social. C'est pour avoir fait trop large ou trop restreinte la part de l'un ou de l'autre, que les systèmes ont versé dans l'erreur. Toutes les écoles portent inscrits au frontispice de leur doctrine ces termes : « individu » et « société » ; elles essayent de les harmoniser dans une formule concise : « Pour l'individu par la société. » « Par l'individu pour la société », disent les uns ou les autres. La première formule exprime bien la prédominance légitime de la fin individuelle ; elle indique assez bien le caractère secondaire, somme toute, de la vie sociale ; mais elle n'en exprime pas assez la valeur essentielle, elle ne marque pas suffisamment l'union naturelle et nécessaire qui existe entre les actes individuels et leur caractère social. La seconde formule : « Par l'individu pour la société », semble méconnaître la primauté de la fin individuelle. Si nous avions à établir une formule plus expressive, nous dirions : « Pour l'individu », car il est bien le but dernier ; « par l'individu », car seul l'acte individuel détermine sa fin ; mais nous ajouterions : « agissant socialement » ; ces mots, inséparables des premiers, expriment le mode essentiel d'action de l'individu, la répercussion inévitable de ses actes, le lien naturel qui le rattache aux autres individus.

Résumons : l'homme est donc un être individuel, il a pour principe d'action sa liberté, il a sa fin propre ; il est aussi un être social, il contribue au bien ou au mal de multiples sociétés dont il est membre. De ce dernier chef, son activité doit être réglée en vue du bien commun : sa liberté personnelle sera donc sujette à une autorité sociale, réglée par le principe d'unité qui mène chaque société à sa fin, qui ordonne pour le bien de tous l'activité de chacun. Cela, dans les multiples sociétés auxquelles l'homme appartient.

Si l'on considère ainsi les sphères successives de l'activité humaine, on saisit, au centre, l'activité en apparence strictement individuelle, qui ne met pas l'homme en contact immédiat avec la société, ayant néanmoins des répercussions sociales. Puis, au sein de la famille, l'autorité des parents règle socialement, en partie du moins, l'exercice social des droits de ses membres, en vue du bien commun, en vue aussi, ce but est propre à la famille, de l'éducation des enfants. Les divers groupements naturels font de même. A l'Etat, enfin, l'or-

vue par le Créateur d'un corps et d'un esprit, un vrai « microcosme », comme disaient les anciens, c'est-à-dire un petit monde, qui vaut (à lui seul) beaucoup plus que l'immense univers inanimé (38).

gane social suprême dans l'ordre civil, il appartient de régler en vue du bien commun l'exercice social des droits de l'individu, de la famille, de la profession, des institutions sociales privées. Toutes ces sphères d'activité se compénètrent, tout en gardant leur autonomie; chaque autorité, enfin, dans son domaine, ne perd pas de vue qu'elle s'exerce pour le bien de ses membres, l'autorité familiale pour le bien des membres de la famille, l'autorité de l'Etat pour le bien des familles et des individus.

(38) L'homme est beaucoup plus que l'univers inanimé, malgré l'énorme masse de cet univers. Cf. Pascal, *Pensées* : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser...; mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Toute notre dignité consiste donc en la pensée. C'est de là qu'il faut nous relever et non de l'espace et de la durée. » (Edition Léon Brunschwig, p. 488, n° 347.)

De même, dans les *Harmonies*, Lamartine, opposant l'homme à l'immensité de l'univers matériel, à la pérennité des forces naturelles, à la permanence de l'humanité elle-même qui survit à la disparition de chaque individu, écrit :

Vous allez balayer ma cendre...

Je meurs. Qu'importe? J'ai vécu...

Votre existence rajeunie

A des siècles; j'eus mon instant;

Mais dans la minute qui passe,

L'infini de temps et d'espace

Dans mon regard s'est répété

Et j'ai vu dans ce point de l'être

La même image m'apparaître

Que vous dans votre immensité.

(Eternité de la nature, brièveté
de l'homme.)

La qualité de l'essence humaine, de la personne humaine, ne tient pas à l'espace qu'occupe notre corps; elle est d'ordre spirituel.

En cette vie et dans l'autre, l'homme n'a que Dieu pour fin dernière; par la grâce sanctifiante, il est élevé à la dignité de fils de Dieu et incorporé au royaume de Dieu dans le corps mystique du Christ. C'est pourquoi Dieu l'a doté de prérogatives nombreuses et variées : le droit à la vie, à l'intégrité du corps, aux moyens nécessaires à l'existence; le droit de tendre à sa fin dernière dans la voie tracée par Dieu; le droit d'association, de propriété, et le droit d'user de cette propriété.

28. — Comme le mariage et le droit à son usage naturel sont d'origine divine, ainsi la constitution et les prérogatives fondamentales de la famille ont été déterminées et fixées par le Créateur lui-même, et non par les volontés humaines ni par les faits économiques. Dans l'Encyclique sur le mariage chrétien (b) et dans Notre Encyclique, mentionnée plus haut, sur l'éducation, Nous sommes étendu longuement sur ces questions.

Nature de la société

Droits et devoirs mutuels de l'homme et de la société.

29. — En même temps, Dieu destina l'homme à vivre en société comme sa nature le demande. Dans le plan du Créateur, la société est un moyen naturel, dont l'homme peut et doit (39) se servir pour attein-

(b) Lettre Encyclique *Casti connubii*, 31 décembre 1930 (A. A. S., vol. XXII, 1930, pp. 539-592.)

(39) La société est normalement nécessaire à l'homme. Les Encycliques, notamment *Immortale*, *Quadragesimo*, ont repris ici les thèmes classiques de la « *Philosophia perennis* ». Citons en particulier l'Encyclique *Immortale* (Editions Bonne Presse, pp. 18-19) : « La Providence l'a fait (l'homme) pour s'unir à ses semblables en une société (tant domestique que civile), seule capable de fournir la plénitude de ce qu'exige la vie : *quae suppeditare, vitae sufficientiam perfectam sola potest* », c'est-à-

dre sa fin, car la société est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Ce qui ne veut point dire, comme le comprend le libéralisme individualiste, que la société est subordonnée à l'utilité égoïste (40)

dire de compléter l'activité privée de chaque famille, pour assurer complètement ce qu'il faut à la vie. Tapparelli, dans son *Essai Théorique*, p. 275, avait écrit : « faciliter aux individus, par le moyen de l'ordre extérieur, l'obtention de la félicité naturelle, telle est la fin naturelle de toute société naturelle complète » (c'est-à-dire de la société civile). Le P. Liberatore, dans son *Droit public de l'Eglise*, affirme que « la fin de la société civile est, à proprement parler, la paix publique et la prospérité temporelle ». Tarquini précise, s'il se peut encore davantage, dans ses *Institutions de Droit ecclésiastique public* (section 2, art. 2) : « Par la société civile, les hommes ne cherchent pas seulement la sécurité et la tranquillité, mais la félicité temporelle aussi entière que possible *« quanta potest obtineri »* ».

La nécessité pour l'homme de vivre en société était déjà proclamée par Aristote définissant l'homme : un animal vivant en cité. La cité est de droit naturel, en ce sens que l'être humain individuel, de par les indigences de sa nature, ne se suffit pas à lui-même — non seulement pour apparaître à la vie, mais pour s'y maintenir et s'y développer normalement. Dieu voulant le développement normal des individus, veut, du même coup, les cités — tel est le sens de la thèse scolastique qui condamne le contrat social entendu comme si l'état social était une pure invention de l'initiative humaine, et non une exigence de la nature. Il ne s'ensuit nullement que *telle cité, tel Etat* soit de droit naturel. Les lois civiles mêmes reconnaissent aux ressortissants de *tel* Etat le droit, sous certaines conditions, de répudier *telle* nationalité et de se faire « naturaliser » membres de *telle* autre cité... Mais quelque cité qu'un homme veuille choisir, il lui faudra normalement en choisir une : il lui faudra vivre dans une cité pour vivre humainement.

(40) L'Encyclique précise : utilité *égoïste* ; la cité, bien que faite pour les personnes qui y vivent, n'est pas pour l'intérêt exclusif de chaque *individu*. Cette toute dernière formule est en réalité celle de l'anarchisme libertaire ; elle exclut les relations sociales que la doctrine catholique déclare, au contraire, inscrites dans la nature même de l'homme et dont le respect s'impose à

de l'individu, mais que, par le moyen de l'union organique avec la société, la collaboration mutuelle rend possible à tous de réaliser la vraie félicité sur terre; cela veut dire encore que c'est dans la société que se développent toutes les aptitudes individuelles et sociales données à l'homme par la nature, aptitudes qui, dépassant l'intérêt immédiat du moment, reflètent dans la société la perfection de Dieu, ce qui est impossible si l'homme reste isolé. Ce dernier but de la société est lui-même, en dernière analyse, ordonné à l'homme, afin que, reconnaissant ce reflet des perfections divines, par la louange et l'adoration, il le fasse remonter à son Créateur. Seul l'homme, seule la personne humaine, et non la collectivité en soi, est doué de raison et de volonté moralement libre.

30. — Ainsi de même que l'homme ne peut se soustraire aux devoirs qui selon la volonté de Dieu le lient envers la société civile, et que les représentants de l'autorité ont le droit, dans le cas où l'individu s'y refuserait sans raison légitime, de le contraindre à l'accomplissement de son devoir; de même la société ne peut frustrer l'homme des droits personnels que le Créateur lui a concédés et dont Nous avons signalé plus haut les plus importants; elle ne peut lui en rendre, par principe, l'usage impossible. Il est donc conforme à la raison et à ses exigences qu'en dernier lieu toutes les choses de la terre soient ordonnées à la personne humaine, afin que par son intermédiaire elles retournent au Créateur. A l'homme, à la personne humaine s'applique

chaque personne humaine, fût-ce au détriment de ses intérêts temporels propres. En fait, les intérêts temporels dont le sacrifice peut être exigé de chacun de nous seront toujours — dans le plan social — des intérêts matériels individuels; le sacrifice de ces intérêts-là, bien loin de léser notre être personnel, contribuera, au contraire, à le parfaire. En ce sens, donner est enrichissant. Bref, le bien personnel n'est pas la revendication égoïste de l'utile, au détriment de l'intérêt commun de la cité : la société n'est pas, dit Pie XI, subordonnée à l'utilité égoïste de l'individu.

vraiment ce que l'Apôtre des Gentils écrit aux Corinthiens sur l'économie du salut : « Tout est à vous, mais vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu (c). » Tandis que le communisme, renversant l'ordre des relations entre l'homme et la société, appauvrit la personne humaine, voilà les hauteurs où l'élèvent la raison et la révélation !

L'ordre économique et social.

31. — De l'ordre économique et social Léon XIII a exposé les principes directeurs dans l'Encyclique sur la question du travail (d) ; ces principes, dans Notre Encyclique sur la reconstruction de l'ordre social, Nous les avons adaptés aux exigences du temps présent. De plus, insistant encore sur la doctrine séculaire de l'Eglise touchant le caractère individuel et social de la propriété privée, Nous avons précisé le droit et la dignité du travail, les rapports de collaboration qui doivent exister entre ceux qui possèdent le capital et les travailleurs, le salaire dû en stricte justice à l'ouvrier pour lui et pour sa famille (41).

(c) I Cor., III, 23.

(d) Lettre Encyclique *Rerum novarum*, 15 mai 1891. (*Acta Leonis XIII*, vol. IV, pp. 177-209. — Lettre Encyclique *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931. (A. A. S., vol. XIII, 1931, pp. 177-228.)

(41) Rappelons, à propos du salaire familial, les définitions indispensables :

Salaire vital individuel : salaire suffisant à faire vivre le travailleur salarié.

Salaire familial : salaire suffisant à faire vivre, outre l'ouvrier salarié qui fournit le travail, sa femme et ses enfants.

Le salaire familial est relatif ou absolu. Le salaire familial relatif est censé proportionnel au nombre d'enfants qui, de fait, sont à la charge du salarié ; il s'élève ou s'abaisse selon que la famille est plus ou moins nombreuse en fait. Au contraire, le salaire familial absolu — c'est-à-dire invariable quelle que soit la situation familiale actuelle de tel ou tel salarié — est le salaire

32. — Dans cette même Encyclique, Nous avons

nécessaire et suffisant à l'entretien d'une famille ayant un nombre d'enfants déterminé pour une région et une condition sociale données. Ce nombre déterminé, qui sert de mesure au salaire familial absolu, doit être, selon les uns : le nombre d'enfants « commun », ou le nombre « courant », c'est-à-dire non réputé exceptionnel, dans les familles d'un niveau social donné, en une région donnée; selon d'autres, le nombre d'enfants « moyen », c'est-à-dire le nombre obtenu en divisant le nombre total des enfants par le nombre total des familles. On le voit, l'expression « salaire familial absolu » demeure légèrement amphibologique : elle signifie tantôt salaire familial « commun », tantôt salaire familial « moyen ». Simple nuance d'idées toutefois, plutôt qu'opposition dans les applications pratiques; car, en fait, le nombre « commun » ne diffère guère du nombre « moyen ».

Des Encycliques *Casti connubii* et *Quadragesimo anno*, il ressort que le juste salaire est le salaire familial. Juste salaire, disons-nous : mais ce mot pose une question que l'enseignement pontifical ne fait qu'effleurer. A quel titre le salaire doit-il être familial? En vertu de la justice commutative ou de la justice sociale?

En vertu de la justice commutative, le travail aurait de lui-même une valeur familiale. Le salaire familial serait donc dû de telle sorte que cette dette, si elle n'est pas acquittée, entraîne obligation à restitution.

En vertu de la justice sociale, le travail n'aurait pas cette valeur de lui-même, mais le bien général de la société ou le bon ordre social, dont la justice sociale a la garde, exigerait que le salaire fût familial.

Les théologiens et les sociologues se partagent sur cette question.

Remarquons dans l'Encyclique *Quadragesimo anno* les mots qui suivent l'affirmation du salaire familial dû à l'ouvrier : « Assurément, les autres membres de la famille, chacun suivant ses forces, doivent contribuer à son entretien. » Considération importante qui dissuade de considérer le chef de famille en dehors des siens et qui précise la notion du salaire familial : le travail de ses membres doit permettre à la famille ouvrière de vivre humainement.

Au reste, l'Encyclique *Quadragesimo anno*, tout en réclamant le salaire familial — comme le fait la présente

montré que les moyens de sauver le monde actuel

Encyclique — le fait avec sagesse, tenant compte de tous les éléments de la question : besoins de la famille ouvrière, mais aussi situation de l'entreprise, exigences du bien commun :

« On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions...

« Dans la détermination des salaires, on tiendra également compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui l'assument. Il serait injuste d'exiger d'eux des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre. Assurément si par indolence, par négligence, ou parce qu'elle n'a pas un suffisant souci du progrès économique et technique, l'entreprise réalise de moindres profits, elle ne peut se prévaloir de cette circonstance comme d'une raison légitime pour réduire le salaire des ouvriers. Mais si, d'autre part, les ressources lui manquent pour allouer à ses employés une équitable rémunération, soit qu'elle succombe elle-même sous le fardeau de charges injustifiées, soit qu'elle doive écouler ses produits à des prix injustement déprimés, ceux qui la réduisent à cette extrémité se rendent coupables d'une criante iniquité, car c'est par leur faute que les ouvriers sont privés de la rémunération qui leur est due, lorsque, sous l'empire de la nécessité, ils acceptent des salaires inférieurs à ce qu'ils étaient en droit de réclamer...

« On s'inspirera enfin, dans la fixation du taux des salaires, des nécessités de l'économie générale. Nous avons dit plus haut combien il importe à l'intérêt commun que les travailleurs et employés puissent, une fois couvertes les dépenses indispensables, mettre en réserve une partie de leurs salaires, afin de se constituer ainsi une modeste fortune. Mais il est un autre aspect de la question, à peine moins important, qu'on ne peut, de nos jours moins que jamais, passer sous silence. Nous voulons parler de la nécessité d'offrir à ceux qui peuvent et veulent travailler la possibilité d'employer leurs

de la ruine dans laquelle le libéralisme amoral (42)

forces. Or, cette possibilité dépend, dans une large mesure, du taux des salaires, qui multiplie les occasions du travail tant qu'il reste contenu dans de raisonnables limites, et les réduit au contraire dès qu'il s'en écarte. Nul n'ignore, en effet, qu'un niveau ou trop bas ou exagérément élevé des salaires engendre également le chômage. »

L'abaissement excessif des salaires, en diminuant le prix de revient des produits, semble faciliter la vente et par suite la production, mais il entraîne une diminution du pouvoir d'achat chez les consommateurs : d'où diminution de la vente et par suite de la production, ce qui aboutit au chômage.

L'élévation excessive des salaires accroît le prix de revient, paralyse la vente, diminue la production, et cause, elle aussi, le chômage.

(42) Le libéralisme est amoral à un double titre :

1° *Par le but qu'il poursuit* : « Supprimant par oubli ou ignorance le caractère social et moral de la vie économique » (*Quadragesimo anno*). Nous admettons bien avec les libéraux que la poursuite du progrès matériel est l'objet propre de l'activité économique, mais, contrairement à eux, nous pensons que cet objet doit être poursuivi en tenant toujours compte des intérêts supérieurs de l'ordre social et moral : l'économie au service de l'homme, et de l'homme tout entier, avec sa double fin temporelle et spirituelle.

2° *Par le moyen qu'il préconise* : la poursuite par chaque individu de son intérêt personnel; c'est par cette activité d'apparence égoïste, prétend-on, que l'individu collabore le mieux au bien général, tout en assurant sa prospérité personnelle. Il y a ici deux déficits :

a) une *erreur économique*, que nous n'avons pas à réfuter dans ce commentaire : l'harmonie préétablie entre intérêt général et intérêts particuliers est loin d'être aussi complète que le prétendent les libéraux, comme suffit à le montrer l'histoire de ces cent dernières années;

b) un *danger moral* : l'homme qui n'a en fait les yeux fixés que sur son intérêt particulier, en fera bien vite, quelle que puisse être sa valeur morale, le but dernier de son activité sociale, et ainsi une diminution de la charité (au sens le plus fort du mot) est l'inévitable conséquence de l'application des principes du libéralisme.

nous a plongés, ne consistent ni dans la lutte des classes ni dans la terreur, beaucoup moins encore dans l'abus autocratique du pouvoir de l'Etat, mais dans l'instauration d'un ordre économique inspiré par la justice sociale (43) et les sentiments de la

(43) La justice sociale ou justice à l'égard de la société peut être définie : le respect du bien commun. Déjà Pie X en 1904, emploie cette expression dans l'Encyclique *Jucunda sane*, sur saint Grégoire le Grand qu'il loue comme *publicus justiciæ socialis adsertor*, défenseur public de la justice sociale.

L'Encyclique *Quadragesimo anno* emploie jusqu'à huit fois l'expression de Justice sociale :

« La justice sociale ne tolère pas qu'une classe empêche l'autre de participer à ces avantages », c'est-à-dire aux avantages issus de l'effort combiné du travail et du capital dans notre régime économique.

« Il importe donc d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde.

Salaire familial : « Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions. »

Taux des salaires : « A comprimer ou hausser indûment les salaires dans des vues d'intérêt personnel qui ne tiendraient nul compte de ce que réclame le bien général, on s'écarterait assurément de la justice sociale. Celle-ci demande, au contraire, que tous les efforts et toutes les volontés conspirent à réaliser autant qu'il se peut faire une politique des salaires qui offre au plus grand nombre possible de travailleurs le moyen de louer leurs services et de se procurer ainsi tous les éléments d'une honnête subsistance. »

Gouvernement de la vie économique : « C'est donc à des principes supérieurs et plus nobles qu'il faut demander de gouverner avec une sévère intégrité ces puissances économiques, c'est-à-dire à la justice et à la charité sociales. »

Violation de l'ordre social : « Il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout

charité chrétienne. Nous avons montré comment une saine prospérité doit se baser sur les vrais principes d'un corporatisme sain qui respecte la hiérarchie sociale nécessaire, et comment toutes les corporations doivent s'organiser dans une harmonieuse unité, en s'inspirant du bien commun de la société. La mission principale et la plus authentique du pouvoir civil est précisément de promouvoir efficacement cette harmonie et la coordination de toutes les forces sociales.

Hiérarchie sociale et prérogatives de l'Etat.

33. — Afin d'assurer cette collaboration organique et cette tranquille harmonie, la doctrine catholique revendique pour l'Etat la dignité et l'autorité d'un vigilant et prévoyant défenseur des droits divins et humains, dont les Saintes Ecritures et les Pères de l'Eglise parlent si souvent. Il est faux que tous les hommes aient les mêmes droits dans la société civile et qu'il n'existe aucune hiérarchie légitime (44). Qu'il Nous suffise de rappeler les Encycliques de

entier, sans tenir aucun compte ni de la dignité humaine des ouvriers, ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun. »

Gouvernement et restauration de la société : « Les institutions des divers peuples doivent conformer tout l'ensemble des relations humaines aux exigences du bien commun, c'est-à-dire aux règles de la justice sociale », « restaurer la société selon l'esprit de l'Eglise, fortement unis par la justice sociale et la charité sociale ».

La présente Encyclique consacre à son tour un peu plus loin quelques paragraphes très denses (51 à 55) à la justice sociale, ainsi qu'aux devoirs qu'elle impose et aux moyens de les remplir.

(44) Il semble bien que l'Encyclique ne consacre pas seulement la nécessité des autorités sociales (politique, familiale), mais même rejette implicitement l'égalitarisme brutal qui prétendrait mettre rigoureusement sur pied d'égalité matériellement toutes les « corporations », toutes les catégories sociales. Le Souverain Pontife parle d'harmonieuse unité non d'uniformité égalitaire. Dans

Léon XIII, indiquées plus haut, en particulier celle qui concerne le pouvoir de l'Etat (e) et celle qui traite de la constitution chrétienne de l'Etat (f). Ces Encycliques (45) exposent clairement au catholique les

(e) Lettre Encycl. *Diuturnum illud*, 20 juin 1881. (*Acta Leonis XIII*, vol. I, p. 210-222.)

(f) Lettre Encycl. *Immortale Dei*, 1^{er} nov. 1885. (*Acta Leonis XIII*, vol. II, p. 146-168.)

la société tous ne sont pas aptes à tout, et précisément l'autorité sociale doit organiser, c'est-à-dire ordonner en un ensemble vivant les multiples éléments complémentaires, mais non semblables ni égaux entre eux dans la Cité.

(45) La doctrine catholique se tient, ici aussi, en un juste milieu entre l'individualisme anarchique qu'on pourrait appeler l'atomisme social, et l'étatisme ou statolâtrie qui sacrifie la personne à la cité.

Le Pape reprend l'enseignement traditionnel sur l'origine transcendante de l'Etat. Rappelons que par Etat on peut entendre soit la société civile ou réunion stable de foyers en vue du bien général temporel, soit l'autorité qui préside au gouvernement de cette société.

Quand nous disons que l'Etat est « d'origine transcendante » ou divine, nous entendons que Dieu ayant mis l'homme sur terre en lui imposant d'y subsister et de s'y développer normalement, veut, par là-même, la société civile ou Cité, nécessaire à ce développement, et l'autorité, nécessaire elle-même à la vie de la Cité. C'est en ce sens que l'autorité civile est de droit divin (dans son essence, non dans ses déterminations de forme et de personne).

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de se représenter Dieu comme intimant expressément à l'humanité l'ordre de se grouper à l'intérieur des cités... cette volonté divine se manifeste très clairement et suffisamment dans le besoin ressenti par chaque famille de pouvoir compter sur l'aide des autres familles, besoin que la raison constate et dont elle tire cette conclusion immédiate : il faut vivre en cités.

Il est clair que l'origine divine, et de la cité et de chacune des personnes qui la composent, exige le respect des relations voulues par Dieu entre l'une et les autres, relations qui excluent, notamment, l'asservissement de celles-ci à celle-là.

principes de la raison et de la foi qui le rendront capable de se prémunir contre les erreurs et les dangers de la conception bolchevique de l'Etat. La spoliation des droits et l'asservissement de l'homme, la négation de l'origine première et transcendante de l'Etat et de son pouvoir, l'horrible abus de l'autorité publique au service du terrorisme collectiviste, tout cela est précisément le contraire de ce qu'exigent la morale naturelle et la volonté du Créateur. La société civile et la personne humaine tirent leur origine de Dieu et sont par Lui mutuellement ordonnées l'une à l'autre; aucune des deux, par conséquent, ne peut se soustraire à ses devoirs envers l'autre, ni renier ou diminuer les droits de l'autre. C'est Dieu qui a réglé ces rapports mutuels dans leurs lignes essentielles; le communisme commet une usurpation injuste, quand il impose, au lieu de la loi divine basée sur les principes immuables de la vérité et de la charité, un programme politique de parti, provenant de l'arbitraire humain et tout rempli de haine.

Beauté de la doctrine de l'Eglise

34. — Quand elle enseigne cette lumineuse doctrine, l'Eglise n'a pas d'autre but que de réaliser l'heureux message chanté par les anges sur la grotte de Bethléem, à la naissance du Rédempteur « Gloire à Dieu... et... paix aux hommes... (g) »; paix véri-

(g) S. Luc, II, 14.

On n'oubliera pas que l'Etat, tout nécessaire qu'il est à la famille et à l'individu, ne doit jamais se substituer d'emblée à l'activité privée, individuelle ou collective, aussi longtemps que celle-ci ne s'est pas avérée impuissante ou volontairement déficiente. Et lorsqu'il intervient à la place de l'activité privée, l'Etat a pour rôle d'aider cette activité à se ressaisir, à se reprendre. Cette limitation du rôle de l'Etat laisse d'ailleurs au domaine propre de l'Etat l'énorme champ des services généraux de la Cité (défense nationale, justice, travaux publics, communications, contrôle des échanges et de la monnaie, etc.), services plus ou moins étendus, et plus ou moins complexes, selon le degré ou la forme de « civilisation ».

table et vraie félicité, même ici-bas, autant qu'il est possible, en vue de préparer la félicité éternelle, mais paix réservée aux hommes de bonne volonté. Cette doctrine se tient à égale distance des erreurs extrêmes comme des exagérations des partis ou des systèmes qui s'y rattachent; elle garde toujours l'équilibre de la justice et de la vérité; elle réclame la juste mesure dans la théorie et en assure la réalisation progressive dans la pratique, s'efforçant de concilier les droits et les devoirs de tous, l'autorité avec la liberté, la dignité de l'individu avec celle de l'Etat, la personnalité humaine du subordonné avec l'origine divine du pouvoir; la juste soumission, l'amour ordonné de soi-même, de sa famille et de sa propre patrie avec l'amour des autres familles et des autres peuples, sentiment fondé sur l'amour de Dieu, père, premier principe et fin dernière de tous les hommes. Elle ne sépare pas le souci modéré des biens temporels de la sollicitude pour les biens éternels. Si elle subordonne les premiers aux autres, suivant la parole de son divin Fondateur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît (h) », elle est bien loin toutefois de se désintéresser des choses humaines et d'entraver le progrès et les avantages matériels; au contraire, elle les aide et les favorise de la manière la plus raisonnable et la plus efficace. Ainsi, bien que l'Eglise n'ait jamais, sur le terrain économique et social, présenté de système technique déterminé, ce qui d'ailleurs ne lui appartient pas, elle a pourtant clairement indiqué, sur certains points, des directives qui, tout en s'adaptant (46)

(h) S. Matthieu, vi, 33.

(46) Déjà Pie X dans l'Encyclique *Il fermo proposito* (1905) avait marqué cette adaptation de l'action catholique pratique aux milieux et aux moments :

« Et pour nous arrêter à cette seule dernière partie de la restauration désirée, vous voyez, Vénérables Frères, quel appui apportent à l'Eglise ces troupes choisies de catholiques qui se proposent précisément de réunir ensemble toutes leurs forces vives dans le but de com-

dans le concret à des applications diverses selon les différentes conditions de temps, de lieux et de peu-

battre par tous les moyens justes et légaux la civilisation antichrétienne, réparer par tous les moyens les désordres si graves qui en dérivent; — replacer Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société; — rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu; — prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et particulièrement ceux de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous, le principe religieux, seule vraie source de consolation dans les angoisses de la vie, mais en s'efforçant de sécher leurs larmes, d'adoucir leurs peines, d'améliorer leur condition économique par de sages mesures; — s'employer, par conséquent, à rendre les lois publiques conformes à la justice, à corriger ou supprimer celles qui ne le sont pas; — défendre enfin et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et les droits non moins sacrés de l'Eglise... »

« Et ici, il faut remarquer tout de suite qu'il est aujourd'hui impossible de rétablir sous la même forme toutes les institutions qui ont pu être utiles et même les seules efficaces dans les siècles passés, — si nombreuses sont les modifications radicales que le cours des temps introduit dans la société et dans la vie publique, et si multiples les besoins nouveaux, que les circonstances changeantes ne cessent de susciter. — Mais, l'Eglise, en sa longue histoire, a toujours et en toute occasion lumineusement démontré qu'elle possède une vertu merveilleuse d'adaptation aux conditions variables de la société civile : sans jamais porter atteinte à l'intégrité ou à l'immutabilité de la foi, de la morale et en sauvegardant toujours ses droits sacrés, elle se plie et s'accommode facilement en tout ce qui est contingent et accidentel, aux vicissitudes des temps et aux nouvelles exigences de la société. »

Adaptation : le mot est de Pie X. Le Pape dit même que « l'Eglise... se plie et s'accommode facilement aux nouvelles exigences de la société ». (Edition Bonne Presse, *Actes de Pie X*, p. 94, lignes 32 et 34...) — Mots d'audace, si l'on fait réflexion que justement le mot adaptation est employé par le transformisme qui voit dans l'adaptation au milieu une condition, une loi de la vie animale : s'adapter ou périr. — Quand avec Pie X, nous parlerons

ples, montrent la bonne voie pour assurer l'heureux progrès de la société.

35. — La sagesse (47), la valeur de cette doctrine est admise par tous ceux qui la connaissent véritablement. Avec raison, des hommes d'Etat éminents ont pu affirmer qu'après avoir étudié les divers systèmes sociaux, ils n'avaient rien trouvé de plus sage que les principes exposés dans les Encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*. Jusque dans les pays non catholiques, et même non chrétiens, on

sans pusillanimité « d'adaptation », voire même d'accommodement de l'Eglise « aux nouvelles exigences de la société », allons-nous donc parler d'un transformisme, d'une évolution du dogme et de la morale catholiques, alors que de leur côté, trop de philosophes, d'ethnologues, de sociologues plus ou moins patentés prétendent tout soumettre à l'évolution, tout expliquer par l'évolution jusque dans la vie morale et sociale?

L'Eglise de l'infaillibilité, de l'immutabilité doctrinale ne saurait admettre une évolution de son dogme et pas, d'ailleurs, des principes de sa morale sociale. Il va de soi que — si évolution signifie adultération, si adaptation signifie changement d'essence — nous ne saurions souscrire à ces termes. Lors donc que le Pape qui restera le Pape de l'Encyclique *Pascendi*, parle d'adaptation, d'accommodation « facile », l'évolution dont il parle ne saurait être une perversion, une adultération; le Souverain Pontife précise (*Il fermo proposito*) que cette « vertu merveilleuse » d'adaptation « dont il vient de parler, s'exerce... « sans jamais porter atteinte à l'intégrité » ou à l'immutabilité de la foi, de la morale, et en sauvegardant toujours les droits sacrés (de l'Eglise).

(47) Très souvent la position catholique éloignée des extrêmes, est, aussi bien en matière purement doctrinale que dans les solutions pratiques, une synthèse entre éléments qui, poussés respectivement à leurs extrêmes, apparaîtraient inconciliables : ainsi la coexistence de personnes finies et de l'Acte pur infini, Dieu; la coexistence de l'immutabilité nécessaire de la Cause première et de la contingence du monde créé; la coexistence de la liberté spirituelle dans l'homme avec le jeu des lois psychophysiologiques; la coexistence du devoir social et de la fin personnelle, etc...

reconnait la grande valeur sociale des doctrines de l'Eglise. C'est ainsi qu'un homme politique éminent, non chrétien, de l'Extrême-Orient, n'hésitait pas à proclamer, il y a un mois à peine, que l'Eglise avec sa doctrine de paix et de fraternité chrétienne (48) apporte une très précieuse contribution à l'établissement et au maintien si laborieux de la paix entre les nations. Enfin, des rapports authentiques arrivant au Centre de la Chrétienté affirment que les communistes eux-mêmes, s'ils ne sont pas totalement corrompus, lorsqu'on leur expose la doctrine sociale de l'Eglise, en reconnaissent la supériorité sur les doctrines de leurs chefs et de leurs maîtres. Ceux que la passion aveugle et à qui la haine ferme les yeux devant la lumière de la vérité, ceux-là seuls la combattent obstinément.

**Est-il vrai que l'Eglise n'a pas agi
en conformité avec sa doctrine ?**

36. — Mais les ennemis de l'Eglise, forcés de reconnaître la sagesse de sa doctrine, l'accusent cependant de n'avoir pas su conformer ses actes à ses principes et affirment en conséquence la nécessité de chercher d'autres voies. Combien cette accusation est fausse et injuste, toute l'histoire du Christianisme le démontre. Pour ne rappeler ici que quelques faits caractéristiques, c'est le Christianisme qui, le premier, proclama généreusement, avec une ardeur et une conviction inconnues aux siècles précédents, la vraie et universelle fraternité de tous les hommes, à quelque race ou condition qu'ils appartiennent, il

(48) Dieu Père : tel est le premier article de la révélation chrétienne. Avant tout, les hommes, selon le christianisme, sont fils d'un même Père; ils sont donc frères. Comme les frères ne sont pas nécessairement égaux, on voit que le christianisme n'a rien à voir avec l'égalitarisme juridique des légistes romains. (Voir, plus loin, textes de l'Encyclique, n° 36.)

contribua ainsi puissamment à l'abolition de l'esclavage (49), non par des révoltes sanguinaires, mais par la force intérieure de sa doctrine, en faisant voir à l'orgueilleuse patricienne de Rome dans son esclave une sœur dans le Christ. C'est le Christianisme qui adore le Fils de Dieu fait homme par amour des hommes et devenu « Fils du Charpentier », « Charpentier » lui-même (i); c'est le Christianisme qui consacra la vraie dignité du travail manuel, tâche autrefois méprisée, au point que l'honnête Marcus Tullius Cicéron, résumant l'opinion générale de son temps, ne craignit pas d'écrire ces paroles qui, aujourd'hui, feraient honte à n'importe quel sociologue : « Tous les artisans s'occupent de

(i) Cf. S. Matthieu, XIII. 55; S. Marc, VI, 3.

(49) L'abolition de l'esclavage est justement revendiquée par l'Eglise comme l'un de ses bienfaits. Il est vrai que l'Eglise n'a pas décrété brutalement — à la manière de la Convention pour les esclaves des Antilles françaises — l'affranchissement en masse de tous les esclaves du monde antique... Il est vrai même que saint Paul renvoyant à Philémon l'un de ses esclaves fugitifs, paraît reconnaître la légitimité de l'esclavage... En réalité, l'Apôtre fait ici abstraction du régime même de l'esclavage qu'il n'apprécie pas; il n'a en vue que les vertus qu'il importe d'exercer quand il existe. Au surplus, nul historien loyal ne contestera que, en modifiant les âmes, l'Eglise humanisait d'abord les relations des maîtres et des esclaves; en les christianisant, sans révolution, sans « déclaration de droits », mais par une action progressive et sûre, l'Eglise a réellement fait disparaître l'esclavage, d'abord en assimilant religieusement l'esclave et le maître — le Pape Callixte III était un ancien esclave — puis en recommandant aux maîtres d'affranchir leurs esclaves.

Par contre, même désapprouvant l'esclavage et proclamant l'égalité de « nature » entre les hommes, le stoïcisme n'obtint aucune réalisation de fait dans le sens de la libération des esclaves.

Sur la profonde influence exercée par l'Eglise en matière sociale, on pourra se reporter avec fruit à l'ouvrage aujourd'hui classique de E. Chénon : *Le rôle social de l'Eglise* (Bloud).

métiers méprisables, car l'atelier ne peut rien avoir de noble (j). »

37. — Fidèle à ses principes, l'Eglise a régénéré l'humanité. Sous son influence ont surgi d'admirables œuvres de charité, des corporations puissantes d'artisans et de travailleurs de toutes catégories; le libéralisme du siècle passé s'en est moqué, parce qu'elles étaient des organisations du moyen âge; mais elles s'imposent aujourd'hui à l'admiration de nos contemporains qui, en divers pays, cherchent à les faire revivre. Lorsque d'autres courants entravaient son œuvre et empêchaient son influence salutaire, l'Eglise, et cela jusqu'à nos jours, ne cessait pas d'avertir les égarés. Il suffit de rappeler avec quelle fermeté, quelle énergie et quelle constance Notre Prédécesseur Léon XIII a revendiqué pour l'ouvrier le droit d'association, que le libéralisme régnant dans les plus puissants Etats s'acharnait à lui refuser. Même à l'heure actuelle, la doctrine de l'Eglise exerce une influence plus grande qu'il ne paraît; car le pouvoir des idées sur les faits est certainement considérable, bien qu'il soit invisible et difficile à mesurer.

38. — On peut dire en toute vérité que l'Eglise, à l'imitation du Christ, a passé à travers les siècles en faisant du bien à tous. Il n'y aurait ni socialisme ni communisme si les chefs des peuples n'avaient pas dédaigné ses enseignements et ses maternels avertissements. Mais ils ont voulu élever, sur les bases du libéralisme et du laïcisme, d'autres constructions sociales, qui tout d'abord paraissaient puissantes et grandioses; mais on vit bientôt qu'elles n'avaient pas de fondements solides; elles s'écroulent misérablement l'une après l'autre, comme doit s'écrouler fatalement tout ce qui ne repose pas sur l'unique pierre angulaire qui est Jésus-Christ.

IV

REMEDES ET MOYENS

39. — Telle est, Vénérables Frères, la doctrine de l'Eglise, la seule qui puisse apporter la vraie lumière, dans les choses sociales comme dans les autres problèmes, la seule doctrine de salut en face de l'idéologie communiste. Mais il faut que cette doctrine passe dans la pratique de la vie, suivant l'avertissement de l'apôtre saint Jacques : « Agissez d'après cet enseignement, et ne vous contentez pas de l'écouter, en vous abusant vous-mêmes (a) » ; voilà pourquoi la tâche la plus urgente, à l'heure actuelle, c'est d'appliquer énergiquement les remèdes appropriés et efficaces pour détourner la révolution menaçante qui se prépare. Nous en avons la ferme confiance, l'acharnement avec lequel les fils de ténèbres travaillent jour et nuit à leur propagande matérialiste et athée sera du moins pour les fils de lumière un stimulant de piété, leur inspirera un zèle égal et même plus grand pour l'honneur de la Majesté divine (50).

(a) S. Jacques, I, 22.

(50) Le Pape fait ici appel au noble sentiment de la piété, du zèle pour la gloire de Dieu. Serait-ce rabaisser la portée morale de son enseignement que de montrer comment un intérêt temporel bien compris devrait courir à réchauffer ce zèle ? Les communistes luttent pour l'avènement d'un idéal qui les a séduits, mais que l'on

40. — Que faut-il donc faire, quels remèdes employer pour défendre le Christ et la civilisation chrétienne contre cet ennemi pernicieux? Comme un père au milieu du cercle de famille, Nous voudrions, pour ainsi dire dans l'intimité, vous entretenir des devoirs que le grand combat d'aujourd'hui impose à tous les fils de l'Eglise, et même aux enfants qui se sont éloignés d'elle, Nous adressons ce paternel avertissement.

Renouveau de vie chrétienne

Remède fondamental.

41.. — Comme aux époques des plus violentes tempêtes dans l'histoire de l'Eglise, aujourd'hui encore le remède fondamental consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les

doit reconnaître pour faux et trompeur. Or c'est le propre de toute erreur dans les idées, et donc dans la pratique régie par ces idées, que d'engendrer des catastrophes. Dès lors qu'on se trompe sur le but, inévitablement l'on devient la victime de ce faux aiguillage. L'U.R.S.S., par exemple, voulut affranchir l'homme en le libérant du lien conjugal et introduisit une liberté de contracter mariage et de divorcer inconnue jusque-là. Qu'en résulta-t-il? De cette méconnaissance des lois intangibles de la société familiale résultèrent des abandons innombrables de femmes-mères ayant un enfant à leur charge, des centaines de milliers de petits êtres errant à la recherche de leur nourriture et rançonnant les voyageurs ou allant jusqu'à les assassiner, des avortements qui ruinèrent la santé de milliers de malheureuses... bref, tout un ensemble de fléaux sociaux qui forcèrent le gouvernement de ce pays à revenir quelque peu en arrière pour éviter au moins la plus grande partie de ces ruines qu'il avait accumulées. Ainsi en tous les domaines la vérité mécon nue se venge et produit des catastrophes : si actuellement notre état social expie durement les méfaits d'un libéralisme pervers, dans vingt ans nous expierions par la plus terrible misère les méfaits d'une révolution inhumaine.

principes de l'Évangile chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale (51).

42. — Avec un sentiment de profonde reconnaissance envers le Père des lumières, de qui descend « tout don excellent et toute grâce parfaite (b) », Nous voyons partout les signes consolants de ce renouveau spirituel, non seulement dans les âmes particulièrement choisies qui, à notre époque, se sont élevées jusqu'au sommet de la plus sublime sainteté et dans les âmes toujours plus nombreuses qui tendent généreusement vers ces hauteurs de lumière, mais encore dans une renaissance de piété sentie et vécue, au sein de toutes les classes sociales, même

(b) S. Jacques, I, 17.

(51) Un incroyant — il faut en parler puisque l'Eglise s'adresse « même aux enfants qui se sont éloignés d'elle » — et même beaucoup de catholiques peu fermement croyants, seront tentés de hausser les épaules à cette affirmation du Pontife. Quoi! lorsque la ruine menace la civilisation, lorsque les gens « sensés » estiment nécessaire d'opposer à la violence la force, lorsque les gouvernements chancellent sous la poussée des masses qui veulent les renverser, croire qu'un renouveau de vie chrétienne peut être de quelque efficacité? quelle illusion! — Et pourtant, le Christ est-il venu apporter au monde païen autre chose qu'un ferment spirituel? A ses disciples qui voulaient tirer l'épée n'a-t-il pas commandé de la remettre au fourreau? Il faut avoir foi dans la valeur de l'esprit, de la vérité, de la justice, du droit, de la charité. Répondre par la force matérielle à l'attaque des forces matérielles peut parfois devenir nécessaire, mais il faut reconnaître que ce n'est qu'un pis aller. On ne transforme le monde que par l'esprit; on ne triomphe du mal qu'en le convertissant et pour cela tous ceux qui réfléchissent sont d'accord qu'une des tâches les plus urgentes actuellement est la réincarnation du spirituel dans le temporel ou, comme le dit l'Encyclique, « une rénovation sincère de la vie privée et publique », un changement des mœurs, de nouveau pénétrées par les principes chrétiens qui trop souvent s'y juxtaposaient sans les réformer.

les plus cultivées, comme Nous l'avons rappelé récemment dans Notre Motu proprio *In multis solaciis* du 28 octobre dernier, à l'occasion de la réorganisation de l'Académie Pontificale des Sciences (c) (52).

43. — Cependant, il faut avouer que dans ce travail de rénovation spirifuelle il reste encore beaucoup à faire. Même dans les pays catholiques, un trop grand nombre de personnes ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom. Tout en observant plus ou moins fidèlement les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, un trop grand nombre n'ont pas le souci de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus intimes et plus profondes; ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade (53), vaine et trompeuse apparence, déplaît

(c) A. A. S., vol. XXVIII (1936), p. 421-424.

(52) Cette Académie qui s'occupe de sciences physiques, mathématiques, naturelles... se compose de soixante-dix membres, nommés à vie par le Saint-Siège, et qui appartiennent à tous les pays comme à toutes les branches de la science. On y remarque des hommes comme le Professeur Marconi si célèbre par ses découvertes dans le domaine des ondes hertziennes, Niels Bohr de Copenhague, un des maîtres de la science des électrons, l'abbé Le-maître universellement réputé pour ses théories cosmogoniques et qui enseigne à Louvain, M. Planck l'initiateur de la théorie des Quanta. La France y est brillamment représentée par un Ed. Branly, un Dr Carrel, un L. Cuénot, un Em. Picard et d'autres.

(53) Le mot, très dur en effet, peut recouvrir toutes sortes de degrés plus ou moins nets ou plus ou moins atténués de culpabilité. Car à côté de ceux dont la pratique religieuse ne serait qu'un masque hypocritement usurpé pour des fins terrestres il y a tous ceux qui, se rendant compte du désaccord entre leurs principes et leur vie, déplorant leur faiblesse, n'ont pas toutefois le courage d'en sortir. Et plus loin on en trouve même qui ne

souverainement au Divin Sauveur, car Il veut que tous adorent le Père « en esprit et en vérité (d) ». Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe ne saurait résister longtemps au vent de persécution et à la tempête violente qui souffle aujourd'hui; il sera misérablement emporté par le nouveau déluge qui menace le monde, et, tout en se perdant lui-même, il fera du nom chrétien un objet de dérision.

Détachement des biens de la terre.

44. — Ici, Vénérables Frères, Nous voulons rappeler avec une particulière insistance deux préceptes de Notre-Seigneur, qui s'appliquent tout spécialement aux conditions présentes du genre humain : le détachement des biens de la terre et la loi de charité. « Bienheureux les pauvres en esprit », telles furent les premières paroles tombées des lèvres du Divin Maître, dans le sermon sur la montagne (e). Cette leçon est plus nécessaire que jamais, à notre époque de matérialisme avide des biens et des jouissances terrestres. Tous les chrétiens, riches ou pau-

(d) S. Jean, IV, 23.

(e) S. Matthieu, V, 3.

se rendent pas compte de l'insuffisance de leur christianisme pratique. C'est un défaut trop répandu chez les catholiques que de n'avoir pas fait le joint, l'unité entre leur vie chrétienne et leur vie tout court, leur vie professionnelle, leur vie familiale, leur vie mondaine, leur vie de loisirs, leur vie civique. Ils ne se rendent pas compte que telle manière d'agir au long de leurs journées est implicitement réprouvée par la prière qu'ils récitent, parfois très sérieusement, le matin. Il est si facile de dire : « comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » et de garder au cœur une rancune que l'on estime justifiée par des mauvais procédés subis; de dire : « j'aime mon prochain comme moi-même » et de ne pas s'inquiéter si le travail que l'on impose à autrui est suffisamment rémunéré ou n'est pas trop épuisant. D'où un effort nécessaire pour mettre l'Évangile dans toute la vie.

vres, doivent tenir toujours leurs regards fixés vers le ciel, et ne jamais oublier que « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir (f) ». Les riches ne doivent pas mettre leur bonheur dans les biens de la terre (54) ni consacrer le meilleur de leur effort à la conquête de ces biens; mais qu'ils se considèrent comme de simples administrateurs tenus de rendre des comptes au Maître suprême, qu'ils se servent de leurs richesses comme de moyens précieux que Dieu leur accorde pour faire du bien; qu'ils ne manquent pas de distribuer leur superflu aux pauvres, selon le précepte évangélique (g). Sinon, ils verront se réaliser pour eux-mêmes et leurs richesses le jugement sévère de l'apôtre saint Jacques : « A vous maintenant, riches! Pleurez, éclatez en sanglots à la vue des misères qui vont fondre sur vous. Vos richesses sont pourries et vos vêtements sont mangés de vers. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille rendra témoignage contre vous, et comme un

(f) *Ep. aux Hébreux*, XIII, 14.

(g) Cf. *S. Luc*, XI, 41.

(54) N'est-il pas permis de dire que cette phrase, toute pénétrée de l'esprit évangélique, est diamétralement opposée à l'attitude d'âme de la plupart de nos contemporains? A telles enseignes que ce rappel de la vraie doctrine doit sembler à plusieurs une utopie. N'est-il pas vrai que le souci permanent de la plupart des hommes est celui, non pas seulement d'assurer à leur famille une existence sobre et honnête, ce qui est tout à fait légitime, mais de soutenir et d'accroître un train de vie fixé aussi haut que possible, d'accéder à la grande fortune, d'augmenter celle-ci si on la possède déjà? N'est-il pas vrai que l'on « consacre le meilleur de son effort à la conquête de ces biens »? Et n'y a-t-il pas là comme un asservissement de l'homme à l'argent, un renversement de valeurs par lequel ce qui devait rester un moyen, un outil, une nécessité de l'existence, est devenu un but, un centre exclusif d'intérêt, ce qui donne son sens à la vie?

feu dévorera vos chairs. Vous avez amassé des trésors de colère dans les derniers jours (h). »

45. — Quant aux pauvres, tout en cherchant selon les lois de charité et de justice à se pourvoir du nécessaire et même à améliorer leur sort, ils doivent toujours rester, eux aussi, « des pauvres en esprit (i) », plaçant dans leur estime les biens spirituels au-dessus des biens et des jouissances terrestres. Qu'ils se souviennent qu'on ne réussira jamais à faire disparaître de ce monde les misères, les douleurs et les tribulations, qu'à cette loi personne n'échappe, pas même ceux qui en apparence semblent très heureux. Il faut donc à tous la patience, cette patience chrétienne qui reconforte le cœur par les promesses divines d'un bonheur éternel (55).

(h) S. Jacques, v, 1-3.

(i) S. Matthieu, v, 3.

(55) Il a certainement fallu au Souverain Pontife l'intrépide courage de la foi pour oser affirmer cette impossibilité du paradis sur terre et cette nécessité de la patience chrétienne. En ce moment où la religion est unanimement dénoncée comme l'opium du peuple, comme l'illusion qui essaye d'endormir les revendications humaines des prolétaires, comme le véritable obstacle à vaincre pour que l'homme se donne sans arrière-pensée à la construction de la société heureuse et sans classes, il y a du courage à rappeler cette vérité de la souffrance inévitable et de la patience nécessaire. D'autant plus que les adversaires du catholicisme exagéreront certainement cette déclaration et voudront en conclure que l'Eglise interdit aux chrétiens de travailler à l'amélioration du sort des classes souffrantes.

Il n'est peut être pas inopportun de rappeler que, vis-à-vis de la souffrance évitable, la charité nous fait un devoir de travailler à l'épargner à nos frères, tandis que vis-à-vis de la souffrance inévitable, lorsqu'il ne reste plus que le choix entre une attitude de révolte impuissante et une attitude de résignation filiale, c'est cette dernière qui s'impose et qui procure à l'âme les fruits dont parle le poète : « Le seul bien qui me reste au monde est d'avoir quelquefois pleuré. » Il en résulte que si la doctrine de l'Eglise verse son baume sur la souffrance qu'elle apaise dans le calme, féconde par

« Prenez donc patience, mes frères, — disons-Nous encore avec saint Jacques, — jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voyez : le laboureur, dans l'espérance du précieux fruit de la terre, attend patiemment jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de l'automne et celle du printemps. Vous aussi, soyez patients, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche (j). » C'est ainsi que s'accomplira la consolante promesse de Notre-Seigneur : « Bienheureux les pauvres ! » Ce n'est pas une vaine consolation ni une promesse trompeuse comme celle des communistes, mais ce sont des paroles de vie et de vérité profonde, qui se réalisent pleinement ici-bas et ensuite dans l'éternité. Dans ces paroles et dans l'espérance du royaume céleste qui déjà leur appartient, « car le royaume de Dieu est à vous (k) », a proclamé Notre-Seigneur, combien de pauvres trouvent un bonheur que des riches cherchent en vain dans leur fortune, toujours inquiets et tourmentés par le désir insatiable de posséder davantage !

La charité chrétienne.

46. — Mais il y a un remède encore plus efficace, qui doit atteindre plus directement le mal actuel, c'est le précepte de la charité. Nous voulons parler de cette charité chrétienne « patiente et bonne (l) », qui sait éviter les airs de protection humiliante et toute ostentation ; charité qui, depuis les débuts du Christianisme, a gagné au Christ les plus pauvres d'entre les pauvres, les esclaves. Nous remercions tous ceux qui se sont dévoués et se consacrent en-

(j) S. Jacques, v, 7, 8.

(k) S. Luc, vi, 20.

(l) I Cor., xiii, 4.

l'amour et où elle dépose une espérance, le grand devoir de la charité envers nos frères nous invite à travailler généreusement à l'élaboration d'un monde où il y ait moins de souffrance par moins d'injustice ; s'il est inévitable que certains souffrent, il n'est point nécessaire que ce soit du fait des hommes méchants.

core aux œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, depuis les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul jusqu'aux grandes organisations de service social récemment établies. A mesure que les ouvriers et les pauvres ressentiront les bienfaits de cet esprit d'amour, animé par la vertu du Christ, ils se dépouilleront de ce préjugé que le Christianisme a perdu de son efficacité et que l'Eglise est du côté de ceux qui exploitent le travail.

47. — Mais quand Nous voyons cette foule d'indigents accablés par la misère et pour des causes dont ils ne sont pas responsables, et, à côté d'eux, tant de riches qui se divertissent sans penser aux autres, qui gaspillent des sommes considérables pour des choses futiles, Nous ne pouvons Nous empêcher de constater avec douleur que non seulement la justice n'est pas suffisamment observée, mais que le commandement de la charité reste encore incompris et n'est pas vécu dans la pratique quotidienne (56). Aussi, Vénérables Frères, Nous désirons que par la parole et la plume on s'attache à faire mieux connaître ce précepte divin, signe précieux et marque distinctive des vrais disciples du Christ. En nous apprenant à voir Jésus lui-même dans ceux qui souffrent, la charité nous fait un devoir d'aimer nos frères comme le Divin Sauveur nous a aimés, jusqu'au renoncement, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie. Que l'on médite souvent les paroles consolantes mais en même temps terribles que le

(56) Et cela, semble-t-il, non pas tant parce que la part faite à l'aumône est insuffisante — cela peut être — mais aussi et surtout parce qu'en général on ne se préoccupe pas assez du devoir commun à tous d'organiser la société de manière que les biens y soient plus équitablement répartis. Créer des œuvres de bienfaisance est chose éminemment nécessaire, mais ne dispense pas de chercher à prévenir ces maux qu'il faut ensuite guérir. Et sans doute moins d'argent devrait être dépensé en œuvres si des assurances sociales « publiques ou privées protégeaient les travailleurs au temps de la vieillesse, de la maladie ou du chômage. » (Voir N° 52 de l'Encyclique.)

Juge Suprême prononcera dans la sentence du Jugement dernier : « Venez, les bénis de mon Père : car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. — En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait (m). » Et d'autre part : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel : car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. — En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait (n). »

48. — Ainsi donc, pour mériter la vie éternelle, pour être en mesure de secourir efficacement les pauvres, il faut revenir à une vie plus modeste, renoncer aux plaisirs, souvent coupables, que le monde actuel offre si abondamment, en un mot, s'oublier soi-même par amour du prochain. Le « commandement nouveau (o) » (comme l'appelle Notre-Seigneur), la charité chrétienne contient une puissance divine de régénération; si on l'observe fidèlement, elle fera naître dans les âmes une paix intérieure que le monde ne connaît pas; elle apportera un remède efficace aux maux qui tourmentent l'humanité.

Devoirs de stricte justice.

49. — Mais, pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice. L'Apôtre nous enseigne que « celui qui aime son prochain a accompli la loi »; et il en donne la raison : « Ces commandements : Tu ne commettras point d'adultère; tu ne tueras point; tu ne déroberas point, et ceux qu'on pourrait citer encore, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même (p). » Puisque, selon l'Apôtre, tous

(m) S. Matthieu, xxv, 34-40.

(n) S. Matthieu, xxv, 41-45.

(o) S. Jean, xiii, 34.

(p) *Ep. aux Romains*, xiii, 8, 9.

les devoirs se ramènent au seul précepte de la charité, cette vertu commande aussi les obligations de stricte justice, comme le devoir de ne pas tuer et de ne pas commettre de vol; une prétendue charité qui prive l'ouvrier du salaire auquel il a un droit strict n'a rien de la vraie charité, ce n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice (57); il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelques dons à titre de miséricorde. La charité et la justice imposent des devoirs, souvent par rapport au même objet, mais sous un aspect différent : lors-

(57) Il faut reconnaître que de nos jours la charité, mettons l'aumône, est fort mal vue et peu acceptée. Le Souverain Pontife met le doigt sur la plaie et indique la raison profonde de cette attitude. La classe ouvrière s'est faite à cette idée que toute aumône n'est qu'une restitution maladroite et partielle de ce que lui a enlevé l'inobservation de la justice. « Nous ne voulons plus de charité, nous voulons la justice »; telle est la brève phrase qui exprime cet état d'âme.

Remarquons aussi une leçon qui demande à être méditée. Pour beaucoup il semble que justice et charité s'excluent mutuellement : ou bien je dois, ou bien je ne dois pas. Le Pape remet les choses dans leur véritable perspective en présentant la justice comme la première des exigences de la charité, comme son commencement, et en faisant de cette charité, esprit qui doit envahir toute la vie chrétienne, un devoir qui déborde de toutes parts la justice en l'incluant. — La charité consiste à vouloir aux autres, pour l'amour de Dieu notre Père commun, toutes les satisfactions, tous les biens que nous souhalterions à nous-mêmes, à commencer par les plus immédiatement nécessaires comme le pain quotidien et à finir par les plus hautement désirables comme le salut éternel. Mais parmi ces biens que nous devons souhaiter et chercher à procurer à autrui, l'un des premiers et l'un de ceux auxquels il tient certainement le plus, c'est bien le respect de ses droits, des exigences de la justice. Le domestique que j'emploie désire certes des égards, mais d'abord un juste salaire. Les uns et l'autre sont un devoir pour moi.

qu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité.

50. — Aussi Nous Nous adressons tout particulièrement à vous, patrons et industriels chrétiens, dont la tâche est souvent si difficile (58) parce que vous portez le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations; songez à vos responsabilités. Il est malheureusement trop vrai que les pratiques admises en certains milieux catholiques ont contribué à ébranler la confiance des travailleurs dans la religion de Jésus-Christ. On ne voulait pas comprendre que la charité chrétienne exige la reconnaissance de certains droits qui appartiennent à l'ouvrier et que l'Eglise lui a explicitement reconnus. Que faut-il penser des manœuvres de quelques patrons catholiques qui, en certains endroits, ont réussi à empêcher la lecture de Notre Encyclique *Quadragesimo anno*, dans leurs églises patronales? Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que Nous avons Nous-même re-

(58) Il est certain que, de plus en plus, le « métier de patron » est une tâche qui demande beaucoup de courage chrétien, beaucoup de véritable charité envers le peuple. Le patron se heurte de plus en plus à l'incompréhension et à l'hostilité : ses ouvriers ne voient en lui que le mauvais capitaliste, on leur a persuadé qu'il est l'exploiteur et qu'il ne peut pas ne pas l'être. Son travail, ses soucis, la redoutable perspective de ses échéances, l'angoisse de manquer de commandes, l'incertitude des conflits de travail toujours possibles... sont comptés pour rien par ceux qui ne voient en lui que le dispensateur d'un salaire insuffisant au prix d'un travail jugé trop lourd. — Evidemment on peut aborder la tâche patronale avec un esprit de lucre et d'exploitation, mais pour celui que domine sans cesse le souci moral d'une justice aussi complète que possible, la tentation de jeter le manche après la cognée, de devenir simple salarié chez autrui, est une de celles qui deviennent chaque jour plus obsédantes.

commandé (59)? N'est-il pas déplorable qu'on ait parfois abusé du droit de propriété, reconnu par l'Eglise, pour frustrer l'ouvrier du juste salaire et des droits sociaux qui lui reviennent?

Justice sociale.

51. — En effet, outre la justice commutative, il y a aussi la justice sociale, qui impose des devoirs auxquels patrons et ouvriers n'ont pas le droit de se soustraire. C'est précisément la fonction de la justice sociale d'imposer aux membres de la communauté tout ce qui est nécessaire au bien commun. Mais, de même que dans l'organisme vivant on pourvoit aux besoins du corps entier en donnant à chacune des parties et à chacun des membres ce qu'il leur faut pour remplir leurs fonctions, ainsi dans l'organisme social, pour assurer le bien commun de toute la collectivité, il faut accorder à chacune des parties et à chacun des membres, c'est-à-dire à des hommes qui ont la dignité de personnes, ce qui leur est nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions sociales. La réalisation de la justice sociale produira une activité intense de toute la vie économique, dans la paix et dans l'ordre, manifestant ainsi la santé du corps social, tout comme la santé du corps humain se reconnaît à l'harmonieuse et bienfaisante synergie des activités organiques.

52. — Mais la justice sociale demande que les ouvriers puissent assurer leur propre subsistance et celle de leur famille par un salaire proportionné; qu'on les mette en mesure d'acquérir un modeste

(59) Il s'agit ici du syndicalisme chrétien. Il est hors de doute que l'opposition au droit syndical a été trop fréquente chez des patrons, même catholiques, après les Encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno* qui cependant le revendiquaient pour les ouvriers. Il est hors de doute qu'actuellement encore, si le mouvement syndical chrétien marque une certaine faiblesse et une insuffisance de cadres, cela tient en partie aux conditions hostiles qui lui ont été faites par des catholiques et qui l'ont empêché de se développer.

avoir, afin de prévenir ainsi un paupérisme général qui est une véritable calamité; qu'on leur vienne en aide par un système d'assurances publiques ou privées qui les protègent au temps de la vieillesse, de la maladie ou du chômage. En résumé, Nous réitérons la déclaration que Nous avons faite dans l'Encyclique *Quadragesimo anno* : « L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice (q). »

53. — Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble moyennant des institutions (60) qui relient les uns

(q) Lettre Encycl. *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931. (A. A. S., vol. XXIII, 1931, p. 202.)

(60) Les paragraphes 51 et 52 sur la justice sociale trouvent en cette phrase leur complément indispensable : Il est hors de doute que les individus, laissés à eux seuls, emprisonnés dans un régime économique qu'ils subissent, sont souvent impuissants à satisfaire aux exigences de la justice, telles par exemple que celles qui sont énumérées au paragraphe 52. Mais ce qu'ils ne peuvent assurer individuellement, l'esprit chrétien de justice leur fait un devoir de s'organiser en vue de le procurer collectivement. Les institutions doivent être le reflet et le fruit des préoccupations des hommes. Depuis trente ans de grands progrès ont été réalisés dans cette voie : assurances sociales, allocations familiales, lois sur les accidents de travail, assurances privées de toute sorte. On voit encore ce qu'il reste à faire pour assainir un régime inhumain. La justice demande que l'on concoure à promouvoir un tel progrès social. — Et la phrase suivante note que les travailleurs ont en cela, eux aussi, des devoirs à l'égard de leurs employeurs. La justice ne saurait être unilatérale.

aux autres les employeurs, afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs; alors, le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite. Mais que les travailleurs se souviennent aussi de leurs devoirs de charité et de justice à l'égard des employeurs; qu'ils en soient bien persuadés, c'est en respectant ces obligations qu'ils pourront mieux sauvegarder leurs propres intérêts.

54. — Et si l'on considère l'ensemble de la vie économique, — Nous l'avons dit déjà dans Notre Encyclique *Quadragesimo anno*, — ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation (61), ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité.

(61) Ce terme de Corporation comme celui de Corporatisme ont été enveloppés d'une nuance péjorative par tous les partisans du socialisme révolutionnaire : ils leur ont trouvé une intolérable saveur d'ancien régime : ils ont feint de n'y voir qu'une oppression fasciste. Rien de vrai en tout cela. La Corporation, au sens moderne du mot, c'est l'existence, la relative autonomie, la responsabilité des divers corps professionnels qui doivent, en s'harmonisant les uns aux autres, sous la tutelle suprême de l'Etat, assurer à la vie économique et sociale un fonctionnement en vue du bien de tous. La corporation est un ordre de choses également éloigné du socialisme d'Etat qui fait de tous les individus une poussière impuissante devant une autorité incontrôlée, et du libéralisme aveugle qui fait de l'Etat le jouet des intérêts particuliers en conflit permanent.

Il est vrai que la mise sur pied d'un système corporatif rencontre des obstacles techniques et demande des ajustements délicats pour ne pas tomber dans l'étatisme ou l'antisindicalisme.

Etude et diffusion de la doctrine sociale

55. — Pour donner à cette action sociale une plus grande efficacité, il est indispensable d'étudier et de faire connaître toujours davantage les problèmes sociaux à la lumière de la doctrine de l'Eglise, et sous l'égide de l'Autorité établie par Dieu dans l'Eglise. Si la conduite de certains catholiques a laissé à désirer dans le domaine économique et social, la cause en fut souvent que ces catholiques ne connaissaient pas assez, n'avaient pas assez médité les enseignements des Souverains Pontifes sur ce sujet. Aussi est-il absolument nécessaire de développer dans toutes les classes de la société une formation sociale plus intense (62), en rapport avec les degrés divers de culture intellectuelle, et de n'épargner aucun soin, aucune industrie pour assurer aux enseignements de l'Eglise la plus large diffusion, surtout parmi la classe ouvrière. Que les esprits soient éclairés par la sûre lumière de la doctrine catholique; que les volontés soient inclinées à la suivre et à l'appliquer, comme norme de la vie mo-

(62) Quiconque essaye de se reporter aux idées régnantes il y a quarante ou cinquante ans se rend compte combien à cette époque le sens social était peu cultivé et peu développé. Il y avait réellement chez tous une ignorance grave des complexités croissantes de la vie moderne et des incidences des actes de chacun sur le bien-être de tous : il y avait par suite méconnaissance de ces devoirs sociaux cependant si urgents que l'on a depuis mis en lumière. L'Encyclique *Rerum novarum* fut un véritable coup de foudre pour les catholiques qui voulurent bien la lire et y réfléchir. Elle apportait un enseignement neuf et nécessaire. — Elle ne fut certes pas assez connue, pas assez méditée. Et aujourd'hui encore on trouve des catholiques cultivés qui ignorent le contenu de l'Encyclique *Quadragesimo anno*. En France, les événements actuels se chargent de démontrer à beaucoup le besoin qu'ils ont de connaître, et pour cela d'étudier, la doctrine sociale du Christianisme.

rale, par l'accomplissement consciencieux des multiples devoirs sociaux! On combattra ainsi cette incohérence, cette discontinuité dans la vie chrétienne, que Nous avons déplorée tant de fois, et qui fait que certains hommes, apparemment fidèles à remplir leurs devoirs religieux, mènent, avec cela, par un déplorable dédoublement de conscience, dans le domaine du travail, de l'industrie ou de la profession, dans leur commerce ou leur emploi, une vie trop peu conforme aux exigences de la justice et de la charité chrétiennes; d'où scandale pour les faibles, et facile prétexte offert aux méchants de jeter sur l'Eglise elle-même le discrédit.

56. — A cette œuvre de rénovation, la presse catholique peut largement contribuer. La presse peut et doit, tout d'abord, s'efforcer, sous des formes variées et attrayantes, de faire toujours mieux connaître la doctrine sociale; donner des informations exactes, mais suffisamment abondantes, sur l'activité des ennemis, et des indications sur les moyens de combat qui se sont révélés plus efficaces dans les divers pays; enfin, proposer des suggestions utiles et mettre en garde contre les ruses et les tromperies avec lesquelles les communistes s'appliquent et sont déjà parvenus à gagner à leur cause des hommes qui sont pourtant de bonne foi.

Se prémunir contre les ruses du communisme

57. — Sur ce dernier point, Nous avons déjà insisté dans Notre allocution du 12 mai de l'année dernière (63), mais Nous croyons nécessaire, Vénéra-

(63) Voici le texte : « ...Le premier, le plus grand danger et le plus répandu, c'est certainement le communisme dans toutes ses formes et tous ses degrés. Il menace et combat ouvertement ou dresse des embûches à toute la dignité individuelle, la sainteté de la famille, l'ordre et la sécurité du consortium civilisé, et surtout la religion,

bles Frères, d'attirer de nouveau, d'une façon spéciale, votre attention. Le communisme athée s'est montré, au début, tel qu'il était, dans toute sa perversité, mais bien vite il s'est aperçu que de cette façon il éloignait de lui les peuples; aussi a-t-il changé de tactique et s'efforce-t-il d'attirer les foules par toutes sortes de tromperies, en dissimulant ses propres desseins sous des idées en elles-mêmes bonnes et attrayantes (64). Ainsi, voyant le commun

jusqu'à la négation ouverte et organisée de Dieu et notamment de la religion et de l'Eglise catholique. Toute une littérature copieuse et malheureusement très répandue met en pleine lumière un tel programme. Nous en voulons pour preuve les mouvements déjà accomplis ou tentés dans divers pays : Russie, Mexique, Espagne, Uruguay, Brésil... Cette propagande est plus dangereuse encore quand elle prend des attitudes moins violentes et moins impies en apparence, comme elle l'a fait dernièrement, afin de pénétrer dans des milieux moins accessibles et d'obtenir, comme elle obtient malheureusement, des connivences incroyables ou tout au moins des tolérances qui ont une inestimable valeur pour la cause du mal. » (Discours prononcé pour l'ouverture de l'Exposition de la Presse catholique à Rome. — Des paroles analogues avaient été prononcées la veille au pèlerinage hongrois.)

(64) Il est curieux de voir comme les questions de tactique révolutionnaire ont toujours tenu une place énorme dans la doctrine marxiste rénovée par des chefs tels que Lénine et Staline. Il n'est que de se référer par exemple aux *Principes du Léninisme*, édités par Staline et qui traitent au long et au large de la tactique utile pour arriver aux fins révolutionnaires. Quant aux méthodes de camouflage auxquelles fait allusion le Souverain Pontife, elles résultent de décisions expressément mûries et promulguées dans les Congrès de l'Internationale communiste, en particulier le VII^e, tenu à Moscou en août 1935. En ce Congrès, Dimitrov, rapporteur, exposait la marche à suivre pour pénétrer les organisations syndicales, pour faire un bloc de toutes les forces dites antifascistes, les noyauter par le Parti, les conduire en un Rassemblement populaire à l'assaut du capitalisme. Cette tactique a été appliquée en notre pays. Tout le monde a entendu les appels de certains chefs : « Nous te tendons la main, catholique... »; tout le monde a été bercé par les idyl-

desir de paix, les chefs du communisme feignent d'être les plus zélés fauteurs et propagateurs du mouvement pour la paix mondiale (65); mais, en même temps, ils excitent à une lutte de classes qui fait couler des fleuves de sang, et sentant le manque d'une garantie intérieure de paix, ils recourent à des armements illimités. Ainsi encore sous divers noms qui ne font pas même allusion au communisme, ils fondent des associations et des revues, dans le but de faire pénétrer leurs idées en des milieux dont l'accès leur eût été difficile autrement; bien plus, ils tentent, avec perfidie, de s'infiltrer jusqu'en des associations franchement catholiques et religieuses. Ainsi, sans rien abandonner de leurs principes pervers, ils invitent les catholiques à collaborer avec eux sur le terrain humanitaire et charitable comme on dit, en proposant parfois même des choses entièrement conformes à l'esprit chrétien et à la doctrine de l'Eglise. Ailleurs, ils poussent l'hypocrisie jusqu'à faire croire que le communisme, dans les pays de plus grande foi et de civilisation plus avancée, revêtira un aspect plus doux, n'empêchera pas le culte

liques appels promettant « le pain, la paix et la liberté ». Le malheur est que de telles attitudes ne comportaient jamais un reniement des doctrines antireligieuses; et que là où elles n'étaient plus nécessaires, elles se changeaient en une sauvage et parfois sanglante intransigeance, comme en Espagne. (Voir à ce sujet la note 22.)

(65) « Le socialisme est contre la violence exercée envers les nations; il est même contre la violence en général... Pourtant personne encore n'en a conclu que le socialisme s'oppose à la violence révolutionnaire. Par conséquent, parler de violence en général sans distinguer les conditions qui différencient la violence réactionnaire de la violence révolutionnaire, c'est agir en bourgeois ennemi de la révolution ou bien c'est être un pur sophiste... Le même raisonnement s'applique à la violence envers les nations. Toute guerre est une violence à l'égard des nations; cela n'empêche pas les socialistes d'être pour la guerre révolutionnaire. Le caractère de classe de la guerre, voilà la question fondamentale qui se pose devant tout socialiste s'il n'est pas un renégat. » Lénine. *La révolution prolétarienne*, p. 85.)

religieux et respectera la liberté de conscience. Il y en a même qui, s'en rapportant à certaines modifications introduites depuis peu dans la législation soviétique, en concluent que le communisme est près d'abandonner son programme de lutte contre Dieu.

58. — Veillez, Vénérables Frères, à ce que les fidèles ne se laissent pas tromper. Le communisme est intrinsèquement pervers, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne (66). Si quelques-uns, induits en erreur, coopéraient à la victoire du communisme dans leur pays, ils tomberaient les premiers, victimes de leur égarement; et plus les régions où le communisme réussit à pénétrer se distinguent par l'antiquité et

(66) Cette phrase est une de celles en lesquelles, pour des buts de polémique, on voudra résumer toute une Encyclique qui, on le voit, contient cependant beaucoup d'autres enseignements. Certains journaux monteront cette phrase en épingle pour galvaniser les énergies dans la lutte contre les revendications ouvrières quelles qu'elles soient; et d'autres, inversement, présenteront l'Encyclique comme un appel à une croisade de haine et de réaction.

Que l'on relise le paragraphe précédent pour y voir les raisons détaillées qui empêchent avec les communistes une collaboration ordinaire « même en des choses entièrement conformes à l'esprit chrétien et à la doctrine de l'Eglise ». On reconnaîtra que s'il y a ici conseil de sage tactique, pour ne pas se laisser bernier par des procédés dont l'esprit double est avoué de tous, cela ne veut pas dire qu'on prendra toujours le contrepied de l'action communiste et qu'on s'interdira de poursuivre, par des voies parallèles, en un esprit tout différent, un assainissement du régime économique rendu très nécessaire.

Ce qu'il ne faut pas, c'est « coopérer à la victoire du communisme », car celui-ci, jetant bas son masque et réaffirmant son irréligion et son amoralisme foncier, se ferait immédiatement oppresseur des consciences, destructeur de toute liberté religieuse. L'Union des Sans-Dieu militants, qui n'existe pas qu'en U.R.S.S., est toujours au travail.

la grandeur de leur civilisation chrétienne, plus la haine des « sans-Dieu » se montrera dévastatrice.

Prière et pénitence

59. — Mais « si le Seigneur ne garde la cité, c'est en vain que veille son gardien (r) ». Aussi, comme dernier et très puissant remède, Nous vous recommandons, Vénérables Frères, de promouvoir et d'intensifier, le plus efficacement possible, dans vos diocèses, le double esprit de prière et de pénitence chrétienne. Quand les Apôtres demandèrent au Sauveur pourquoi ils n'avaient pu, eux, délivrer de l'esprit malin un démoniaque, le Seigneur répondit : « De pareils démons ne se chassent que par la prière et par le jeûne (s). » Le mal qui aujourd'hui ravage l'humanité ne pourra de même être vaincu que par une sainte et universelle croisade de prière et de pénitence. Et nous recommandons tout spécialement aux Ordres contemplatifs d'hommes et de femmes de redoubler leurs supplications et leurs sacrifices, pour obtenir du Ciel en faveur de l'Eglise un vigoureux appui dans les luttes présentes, grâce à la puissante intercession de la Vierge immaculée, elle qui écrasa jadis la tête de l'antique serpent et reste toujours, depuis lors, la sûre défense et l'invincible « Secours des Chrétiens ».

(r) Psaume cxxvi, 1.

(s) S. Matthieu, xvii, 20.

MINISTRES ET AUXILIAIRES DE CETTE ŒUVRE SOCIALE DE L'EGLISE

60. — Pour l'œuvre mondiale de salut dont Nous venons de tracer les grandes lignes, pour l'application des remèdes que Nous avons indiqués brièvement, les ministres et ouvriers évangéliques désignés par le divin Roi Jésus-Christ, ce sont en premier lieu les prêtres. Par vocation spéciale, sous la conduite de la hiérarchie et dans une union de filiale obéissance au Vicaire du Christ sur la terre, les prêtres ont reçu la mission de garder allumé dans le monde le flambeau de la foi, et d'infuser aux fidèles cette surnaturelle confiance avec laquelle l'Eglise, au nom du Christ, a combattu, victorieusement, tant d'autres combats : « La victoire qui vainc le monde, c'est notre foi (a). »

61. — Et, en particulier, Nous rappelons aux prêtres l'exhortation si souvent répétée, de Notre Prédécesseur Léon XIII, d'aller à l'ouvrier. Cette exhortation, Nous la faisons Nôtre et la complétons : « Allez à l'ouvrier, spécialement à l'ouvrier pauvre, et en général allez aux pauvres », suivant en cela les enseignements de Jésus et de son Eglise. Les pauvres, en effet, sont les plus exposés aux pièges des fauteurs de troubles, qui exploitent leur condition misérable pour allumer en eux l'envie contre les

(a) I *Epître de S. Jean*, v, 4.

riches et les exciter à s'emparer de vive force de ce qui leur semble injustement refusé par la fortune. Et si le prêtre ne va pas vers les ouvriers pour les mettre en garde contre les préjugés et les fausses doctrines ou pour les en détromper, ils deviendront une proie facile pour les apôtres du communisme.

62. — Nous reconnaissons qu'un grand effort a été fait dans ce sens, surtout depuis les Encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, et c'est avec une paternelle complaisance que Nous saluons le zèle industriel de tant d'Evêques et de prêtres, qui inventent, qui essayent (toujours avec les précautions voulues) de nouvelles méthodes d'apostolat mieux adaptées aux exigences modernes. Mais tout cela est encore trop peu pour les besoins de l'heure présente. Quand la patrie est en danger, tout ce qui n'est pas strictement indispensable ou directement ordonné à la pressante nécessité de la défense commune passe au second plan. Ainsi, dans le cas présent, toute autre œuvre, si belle, si bonne qu'elle soit, doit céder la place devant la nécessité vitale de sauver les bases mêmes de la foi et de la civilisation chrétienne. Que les prêtres donc, dans les paroisses, sans préjudice bien entendu de ce que réclame le soin ordinaire des fidèles, que les prêtres réservent la plus grande et la meilleure partie de leurs forces et de leur activité pour regagner les masses ouvrières au Christ et à l'Eglise et pour faire pénétrer l'esprit chrétien dans les milieux qui y sont le plus étranger (67). Ils trouveront dans les masses

(67) Depuis cinquante ans, les Souverains Pontifes ont bien souvent rappelé au clergé l'urgente nécessité de cet apostolat populaire, comme le montrent les textes suivants :

« Nous désirons que les aspirants au sacerdoce soient instruits comme il convient des documents pontificaux concernant la question sociale et la démocratie chrétienne... Plus tard, devenus prêtres, qu'ils s'occupent avec un soin particulier du peuple, qui a été de tout temps l'objet des plus affectueuses sollicitudes de

populaires une correspondance, une abondance de

l'Eglise... Arracher les enfants du peuple à l'ignorance des choses spirituelles et religieuses..., promouvoir parmi les laïques catholiques les institutions reconnues vraiment efficaces pour l'amélioration morale et matérielle des foules; par-dessus tout, défendre les principes de justice et de charité évangélique où tous les droits et tous les devoirs de la société civile trouvent un juste tempérament; telle est, dans ses parties principalement, la noble tâche de leur action sociale... » (Léon XIII, *Lettre aux évêques d'Italie.*)

« La question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève, ne sont pas purement économiques, ni susceptibles dès lors, d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise. » (Pie XI, *Singulari quadam.*)

« ...Que vous deviez, vous aussi, chers fils, préconiser de toute votre énergie, auprès des catholiques, dans vos diocèses, cette action sociale de caractère chrétien, c'est ce que nous apprend le génie de ce siècle, fécond en associations et en œuvres sociales de ce genre; c'est ce que demande la charité chrétienne qui nous ordonne de nous rendre service les uns aux autres... » (Pie XI, *Lettre à l'Episcopat brésilien.*)

« Le milieu éducateur de l'Eglise ne s'entend pas seulement de ses sacrements divinement institués pour donner la grâce, de ses rites tous merveilleusement éducatifs, ni même de l'enceinte matérielle du temple chrétien, mais encore de l'abondance et de la variété de ces écoles, associations et institutions de tout genre qui ont pour but de former la jeunesse à la piété, en y joignant l'étude des lettres et des sciences, sans oublier les délassements et la culture physique.

« A cet apostolat se rattache enfin tout cet ensemble d'organisations, de programmes et d'œuvres qui, par l'appellation sous laquelle on les réunit, constituent l'action catholique, qui Nous est particulièrement chère.

« Toutes ces œuvres, et les autres institutions de même nature qu'il serait trop long d'énumérer, il importe de les maintenir avec énergie. » (Pie XI, *Lettre Encyclique Ubi arcano.*)

fruits inattendue, qui les récompensera du pénible labeur des premiers défrichements. C'est ce que Nous avons vu et ce que Nous voyons à Rome et en d'autres grandes villes, où, sitôt bâties de nouvelles églises dans les quartiers périphériques, on voit se constituer des communautés paroissiales pleines de zèle et s'accomplir de vrais miracles de conversions parmi des foules qui n'étaient hostiles à la religion que faute de la bien connaître (68).

63. — Mais le plus efficace moyen d'apostolat auprès des pauvres et des humbles est l'exemple du prêtre, l'exemple de toutes les vertus sacerdotales, telles que Nous les avons décrites dans Notre Encyclique *Ad catholici sacerdotii* (a); dans le cas présent, ce qu'il faut surtout, c'est un exemple lumineux de vie humble, pauvre, désintéressée, copie fidèle de la vie du divin Maître, qui pouvait proclamer avec une franchise divine : « Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête (b). » Un prêtre qui est vraiment, évangéliquement pauvre et désintéressé fait des miracles de bien au milieu du peuple : tel un saint Vincent de Paul, un Curé d'Ars, un Cottolengo, un Don Bosco et tant d'autres. Au contraire, un prêtre avare et intéressé, comme Nous l'avons rappelé dans l'Encyclique citée plus haut, même s'il ne se jette pas, comme Judas, dans l'abîme de la trahison, sera tout au moins un vain « airain sonore » et une inutile « cymbale retentissante (c) », trop souvent même un obstacle au bien plutôt qu'un instrument de grâce parmi le peuple. Et si le prêtre séculier ou régulier a, par office, l'administration de biens temporels, qu'il se souvienne que non seulement il doit scrupuleusement observer les prescrip-

(a) 20 déc. 1935 (A. A. S., vol. XXVIII, 1936, p. 5-53.)

(b) S. Matthieu, VIII, 20.

(c) I Cor., XIII, 1.

(68) Allusion directe à l'œuvre magnifique de construction d'églises entreprise dans le diocèse de Paris, par S. Em. le Cardinal Verdier.

tions de la charité et de la justice, mais encore se montrer, d'une façon toute spéciale, un vrai père des pauvres.

L'Action catholique (69)

64. — Après cet appel au clergé, Nous adressons Notre invitation paternelle à Nos très chers fils du laïcat (70), qui militent dans les rangs de cette Ac-

(69) On remarquera la triple distinction que, dans cette Encyclique, S. S. Pie XI fait entre : organisations d'Action Catholique, organisations auxiliaires et organisations professionnelles.

Les premières sont les organisations d'apostolat de conquête par le laïcat, sous l'autorité de la hiérarchie.

Les secondes sont des organisations de formations chrétiennes (confréries, œuvres de retraites, groupements de piété, etc...) qui peuvent grandement aider à la formation du militant pour l'apostolat de l'Action Catholique.

(Nous préciserons dans la note N° 77 les caractéristiques qui distinguent les organisations d'Action Catholique et les organisations auxiliaires.)

Les organisations professionnelles (telles syndicats, mutualités, coopératives, etc...) sont un des principaux compléments de l'Action Catholique.

Les distinctions que nous venons de faire sont importantes pour déterminer quels sont, dans ces diverses organisations, les rôles respectifs du prêtre et du laïque.

Le prêtre *dirige* les œuvres (organisations auxiliaires d'Action Catholique); il *anime* les organisations d'Action Catholique (il suggère, indique ce qu'il faut faire, mais c'est le laïcat qui dirige l'exécution); il « *conseille* » les organisations professionnelles (dont il est l'*aumônier-conseil*; son rôle, en tant que prêtre, est alors de se prononcer sur le « licet » ou le « non-licet », notamment au regard de la doctrine).

(70) Sa Sainteté Pie XI a beaucoup insisté sur le rôle du « laïcat » au sein de l'Action Catholique.

Dans son discours aux dirigeants de l'Action Catholique de Rome (19 avril 1931), il déclarait :

« L'appel du laïcat à la participation de l'apostolat hiérarchique constitue une vocation véritable et proprement dite. »

tion Catholique qui Nous est si chère, et que Nous avons appelée, en une autre occasion (a), « une aide particulièrement providentielle (71) » à l'œuvre de

(a) 12 mai 1936.

Et dans la Lettre *Quæ Nobis* au Cardinal Bertram :

« Groupée et rassemblée sous la direction de la hiérarchie ecclésiastique, qui lui donne le mot d'ordre, l'élite des catholiques reçoit par là même une vigoureuse impulsion.

« Notre-Seigneur disait à ses Apôtres :

« Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie : je vous ai choisis et vous ai destinés à aller dans le monde porter les fruits de vie... » (Joann., XX, 21; XV, 16.)

« Aujourd'hui, l'Eglise dit aux laïques de l'Action Catholique :

« Comme le Christ m'a envoyée, moi aussi je vous envoie; je vous ai choisis d'entre tous les catholiques, pour que vous alliez au milieu de la société porter les fruits de vie spirituelle. »

(71) Fréquemment, le Saint-Père est revenu sur cette idée.

« Personne certes n'ignore quel prix a pour nous cette Action Catholique et combien à nos yeux elle est opportune et répond aux besoins de notre époque. » (Lettre de S. S. Pie XI à l'Episcopat suisse, 8 septembre 1929.)

« Que l'apostolat exercé par les laïques soit la forme d'apostolat qui corresponde le mieux aux nécessités de ces derniers temps, l'expérience et la pratique quotidienne du vaste ministère que Nous exerçons nous l'ont appris depuis longtemps. » (Lettre de S. S. Pie XI à l'Episcopat argentin, 4 février 1931.)

« Nécessaire, plus efficace que tout autre mode d'action. » (Lettre de S. S. Pie XI à l'Episcopat mexicain, 29 septembre 1932.)

« De toutes les formes d'apostolat — toutes méritantes — de l'Eglise, la plus conforme aux besoins de notre époque qui subit encore les conséquences déléteres d'un effort laïcisateur si vaste et si prolongé... Nous avons une confiance extrême dans le concours qu'apportera l'Action Catholique à un renouvellement, une nouvelle floraison de vie chrétienne. » (Lettre de S. S. Pie XI au Cardinal Patriarche de Lisbonne, *Croix de Paris*, 21 février 1934.)

Et dans une lettre à l'Episcopat allemand (19 juin 1932), le Saint-Père parle de cette Action Catholique qui

l'Eglise, en ces circonstances si difficiles. L'Action Catholique, en effet, est bien un apostolat social, puisqu'elle vise à étendre le règne de Jésus-Christ, non seulement chez les individus, mais encore dans les familles et dans la société (72). Aussi doit-elle s'appliquer d'abord avec un soin spécial à former ses membres et à les préparer aux saints combats du Seigneur. A ce travail de formation, d'une nécessité plus que jamais urgente, préliminaire obligé de l'action directe et effective, serviront certainement les cercles d'études, les Semaines sociales, les cours méthodiques de conférences et toutes autres semblables initiatives, aptes à faire connaître la solution chrétienne des problèmes sociaux.

65. — Des militants de l'Action Catholique ainsi bien préparés et exercés seront immédiatement les premiers apôtres de leurs compagnons de travail (73), et deviendront les précieux auxiliaires du prêtre (74)

« semble aujourd'hui nécessaire au delà de toute mesure et dont aucune des parties ne peut facilement être accomplie ou remplacée par une autre œuvre ».

(72) L'Action Catholique ne se borne donc pas à la conquête des individus, elle vise surtout à la transformation, à l'assainissement du milieu où ils vivent. L'activité des organisations qui s'occupent de la moralisation de la rue, du cinéma, de la radio, de la presse, etc., intéresse donc tout particulièrement l'Action Catholique.

(73) Le Saint-Père recommande encore une fois l'apostolat spécialisé. Dans l'Encyclique *Quadragesimo anno* (n° 157) il avait dit : « Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants. »

(74) 1° *Rôle des laïques.*

Quoique « auxiliaires du prêtre », les militants d'Action Catholique n'en agissent cependant pas moins, d'une certaine manière, sous leur propre responsabilité. C'est que l'Action Catholique est « de sa nature, l'œuvre des laïques ». (Lettre de S. S. Pie XI à l'Episcopat argentin, 4 février 1931.)

« Au service de l'Eglise, mandatée par elle, subordonnée à la hiérarchie et recevant d'elle ses directives supérieures, l'Action Catholique n'en est pas moins l'ac-

pour porter la lumière de la vérité et soulager les détreesses matérielles et spirituelles en d'innombrables zones que des préjugés invétérés contre le clergé ou une déplorable apathie religieuse ont rendues réfractaires à l'action des ministres de Dieu. On

tion propre que les laïques ont à exercer à leur place, à leur rang, dans leur fonction et leur position de laïques, au sein même des milieux dont « ils comprennent la mentalité, les aspirations », dont « ils parlent » la langue. » (Encyclique *Quadragesimo anno*.)

2° Autorité du clergé.

En raison de cette large initiative donnée au laïcat, le clergé doit nécessairement modifier la conception qu'il se faisait de l'autorité à lui dévolue, en raison même de sa mission. Son Em. le Cardinal Verdier le déclara sans réticence quand, en 1931, il revint de Rome, chargé par le Saint-Père de veiller, d'une manière spéciale, à la création de l'Action Catholique française :

« Messieurs, dit-il à son clergé, si la mission que le Pape m'a donnée — et par moi à toute la France catholique — d'organiser cette action générale des catholiques se réalise, vous aurez un ministère un peu nouveau... Jusqu'ici vous étiez restés des maîtres incontestés, presque des rois de droit divin...; si demain le laïcat se place à côté de la hiérarchie pour diriger l'Action Catholique extérieure, vous serez, désormais, des rois constitutionnels... Vous serez obligés de prendre l'avis de ce Parlement qui sera autour de vous... Et ce ne sera pas toujours commode... Vous avez une mentalité de théologiens dogmatiques... Ils ont peut-être des mentalités de parlementaires... L'esprit de collaboration est chose très difficile... Peut-être exigeront-ils de vous et plus de travail intellectuel, et plus de charité, et plus de détachement de vous-mêmes, de votre propre esprit... Car il ne faudra rien abandonner de notre doctrine et de nos institutions. Il faudra surveiller jusqu'au dernier iota dogmatique... Mais, entre temps, il faudra se prendre la main, et ensemble faire l'œuvre de tous les jours. Il y a là pour vous des perspectives inquiétantes? Non; des perspectives difficiles? Oui. Mais des perspectives singulièrement élevantes. Et je vous demande, Messieurs, de solliciter du bon Dieu, tous les jours à la Sainte Messe, l'esprit de collaboration. » (*Documentation Catholique*, 17 mars 1931.)

coopérera ainsi, sous la conduite de prêtres particulièrement expérimentés (75), à cette assistance religieuse (76) à la classe ouvrière, qui Nous tient

(75) Sur ce rôle nouveau des prêtres, l'Encyclique *Quadragesimo anno* s'exprimait ainsi :

« Une tâche très délicate s'impose dès lors aux prêtres; que tous ceux qui grandissent pour le service de l'Eglise s'y préparent par une sérieuse étude des principes qui régissent la chose sociale. Mais ceux que vous désignerez plus particulièrement pour ce ministère devront posséder un sens très délicat de la justice, savoir s'opposer avec une constante fermeté aux revendications exagérées et aux injustices, d'où qu'elles viennent, se distinguer par leur sage modération éloignée de toute exagération; qu'ils soient par-dessus tout intimement pénétrés de la charité du Christ, qui seule peut soumettre, avec force et suavité, les volontés et les cœurs aux lois de la justice et de l'équité. C'est dans cette voie, qui plus d'une fois déjà a conduit au succès, qu'il faut, n'en doutons pas, nous engager courageusement.

« Quant à Nos chers Fils, qui sont choisis pour une si grande tâche, nous les exhortons vivement dans le Seigneur à se donner tout entiers à la formation des hommes qui leur sont confiés, mettant en œuvre, pour remplir cet office sacerdotal et apostolique au premier chef, toutes les ressources d'une formation chrétienne : éducation de la jeunesse, associations chrétiennes, cercles d'études selon les enseignements de la foi. Surtout, qu'ils apprécient et qu'ils emploient pour le bien de leurs disciples ce précieux instrument de rénovation individuelle et sociale que sont, Nous l'avons dit déjà dans notre Encyclique *Mens Nostra*, les Exercices spirituels. Ces Exercices, nous les avons déclarés très utiles pour tous les laïques, pour les ouvriers eux-mêmes, et Nous les avons, à ce titre, vivement recommandés. Dans cette école de l'esprit se forment au feu de l'Amour du Cœur de Jésus non seulement d'excellents chrétiens, mais de vrais apôtres pour tous les états de la vie. De là, ils sortiront comme jadis les Apôtres du Cénacle, forts dans leur foi, constants devant toutes les persécutions, uniquement soucieux de travailler à répandre le règne du Christ. »

(76) Dans l'Action Catholique, le rôle du prêtre est d'« assister les laïques ». C'est le mot même employé par Pie XI dans sa lettre à l'épiscopat argentin (4 février 1931) :

tant à cœur, comme étant le moyen le plus apte pour préserver des embûches communistes ces fils bien-aimés.

C'est pourquoi, dans l'Action Catholique, on donne souvent aux prêtres le titre d'*assistant ecclésiastique*.

« L'assistant ecclésiastique n'est pas le directeur de l'association ; il n'a donc pas la faculté absolue de commander et de décider.

« Il en va tout autrement dans un patronage, où le prêtre détient, pour ainsi dire, les pleins pouvoirs, et, partant, porte l'entière responsabilité de la direction ; il s'appelle d'ailleurs le directeur et non l'assistant. Cela est tout à fait logique : en premier lieu, l'enfant, incapable de juger et de décider, a besoin d'une autorité qui le dirige en tout ; en second lieu, pareilles institutions poursuivent un but exclusif de formation et d'assistance ; le prêtre, qui tient la place des parents, en porte toute la responsabilité.

« La situation n'est pas la même dans une association d'Action Catholique. On y trouve des sujets parvenus à maturité, capables de penser et de décider. En outre, et c'est le motif principal, une association catholique, nous le savons, ne poursuit pas seulement un but de formation et d'assistance, mais aussi et surtout un but d'apostolat.

« Dans les associations religieuses, composées même de personnes adultes, le prêtre exerce la fonction de directeur et non d'assistant. En effet, ces associations ne visent pas proprement au déploiement d'un apostolat collectif, mais poursuivent le perfectionnement religieux individuel, ou l'exercice de certaines activités du culte divin.

« L'assistant ecclésiastique est le représentant de la hiérarchie ecclésiastique et son intermédiaire.

« En sa qualité de représentant de la hiérarchie, l'assistant est le gardien vigilant de l'orthodoxie de son association.

« Il doit donc veiller à ce que l'association agisse toujours conformément aux principes de la foi et aux règles de la morale, aux enseignements de l'Eglise et aux directives spéciales de la hiérarchie ; il a le droit et le devoir de suspendre les décisions qui leur seraient contraires.

« L'assistant est le conseiller moral de l'association.

« De par ses fonctions, il est appelé à donner son avis, sage et impartial, sur tout ce qui regarde le gouvernement et la bonne marche de l'association. La direction ne pren-

66. — Outre cet apostolat individuel, bien souvent caché, mais extrêmement utile et efficace, c'est le rôle de l'Action Catholique de répandre largement, par la parole et par la plume, tels qu'ils émanent des documents pontificaux, les principes fondamentaux qui doivent servir à la construction d'un ordre social chrétien.

Organisations auxiliaires

67. — Autour de l'Action Catholique se rangent les organisations que Nous avons saluées autrefois comme ses auxiliaires (77). Elles aussi, ces organisations si utiles, Nous les exhortons paternellement à se consacrer à la grande mission dont Nous parlons, mission qui, aujourd'hui, prime toutes les autres par son importance vitale.

Organisations professionnelles

68. — Nous songeons également à ces organisations professionnelles d'ouvriers, d'agriculteurs, d'ingénieurs, de médecins, de patrons, d'étudiants, et autres organisations similaires d'hommes et de femmes, vivant dans les mêmes conditions culturelles et que la nature même a groupés. Ce sont justement ces groupes et ces organisations qui sont destinés à introduire dans la société l'ordre que Nous avons eu en vue dans Notre Encyclique *Quadragesimo anno*, et à faire ainsi reconnaître la royauté du Christ dans les divers domaines de la culture et du travail.

dra aucune décision sans l'avoir consulté. » (Mgr Luigi Civaridi.)

Ces explications définissent heureusement l'initiative et la responsabilité qui appartiennent au laïcat de l'Action Catholique.

(77) On trouvera dans la *Semaine religieuse de Lille* du 31 août 1930 une note intitulée : « Action Catholique et organisations religieuses », qui donne d'utiles précisions sur la différence entre les organisations d'Action Catholique et les organisations « auxiliaires ».

69. — Que si, en raison des conditions nouvelles de la vie économique et sociale, l'Etat s'est cru en devoir d'intervenir au point d'assister et de régler, par des dispositions législatives particulières, de semblables institutions (sans préjudice du respect dû à la liberté et aux initiatives privées) (78), même alors l'Action Catholique n'a pas le droit de rester étrangère à la réalité. Elle doit avec sagesse fournir sa contribution de pensée, en étudiant les problèmes nouveaux à la lumière de la doctrine catholique, et sa contribution d'activité par la participation loyale et dévouée de ses membres aux

(78) Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum novarum*, et Pie XI, dans l'Encyclique *Quadragesimo anno*, avaient déjà précisé les droits d'intervention de l'Etat en matière économique et sociale.

C'est un fait que, dans notre économie moderne, l'intervention de l'Etat est nécessaire. Sans elle, les groupements privés, de plus en plus puissants, n'auraient-ils pas vite fait de sacrifier l'intérêt général à leurs intérêts particuliers? Mais il ne faudrait pas que, sous prétexte de réglementation, l'Etat en arrive pratiquement à supprimer les groupements de droit privé. Au lieu de se substituer à eux ou de les absorber, il doit les « diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité ». (*Quadragesimo anno*, N° 88.)

Les *Dossiers de l'Action Populaire* (10 juillet 1931, p. 140) commentent ce texte de la manière suivante :

« Deux mots semblent résumer la manière dont l'Etat pourvoira le plus excellemment au bien de la cité dans ses rapports avec les membres du corps social, notamment avec les divers groupements organisés : agir « par » eux, et « en » eux, accroître de la sorte, suivant la signification étymologique du mot « autorité (*augere*) », la portée de leurs initiatives particulières, en les rendant sociales.

« Agir par eux et en eux », c'est-à-dire mobiliser au service du bien général leurs vertus morales, leurs compétences techniques, leurs activités personnelles et jusqu'à leurs intérêts privés, mais les mobiliser sans les sortir de la seule atmosphère hors de laquelle tout cela s'étiole et languit, celle d'une sage liberté, s'exerçant

formes et aux institutions nouvelles (79). Ils y porteront l'esprit chrétien qui est toujours principe d'ordre, de mutuelle et fraternelle collaboration.

Appel aux ouvriers catholiques

70. — Et ici, Nous voudrions adresser une parole particulièrement paternelle à Nos chers ouvriers

dans le cadre des lois et des institutions protectrices de cette liberté.

« Agir par eux et en eux », c'est-à-dire encore mobiliser au service du bien général les groupements que la nature humaine impose aux membres du corps social, auxquels elle les incite ou qu'elle leur permet : groupements familiaux, assises indispensables de toute société permanente ; groupements communaux ou régionaux, cellules de la vie politique ; groupements professionnels, armature de la vie économique et sociale..., tous, groupements d'êtres libres et qui ne peuvent s'épanouir, eux aussi, que dans la liberté, dans le respect des droits mutuels garantis par les lois de la cité et dans l'observation des règles morales dont l'Eglise reste, de par la volonté divine, la gardienne et l'interprète. »

(79) M. le vicaire général Lehaut, directeur de l'Action Sociale de Seine-et-Oise, a fort bien montré le grand bien qui peut souvent résulter d'une collaboration aussi loyale que possible des catholiques français avec les organismes officiels. Il écrivait il y a quelques années : « Parmi ces organismes — établissements publics ou œuvres officielles — qui fonctionnent dans nos préfectures dans l'intérêt collectif et pour le bien général, il y a lieu de citer, sans avoir la prétention d'épuiser l'énumération, avec l'Assistance publique d'abord, les services d'hygiène et de contrôle médical des écoles, les directions des services économiques et des services agricoles, les fédérations départementales de lutte contre la tuberculose et des œuvres d'assistance maternelle et infantile, les services des Habitations à bon marché et des Lotissements, l'Office départemental des Pupilles de la Nation, le Comité départemental des Mutilés, Réformés et Veuves de guerre, le Comité départemental de l'Enseignement technique et de l'Orientalion professionnelle, etc...

« Or, dans ces organisations multiples et variées, où il

catholiques, jeunes gens et adultes. En récompense, sans doute, de leur fidélité parfois héroïque en ces temps si difficiles (80), ils ont reçu une mission très noble et très ardue. Sous la conduite de leurs évêques et de leurs prêtres, ce sont eux qui doivent ramener à l'Eglise et à Dieu ces multitudes immenses de leurs frères de travail qui, exaspérés de n'avoir pas été compris ni traités avec le respect auquel ils

se fait tant de bien et où tant de services sont rendus, nous pouvons, nous devons pénétrer. Nous pouvons avoir une place et nous devons remplir un rôle; avec ces organisations, nous pouvons, nous devons collaborer; à ces organisations, nous devons être utiles comme ces organisations elles-mêmes peuvent nous l'être également. Sincèrement et loyalement parlant, nous ne pouvons pas faire tout le bien et rendre tous les services sans elles; elles ne peuvent pas faire tout le bien et rendre tous les services sans nous; elles ont besoin de nous, nous avons besoin d'elles : c'est la collaboration totale et cordiale de l'initiative officielle et de l'initiative privée, sans arrière-pensée, sans idée de derrière la tête, sans mesquine gloire du tien et du mien, rien, encore une fois, que pour donner plus pleinement et plus largement satisfaction à tous et à chacun dans la défense de leurs intérêts, la revendication de leurs droits et le soulagement de leurs besoins. » (*Chronique Sociale*, mai 1931, p. 384.)

Puis, après avoir expliqué comment il était possible de pénétrer dans ces organismes, il concluait :

« Et quand on y est, quand on a pénétré dans ces organismes officiels ou publics, qu'on en fait partie par droit de vote et de mérite, si vous saviez combien il est important, utile, nécessaire même d'y mettre son cœur et les mains, d'y avoir l'oreille et le regard : si vous saviez comme on y fait bon ménage, comme on y vit en famille; si vous saviez les satisfactions qu'on y trouve, les joies qu'on y goûte, les relations qu'on y a, les découvertes qu'on y fait, l'expérience qu'on y acquiert, l'influence qu'on peut y exercer!... » (P. 385.)

(80) On sait assez le courage qu'il a fallu à un grand nombre d'ouvriers catholiques qui, malgré menaces et brimades, refusèrent crânement d'adhérer à la C.G.T. D'une manière plus générale, M. l'abbé Cardijn a signalé à diverses reprises les graves difficultés d'ordre moral que le jeune travailleur rencontre à l'atelier :

avaient droit (81), se sont éloignés de Dieu. Que les ouvriers catholiques, par leur exemple, par leurs paroles, fassent comprendre à leurs frères égarés que l'Eglise est une tendre Mère pour tous ceux qui travaillent et qui souffrent, et qu'elle n'a jamais manqué, ni ne manquera jamais à son devoir sacré de Mère,

« Il faut voir le problème tel qu'il se pose concrètement, s'écriait-il, il y a quelques années, au cours d'une conférence sur la J.O.C. : jeunes gens abandonnés à eux-mêmes avec des ouvriers adultes dans un milieu qui est toujours (à peu d'exceptions près — je ne dis pas un sur cent — peut-être pas un sur mille) un milieu au moins neutre, areligieux, où il faut être un héros pour faire un signe de croix en commençant son travail, pour y porter une âme et un corps de chrétien, pour manifester dans ses gestes extérieurs la conviction profonde qu'on porte en soi, où il faut de l'héroïsme pour être conséquent avec la doctrine enseignée à l'école. » (Cité dans les *Dossiers de l'Action Populaire* du 25 octobre 1932, p. 1994.)

(81) « Beaucoup de personnes croient, écrivait naguère M. Barnes, membre travailliste du Parlement anglais, que la question du travail est une question de pain et de beurre. Il n'en est rien. C'est une question d'instruction, une question religieuse, une question de statut convenable pour l'homme en tant qu'homme et pas seulement en tant que salarié. (*Documentation Catholique* du 15 mai 1920, p. 662.)

Et M. Eugène Renoult remarquait :

« L'ouvrier qui revendique une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail ne représente que l'aboutissant visible d'un processus très complexe [...]. A l'extrémité de la chaîne, nous trouvons, presque toujours, un penseur tranquille, un philosophe attentif aux seules abstractions, souvent un littérateur, un poète, un romancier célèbre, parfois un dogme religieux isolé de son ensemble doctrinal [...]. Se figurer que les grèves sont mues uniquement par les appétits matériels, excitées par les politiciens, et croire que tout s'explique par la fameuse vague de paresse, c'est se satisfaire sans trop de fatigue mentale, c'est aussi se condamner à ne jamais rien comprendre aux mouvements sociaux. » (« Les Grèves et l'Âme populaire », *Revue hebdomadaire*, 24 avril 1920, pp. 423-426.)

qui est de défendre ses fils (82)! Si cette mission, qu'ils doivent accomplir dans les mines, dans les usines, dans les chantiers, partout où l'on travaille, exige parfois de grands renoncements, ils se souviendront que le Sauveur du monde nous a donné l'exemple, non seulement du travail, mais encore du sacrifice.

Nécessité de la concorde entre catholiques

71. — A tous Nos fils enfin, de toute classe, de toute nation, de tout groupement religieux et laïque

« Pourquoi, demandait encore il y a quelques années un « jeune socialiste », le peuple entier n'aurait-il pas accès à ce qui fait la noblesse même de l'existence, à la vie morale, à la connaissance du sens de son existence, à l'apaisement métaphysique, à la certitude de vivre en harmonie avec les immuables principes de la pensée, de la conscience et de l'esprit? » Alors, plus d'un déjà voudrait poursuivre au delà du marxisme, « au delà de la socialisation des richesses matérielles, celle des richesses morales et spirituelles incluses dans la vie humaine ». (Blume : *Christianisme et Socialisme*, p. 80.)

(82) Que de préjugés, chez les ouvriers, à l'égard de l'Eglise! Que de fois ne l'ont-ils pas accusée d'être leur ennemie!

Les faits réfutent cette calomnie.

« La première loi française sur le repos hebdomadaire a été promulguée le 18 novembre 1814 par le gouvernement français, alors catholique. La première loi protégeant le travail des femmes et des enfants dans les usines a été votée, le 22 mars 1841, sur l'initiative de catholiques : l'un d'eux est l'illustre Montalembert. La première coopérative de crédit fut fondée à Poligny, en 1880, par un catholique, M. Milcent. La première caisse rurale de France a été créée par un curé de campagne, M. l'abbé Raju. Les premiers syndicats agricoles ont été fondés par des catholiques comme M. Emile Duport pour le Sud-Est, M. de Villeneuve-Trans pour les Alpes et la Provence. Les premiers syndicats féminins ont été créés, à Paris, par le P. du Lac, jésuite; à Lyon, par M^{lle} Rochebillard; dans l'Isère, par M^{lle} Poncet, etc. Les pre-

dans l'Eglise, Nous voulons adresser de nouveau le plus pressant appel à la concorde. Bien des fois, Notre cœur paternel a été navré des dissensions, souvent futiles dans leurs causes, mais toujours tra-

mières créations pour logements ouvriers — avant toute mesure législative — sont dues aux catholiques de la « Grande Famille » de Lyon, exemple suivi à Lille, Pantin, Miramas, etc... Leur plus actif propagandiste en France fut également un catholique, M. Lardeur-Becquerel. Les premières crèches pour les petits enfants des ouvriers ont été instituées, vers 1840, par un grand chrétien, M. Firmin Marbeau, père de l'ancien évêque de Meaux. Il y en a maintenant plus de 500 en France. Les premiers jardins ouvriers ont été inaugurés à Sedan, en 1891, par une catholique, M^{me} Hervieu, et, à Saint-Etienne, par le Jésuite Volpette et organisés par la Ligue du Coin de Terre et du Foyer de l'abbé Lemire. Au dernier Congrès international, à Bruxelles, en septembre 1931, on pouvait relever pour la France ces chiffres magnifiques : 450.000 jardins occupant une superficie de 9.000 hectares et ayant rapporté pour plusieurs centaines de millions de produits divers à des ménages ouvriers. A son congrès de 1926, la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, que présidait l'abbé Lemire, pouvait fièrement citer 180.000 jardins ouvriers. Le premier ministère du Travail d'Europe a été institué, le 25 mai 1895, par un gouvernement catholique, le gouvernement belge... Les caisses de compensation, d'où sont sorties les allocations familiales, ont été inspirées par une initiative catholique, celle de M. Romanet, directeur des usines Joya, à Grenoble.

« N'est-ce pas d'un groupe de parlementaires catholiques (Albert de Mun, Lerolle, de Gailhard-Bancel, Plichon, de Ramel, Lemire, etc.) que sont parties presque toutes les initiatives des projets de lois sociales? Par exemple :

« En 1889 : sur les assurances sociales;

« En 1890-91 : sur le travail des femmes et des enfants;

« En 1891 : sur la caisse de retraites et de secours contre la maladie et la vieillesse; sur les accidents, l'assurance obligatoire et les caisses corporatives;

« En 1893 : sur les saisies-arrêts de salaire; sur les accidents du travail...;

« En 1894 : sur l'arbitrage; ils traitent aussi de la participation aux bénéfices, de l'intervention de l'Etat, etc.;

giques dans leurs conséquences, qui mettent aux prises les fils d'une même Mère, l'Eglise. Et alors on voit les fauteurs de désordre, qui ne sont pas tellement nombreux, profiter de ces discordes, les envenimer, et finir par jeter les catholiques eux-mêmes les uns contre les autres. Après les événements de ces derniers mois, Notre avertissement devrait paraître superflu. Pourtant Nous le répétons une fois encore, pour ceux qui n'ont pas compris ou qui peut-être ne veulent pas comprendre. Ceux qui travaillent à augmenter les dissensions entre catholiques se

« En 1895 : sur l'extension de la capacité syndicale, la création de logements ouvriers, d'écoles professionnelles, d'asiles pour l'enfance et la vieillesse...

« Etc..., etc...

« La liste pourrait s'allonger indéfiniment. Ces années-là et les suivantes, toutes les réformes y passent : projet de retraite, limitation des heures de travail, repos hebdomadaire, semaine anglaise, contrat collectif, etc...

« Et tous ces projets aboutissent — en général, il est vrai, sous d'autres noms. Mais la justice oblige à dire qu'ils furent, dans leur ensemble, à l'origine, inspirés, présentés et soutenus par des catholiques. » (Extrait du tract n° 76 appartenant à la collection publiée par l'Action Populaire aux Editions Spes.)

Plusieurs des réformes sociales opérées par le Front populaire, après les élections de 1936, avaient été préconisées par les catholiques, et même par les Papes. En mars 1934, une déclaration signée des Cardinaux et Archevêques de France, disait :

« En face de l'économie moderne, elle (l'Eglise) affirme le droit des patrons et celui des ouvriers de constituer des associations syndicales. Elle demande à ces associations d'entretenir entre elles des relations humaines, en vue du bien commun de la profession auquel elles sont intéressées les unes comme les autres. Et elle suggère, à cet effet, l'institution de commissions mixtes et la pratique des conventions collectives du travail. En cas de conflit entre ces associations, elle souhaite que des organismes qualifiés d'arbitrage interviennent pour éviter, autant que possible, le recours au lock-out ou à la grève, qui sont des désordres sociaux. Elle voit dans ces quelques institutions, les premiers éléments de la

chargent devant Dieu et devant l'Eglise d'une terrible responsabilité (83).

profession organisée, sortis non sans peine du chaos de l'individualisme et de la concurrence. Elle souhaite pour le bien de l'ordre social que ces efforts aboutissent à constituer, sous une forme nouvelle et mieux adaptée, la corporation avec ses cadres, sa hiérarchie, son pouvoir réglementaire, sa juridiction et ses droits de représentation auprès des pouvoirs publics. » (*La Semaine Religieuse de Paris*, 7 avril 1934.)

(83) Les Papes ont fréquemment insisté sur la nécessité de la concorde entre catholiques.

« Il n'y a aucun avantage à ce que nos très chers Fils de France soient plus longtemps divisés et sans concorde entre eux pour des motifs politiques; ni eux, ni l'Etat, ni l'Eglise n'ont rien à y gagner. Bien au contraire, tous bénéficieront énormément et de toutes façons de se trouver tous fermement unis sur le terrain religieux, à savoir pour défendre les droits divins de l'Eglise, le mariage chrétien, la famille, l'éducation des enfants et des jeunes gens, bref, toutes les libertés sacrées, qui forment la base des Etats. » (Allocution du Souverain Pontife au Consistoire secret du 20 décembre 1926.)

« Ainsi, Vénérables Frères, c'est Notre volonté que vous exhortiez les catholiques et que vous les avertissiez en Notre nom de cesser absolument, à partir de ce moment, toute controverse et polémique sur ces matières, soit par des discours, soit par des journaux ou autres écrits semblables; qu'ils s'abstiennent encore plus de toutes critiques les uns des autres et qu'ils n'aient pas l'audace de prévenir le jugement de la puissance légitime. » (Lettre apostolique *Permoti Nos.*)

« Aujourd'hui, par suite de rivalités entre catholiques, on aperçoit des traces de dissensions qui partagent les esprits comme en divers camps et troubleraient même les institutions en vue de la religion. Souvent, il arrive que l'autorité des évêques a moins de crédit qu'il ne le faudrait auprès de ceux qui discutent sur les meilleurs moyens qu'il convient d'adopter pour la défense des intérêts catholiques. Bien plus, si parfois un évêque donne un conseil, s'il a, selon son pouvoir, ordonné quelque chose, il ne manque pas de personnes qui le supportent mal ou le blâment ouvertement, l'interprétant de telle sorte qu'ils estiment que l'évêque a voulu favoriser les

Appel à tous ceux qui croient en Dieu

72. — Dans ce combat engagé par la puissance des ténèbres contre l'idée même de la Divinité, Nous gardons l'espérance que la lutte sera vaillamment soutenue, non seulement par ceux qui se glorifient de porter le nom du Christ, mais aussi par tous les hommes (et ils sont l'immense majorité dans le monde) qui croient encore en Dieu et l'adorent. Nous renouvelons donc l'appel lancé, il y a cinq ans, dans Notre Encyclique *Caritate Christi*, que tous les croyants s'emploient avec loyauté et courage « à préserver le genre humain du grave péril qui le menace ». Car, disions-Nous alors, « la foi en Dieu est le fondement inébranlable de tout ordre social et de toute responsabilité sur la terre; aussi tous ceux qui ne veulent pas de l'anarchie et du terrorisme doivent travailler énergiquement à empêcher la réalisation du plan ouvertement proclamé par les ennemis de la religion (f) ».

Devoirs de l'Etat chrétien

Aider l'Eglise.

73. — Telle est la tâche positive, d'ordre à la fois

uns et molester les autres. » (Lettre *Cum multa sint*, adressée à l'Evêque d'Espagne.)

Il importe, d'ailleurs, que cette unité entre catholiques n'entrave nullement une certaine diversité qui, contenue dans de justes limites, apparaît normale :

« Les soldats d'une puissante armée n'emploient pas tous les mêmes armes, ni la même tactique; tous, cependant, doivent être unis dans la même entreprise, maintenir un esprit de cordialité fraternelle et obéir promptement à l'autorité qui les dirige. » (Pie X, *Vehementer*.)

(f) Lettre Encyclique *Caritate Christi*, 3 mai 1932. (A. A. S., vol. XXIV, 1932, p. 184.)

doctrinal et pratique, que l'Eglise assume, en vertu de la mission même que lui a confiée le Christ : construire la société chrétienne, et, à notre époque, combattre et briser les efforts du communisme; à cet effet, Nous adressons un appel à toutes les classes de la société. A cette entreprise spirituelle de l'Eglise, l'Etat chrétien doit concourir positivement en aidant l'Eglise dans cette tâche, par les moyens qui lui sont propres; moyens extérieurs, sans doute, mais qui n'en visent pas moins principalement le bien des âmes.

74. — Les Etats mettront donc tout en œuvre pour empêcher qu'une propagande athée, qui bouleverse tous les fondements de l'ordre, fasse des ravages sur leurs territoires (84). Car il ne saurait y avoir d'autorité sur la terre, si l'autorité de la Majesté divine est méconnue, et le serment ne tiendra pas s'il n'est pas prêté au nom du Dieu vivant. Nous répétons ce que Nous avons dit souvent et avec tant d'insistance, en particulier dans Notre Encyclique *Caritate Christi* : « Comment peut tenir un contrat quelconque et quelle valeur peut avoir un traité, là où manque toute garantie de conscience? Et comment peut-on parler de garantie de conscience là où a disparu toute foi en Dieu, toute crainte de Dieu? Cette base enlevée, toute loi morale s'écroule avec elle, et il n'y a plus aucun remède qui puisse empêcher de se produire peu à peu, mais inévitablement, la ruine des peuples, des familles, de l'Etat, de la civilisation même (g). »

Pourvoir au bien commun.

75. — En outre, l'Etat ne doit rien négliger pour créer ces conditions matérielles de vie, sans les-

(g) Lettre Encyclique *Caritate Christi*, 3 mai 1932.

(84) En quelques Etats, la propagande communiste a été interdite par la loi. Ainsi en est-il, par exemple, en Italie, en Grèce, en Turquie, au Portugal, en Suisse, en Autriche, en Hongrie, en Bulgarie, en Allemagne, en Finlande, etc.

quelles une société ordonnée ne peut subsister, et pour fournir du travail, spécialement aux pères de famille et à la jeunesse. A cette fin, qu'on amène les classes possédantes à prendre sur elles, vu l'urgente nécessité du bien commun, les charges sans lesquelles ni la société humaine ne peut être sauvée, ni ces classes elles-mêmes ne sauraient trouver le salut. Mais les mesures prises dans ce sens par l'Etat doivent être telles qu'elles atteignent vraiment ceux qui, de fait, détiennent entre leurs mains les plus gros capitaux et les augmentent sans cesse, au grand détriment d'autrui.

Prudence et sage administration.

76. — Que l'Etat lui-même, songeant à sa responsabilité devant Dieu et devant la société, serve d'exemple à tous les autres par une administration prudente et modérée. Aujourd'hui plus que jamais, la très grave crise mondiale exige que ceux qui disposent de fonds énormes, fruit du travail et des sueurs de millions de citoyens, aient toujours uniquement devant les yeux le bien commun et s'appliquent à le promouvoir le plus possible. De même, que les fonctionnaires et tous les employés de l'Etat, par obligation de conscience, remplissent leur devoir avec fidélité et désintéressement. Ils suivront en cela les lumineux exemples, anciens et récents, d'hommes remarquables, qui, dans un labeur sans relâche, ont sacrifié toute leur vie pour le bien de la patrie. Enfin, dans les rapports des peuples entre eux, que l'on s'applique instamment à supprimer les entraves artificielles de la vie économique, effets d'un sentiment de défiance et de haine; et qu'on se rappelle que tous les peuples de la terre forment une seule famille de Dieu.

Laisser la liberté à l'Eglise.

77. — Mais en même temps l'Etat doit laisser à l'Eglise la pleine liberté d'accomplir sa divine et toute spirituelle mission, pour contribuer puissamment par là même à sauver les peuples de la terrible

tourmente du moment présent. De toutes parts, on fait aujourd'hui un appel angoissé aux forces morales et spirituelles, et l'on a bien raison, car le mal à combattre est avant tout, si on le regarde dans sa source première, un mal de nature spirituelle, et c'est de cette source empoisonnée que sortent, par une logique infernale, toutes les monstruosités du communisme. Or, parmi les forces morales et spirituelles, l'Eglise catholique occupe sans conteste une place de choix, et c'est pourquoi le bien même de l'humanité exige que l'on ne mette pas d'obstacle à son action.

78. — Agir autrement, et prétendre quand même arriver au but, avec des moyens purement économiques et politiques, c'est être victime d'une dangereuse erreur (85). Quand on exclut la religion de

(85) C'était la même idée que Pie IX exprimait dans ce passage du *Syllabus* :

« Qui ne voit, qui ne sent très bien qu'une société soustraite aux liens de la religion ne peut avoir d'autre but que d'amasser des richesses, ni suivre d'autre loi dans ses actes si ce n'est l'indomptable cupidité de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances. »

Portalès, dans son *Discours sur l'organisation des cultes*, constatait déjà que sans la religion, la force des lois est médiocre :

« Les lois n'arrêtent que le bras; la religion règle le cœur lui-même; les lois ne peuvent atteindre que certaines actions, la religion les embrasse toutes. »

Et Claude Fauchalt disait à l'Assemblée Nationale, en 1789 :

« Les lois civiles ne peuvent jamais créer la morale, elles doivent toujours la suivre et l'enjoindre. »

Ce n'est pas à dire, cependant, que de bonnes lois ne puissent avoir une heureuse répercussion sur la moralisation et donc la christianisation du pays, et, par conséquent, ne puissent favoriser grandement la bonne marche de la cité.

« La bonne organisation économique ou politique de

l'école, de l'éducation, de la vie publique, quand on expose à la dérision les représentants de l'Eglise et ses rites sacrés, est-ce que l'on ne favorise pas ce matérialisme dont le communisme est le fruit (86)? Ni la force, même la mieux organisée, ni les idéals terrestres, fussent-ils les plus grands et plus nobles, ne peuvent maîtriser un mouvement qui plonge précisément ses racines dans l'estime excessive des biens de ce monde.

79. — Nous avons confiance que ceux qui ont en main le sort des nations, pour peu qu'ils sentent le péril extrême dont les peuples sont aujourd'hui menacés, sentiront toujours mieux le devoir capital de ne point empêcher l'Eglise d'accomplir sa mission.

la société, en distribuant à chacun sa fonction, en favorisant la prospérité commune, en la rendant accessible à tous dans ce qu'elle a d'essentiel, aide grandement au progrès religieux. Il y a, au contraire, des organisations économiques et politiques qui, en confondant les intérêts et opposant les hommes, créent des factions, sèment la discorde et sont des occasions de péché. » (Abbé Tiberghien, *Nature et surnaturel*.)

(86) Tous ceux qui n'ont pas de parti pris contre la religion accordent que « l'ignorance de l'idée religieuse est, pour les Etats, la plus grande des calamités », et que « détruire la religion, c'est renverser le fondement de toute société humaine » (Platon), que « les princes et les républiques qui veulent se maintenir à l'abri de toute corruption doivent, sur toute chose, conserver dans toute leur pureté la religion, ses cérémonies, et entretenir le respect dû à leur sainteté » (Machiavel). « Si vous avez une bourgade à gouverner, écrivait Gambetta, il faut qu'elle ait une religion », car, précisait Rousseau, « jamais Etat ne fut fondé que la religion ne lui servît de base ». Au dire de Portalis, condensant la leçon gravée dans son esprit par le spectacle de dix années d'orgie révolutionnaire : « L'esprit d'irreligion, transformé en système politique, est plus près de la barbarie qu'on ne pense. » (Rapport sur le Concordat.) « Quand l'idée religieuse est chassée de l'esprit d'un peuple, la place qu'elle occupait ne tarde pas à être envahie par une sorte de possession infernale, et l'apostasie est punie par l'abrutissement. » (Guizot.) Citons aussi Taine, qui saluait

D'autant plus qu'en l'accomplissant, tout en visant le bonheur éternel de l'homme, elle travaille inséparablement à son vrai bonheur temporel.

Appel paternel aux égarés

80. — Nous ne pouvons terminer cette Encyclique sans adresser une parole à ceux de Nos fils qui sont atteints déjà, ou presque, du mal communiste (87).

dans le christianisme « l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés... Toujours et partout depuis dix-huit cents ans, sitôt que ces ailes défailleient ou qu'on les casse, les mœurs publiques et privées se dégradent... Le vieil Evangile, quelle que soit son enveloppe présente, est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social. »

En effet, quand l'idée religieuse subit une régression, la notion du droit s'obscurcit et s'altère, et c'est la porte ouverte à la force si souvent tyrannique.

Ce paragraphe 78 souligne aussi l'idée que les Etats qui prétendent combattre le communisme, tout en favorisant plus ou moins directement le matérialisme, se font en réalité les fourriers du communisme. Et on ne peut pas ne pas penser ici à l'Allemagne hitlérienne.

(87) Ce paragraphe de l'Encyclique fait allusion à ceux des travailleurs baptisés qui suivent isolément les meneurs du communisme, sans connaître leur funeste doctrine et leur détestable programme, dans l'espoir de réformes sociales qui amélioreraient leur sort. Il fait allusion aussi à des groupements, heureusement peu importants, de chrétiens qui se déclarent communistes.

En ce qui concerne la France, c'est le mouvement des « Chrétiens révolutionnaires » qui se trouvait ici directement visé; ce mouvement, composé surtout de protestants, comptait pourtant quelques catholiques, à la tête desquels était M. Maurice Laudrain. Il avait pour organe *Terre Nouvelle*. Indiquons seulement que *Terre Nouvelle* a été mis à l'Index en juillet 1936. On trouverait, tant sur cette revue que sur les « Chrétiens révolutionnaires », de nombreux détails dans les *Dossiers de l'Action Populaire* des 10 juin 1933, pp. 1161-1196; 25 juillet et 15 août 1935, pp. 1509-1540 et 1637-1654; 15 août 1936, pp. 1827-1830.

Nous les exhortons vivement à écouter la voix du Père qui les aime; et Nous prions le Seigneur de les éclairer, afin qu'ils abandonnent la voie glissante qui

Le socialisme chrétien, au sein duquel est né et auquel demeure affilié le mouvement des « Chrétiens révolutionnaires », existe à l'état plus ou moins embryonnaire, dans divers pays.

En Allemagne, le professeur G. Wünsch, rédacteur de la revue *Zeitschrift für Religion und Sozialismus*, en fut un des théoriciens les plus en vue. Après la révolution hitlérienne, la revue sombra, bien qu'elle se fût efforcée de donner à son socialisme une teinte nationaliste.

Une seconde forme de socialisme religieux groupa autour des professeurs Tillich, Helmmann et Mennicke, quelques cercles d'intellectuels; ce nouveau gnosticisme atteignit tout au plus l'audience de quelques milieux académiques.

Le socialisme catholique de M. Mertens fut la troisième forme de socialisme religieux. Inconnu dans son pays, Mertens attira l'attention en Hollande et en Belgique; il finit par rompre non seulement avec l'Eglise, mais aussi avec le socialisme, et passa au communisme.

En Autriche, l'effort déployé pour tenter de créer un mouvement de socialisme catholique obtint plus de succès. La réponse à un memorandum que ses partisans avaient envoyé au Saint-Siège pour accorder leur foi avec le socialisme, vint, par l'entremise de l'Encyclique *Quadragesimo anno*, où il était dit qu'« un vrai catholique ne peut être en même temps un véritable socialiste ». Son jeune chef, O. Bauer, comprit qu'après ce verdict il ne pouvait plus être question d'un socialisme catholique. Il modifia donc son programme, l'élargit, mais par là même le rendit plus vague. Peine inutile, d'autant qu'avec la dictature qui s'instaura en Autriche, le mouvement ne pouvait que disparaître.

En Suisse allemande, Ragaz fut le prophète d'un petit groupe de disciples qui s'occupèrent de pédagogie populaire et de propagande antimilitariste d'une manière très active. Mais il ne tarda pas à se trouver rejeté et par ses coreligionnaires et par le parti socialiste, auquel il avait reproché son manque de radicalisme, son opportunisme et son libéralisme dans le domaine moral. Ce-

les entraîne tous à une immense catastrophe; qu'ils reconnaissent, eux aussi, que l'unique Sauveur est Notre-Seigneur Jésus-Christ, « car il n'y a pas, sous le ciel, un autre nom donné aux hommes, dont ils puissent attendre le salut (h) ».

Saint Joseph, Modèle et Patron

81. — Et pour hâter cette paix tant désirée de tous, la « Paix du Christ dans le Règne du Christ (i) », Nous mettons la grande action de l'Eglise

(h) *Actes des Apôtres*, iv, 12.

(i) Lettre Encyclique *Ubi arcano*, 23 décembre 1922. (A. A. S., vol. XIV, 1922, p. 691.)

pendant, profondément ancré dans sa foi en Dieu et en son règne sur la terre, il témoigne d'une riche érudition et d'un profond sentiment religieux imprégné d'attente apocalyptique.

En Suisse française, le mouvement socialiste chrétien est sans importance, les doctrines très divergentes.

En Belgique, *Le Peuple*, journal socialiste, annonça en 1929, la naissance d'un mouvement socialiste religieux dont le centre était à Gand. C'était une expérience que tentaient deux socialistes de Zelzatz, Chalmet et Vers-traete qui, à leur tour, rêvaient d'une conciliation pratique entre leurs convictions catholiques et leurs opinions socialistes. Le mouvement n'arriva pas à attirer de personnalités vraiment marquantes. De plus, ses adeptes se heurtèrent souvent à la masse des libres penseurs et des anticléricaux.

En Hollande, le socialisme religieux a toute une histoire. Sans parler des organisations qui désormais appartiennent au passé, tels le « Blijde Wereldgroep » et la Ligue des socialistes chrétiens, citons « l'Union socialiste religieuse » mais surtout les « Arbeidersgemeenschap der Woodbrookers ». La doctrine de cette dernière est dépourvue de tout dogmatisme et se réduit à une morale humanitaire d'un caractère purement pratique. Mais, dans ce pays où, cependant, on trouvait de grandes possibilités, le socialisme religieux ne réussit

catholique contre le communisme athée mondial sous l'égide du puissant protecteur de l'Eglise, saint Joseph. Il appartient, lui, à la classe ouvrière; il a fait la rude expérience de la pauvreté, pour lui et pour la Sainte Famille, dont il était le chef vigilant et aimant; il reçut en garde l'Enfant divin quand Hérode lança contre Lui ses sicaires. Par une vie de fidélité absolue dans l'accomplissement du devoir quotidien, il a laissé un exemple à tous ceux qui doivent gagner leur pain par le travail manuel, et a mérité d'être appelé le Juste, modèle vivant de cette justice chrétienne qui doit régner dans la vie sociale.

82. — Les yeux tournés vers les hauteurs, notre foi aperçoit les cieux nouveaux et la terre nouvelle dont parle Notre premier prédécesseur, saint Pierre (j). Et tandis que les promesses des faux prophètes s'éteignent, sur cette terre, dans le sang et dans les larmes, resplendit d'une céleste beauté la grande prophétie apocalyptique du Sauveur du monde : « Voici que je fais toutes choses nouvelles (k). »

guère mieux qu'ailleurs à s'implanter. En vain y chercherait-on une ligne fixe, voire une certaine unité de pensée.

Le socialisme religieux est donc resté un phénomène très limité. Si l'on estime à 20.000 le nombre de ses adeptes en Allemagne, on arriverait, pour l'ensemble des pays cités, à un maximum de 30.000. Qu'est-ce, sinon une minorité infime?

Les renseignements donnés ci-dessus ont été empruntés à un article du R. P. Van Gestel O. P. paru dans la *Vie Intellectuelle* du 10 janvier 1935 et reproduit partiellement dans les *Dossiers de l'Action Populaire* du 26 février 1935, p. 453.

(j) II *Epître de S. Pierre*, III, 13. Cf. *Isaïe*, LXV, 17; *LXVI*, 22. *Apoc.*, XXI, 1.

(k) *Apoc.*, XXI, 5.

Il ne Nous reste plus, Vénérables Frères, qu'à élever Nos mains paternelles, et à faire descendre sur Vous, sur Votre clergé et Votre peuple, sur toute la grande famille catholique, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, le 19 mars 1937, l'an XVI de Notre Pontificat.

PIE XI, Pape.

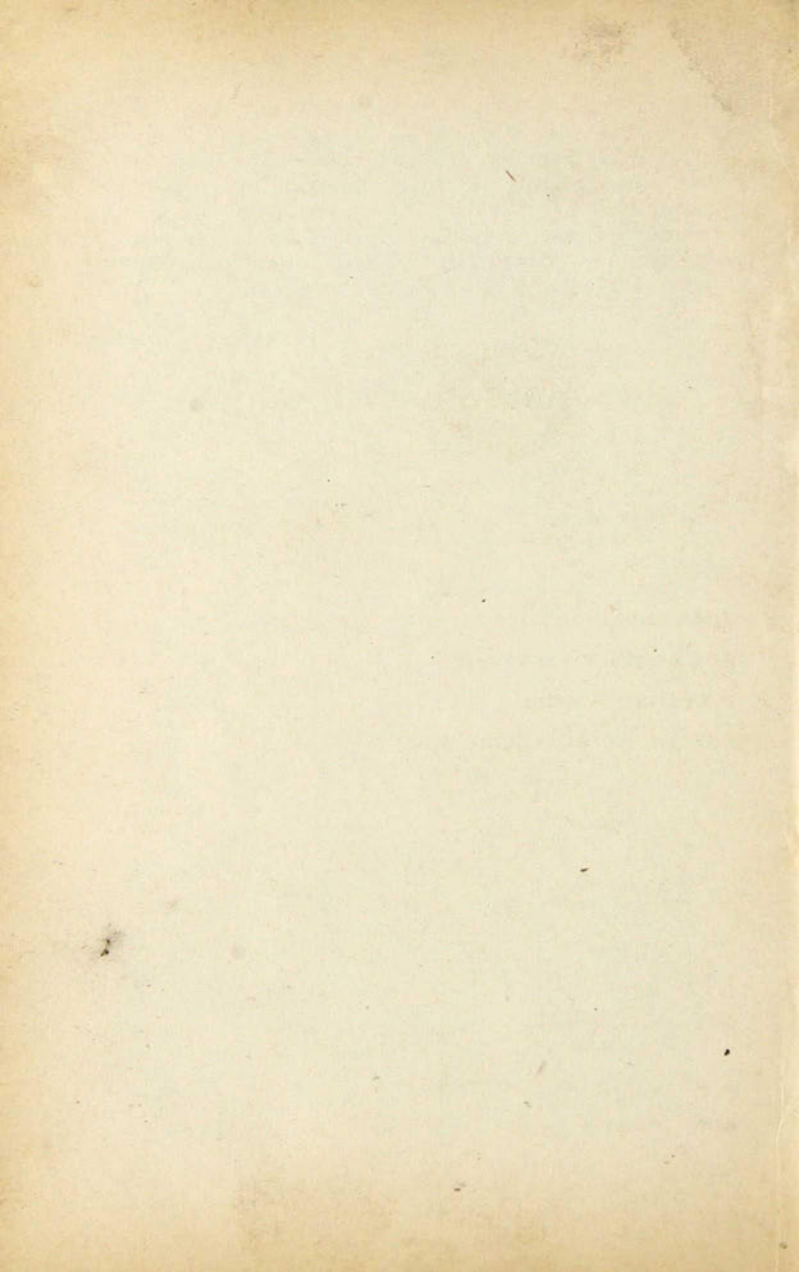


TABLE ANALYTIQUE

Les numéros sans autre indication renvoient aux paragraphes du texte pontifical.

Les autres références correspondent aux notes; p. 63 (52) se lit : page 63, note (52).

ACADEMIE PONTIFICALE DES SCIENCES : p. 63 (52).

ACCIDENTS DU TRAVAIL : p. 73 (60).

« **ACERBA ANIMI** » : 5.

ACTION CATHOLIQUE : Préparation des militants, 64; leur rôle, 65; l' — doit répandre les documents pontificaux, 66; rôle des organisations auxiliaires, 67.

Distinction entre organisations d' —, organisations auxiliaires et organisations professionnelles, p. 85 (69); textes de Pie XI en faveur de l'Action Catholique, p. 86 (71); l' — vise à transformer le milieu social, p. 87 (72); éloge de l'apostolat spécialisé, p. 88 (73); relations entre le laïcat et le clergé dans l' —, p. 87 (74); le difficile rôle des prêtres, p. 89 (75); le prêtre doit assister les laïques, p. 89 (76); différences entre l' — proprement dite et les associations religieuses, p. 91 (77).

ACTION SOCIALE (Voir *Apostolat populaire, Eglise, catholiques*).

« **AD CATHOLICI SACERDOTII** » : 63.

AIDE PONTIFICALE aux enfants affamés de Russie, p. 10 (3).

ALLEMAGNE : la propagande communiste interdite, p. 101 (84); danger du matérialisme qui y sévit, p. 105 (86); le socialisme chrétien en —, p. 106 (87).

ALLOCATIONS FAMILIALES : p. 73 (60); — dues à l'initiative d'un catholique, p. 97 (82).

ANARCHISME : p. 44 (40).

ANTICLERICALISME (Voir *laïcisme*) : « *Populaire* ».

ANTILLES : l'esclavage y fut aboli par la Convention, p. 58 (49).

APOSTASIE DES MASSES (Voir *Athéisme*).

APOSTOLAT POPULAIRE : 61, 62; directives antérieures des Souverains Pontifes, p. 82 (67). (Voir *Action catholique*.)

APOSTOLAT SPECIALISE (Voir *Action catholique*).

« **ARBEIDERSGEMEENSCHAP DER WOODBROOKERS** » : p. 107 (87).

ARBITRAGE (Voir *Grèves*).

ASSISTANCE PUBLIQUE : collaboration des catholiques avec l' —, p. 93 (79).

ASSOCIATION : Léon XIII revendique pour l'ouvrier le droit d' —, 27.

ASSOCIATIONS RELIGIEUSES : autorité du prêtre directeur, p. 90 (76); différences entre les — et l'Action catholique proprement dite, p. 91 (77).

ASSURANCES : vieillesse, maladie, chômage, recommandées par la justice sociale, 52.
Assurances sociales, p. 73 (60), p. 93 (79).

ATHEISME : cause philosophique de l'athéisme des masses, 4; l'antireligion communiste, 22; l' —, vice capital du communisme, p. 8 (1), p. 33 (31). (Voir *Religion, Laïcisme*.)

ATROCITES COMMUNISTES : en Russie et au Mexique, 19; en Espagne, 20; s'expliquent par l'absence de tout frein moral, 21.

AUMONE : moins utile qu'une meilleure organisation sociale, p. 68 (56); le salaire n'est pas une —, 49; pourquoi l' — est souvent mal acceptée, p. 70 (57). (Voir *Pauvres*.)

AUTORITE : le communisme rejette toute —, 10; l' — légitimée par le caractère social de l'homme, p. 41 (37); dans quel sens l' — est d'origine transcendante, p. 52 (45). (Voir *Etat*.)

AUTRICHE : la propagande communiste interdite, p. 101 (84); le socialisme chrétien, p. 106 (87).

AVORTEMENT (Voir *Russie*).

BARNES : sur la dignité humaine du salarié, p. 95 (81).

BAUER (O.) : p. 106 (87).

BEBEL : propos sur la monogamie, p. 23 (17).

BELGIQUE : situation du socialisme chrétien, p. 107 (87).

BIEN COMMUN : l'Etat doit pourvoir au —, 75.

BIENS (Voir *Richesses*).

« **BLIJDE WERELDGROEP** » : p. 107 (87).

BOLCHEVISME (Voir *Russie, Communisme*).

BOUKHARINE : p. 36 (34).

BULGARIE : la propagande communiste interdite, p. 101 (85).

CALLIXTE III, Pape, ancien esclave : p. 58 (49).

CAPITALISME : griefs du communisme contre le profit capitaliste, p. 22 (16). (Voir *Libéralisme*.)

CARDIJN : texte sur l'héroïsme nécessaire aux jeunes ouvriers chrétiens, p. 94 (80).

CARDINAUX et Archevêques de France : déclaration sur l'organisation sociale, p. 98 (82). (Voir *Gasparri, Pacelli, Verdier, Liénart*.)

« **CARITATE CHRISTI** » : 5, 72, 74.

« **CASTI CONNUBII** » : 28; — préconise le salaire familial, p. 47 (41).

CATHOLICISME SOCIAL (Voir *Eglise, Justice sociale*).

CATHOLIQUES : attitude recommandée à l'égard des communistes, p. 37 (36); désaccord fréquent entre

la vie chrétienne et la vie professionnelle des —, p. 64 (58); collaboration des catholiques et des communistes sur le terrain humanitaire, 57, 58; p. 79 (66); collaboration loyale des — français avec les organismes officiels, p. 93 (79); action sociale des — en France, p. 96 (82); contre les discussions entre —, 71; appels des Papes à l'union des —, p. 99 (83). (Voir *Ouvriers*.)

C. G. T. : courage des ouvriers catholiques qui résistent à la —, p. 94 (80).

CHALMET : p. 107 (87).

CHARITE : remède efficace au mal actuel, 46-48; la — commande d'abord la justice, 49; p. 70 (57).

CHENON : le rôle social de l'Eglise, p. 58 (49).

CHOMAGE : provoqué par niveau ou trop bas ou trop élevé des salaires, p. 49 (41); rôle de l'Etat, 75.

CHRETIENS REVOLUTIONNAIRES (Voir *Socialisme chrétien*).

CICERON : son mépris pour les artisans, 86.

CITE (Voir *Société, Etat*).

CITRINE (Walter) : témoignage sur l'oppression qui règne en Russie, p. 35 (33)

CIVILISATION CHRETIENNE : 1; — en butte au communisme, 2, 3; mal défendue par les milieux non catholiques, p. 13 (6).

CLASSES SOCIALES (Voir *Lutte des classes, Dictature du prolétariat, Ouvriers, Pauvres, Richesses*).

CLERGE (Voir *prêtres*).

COLLABORATION des catholiques et des communistes (Voir *Catholiques*); — du laïcat avec la hiérarchie (Voir *Laïcat*); — des catholiques français avec les organismes officiels (Voir *Catholiques*).

COMMERCE INTERNATIONAL : pas d'entraves artificielles, 76.

COMMUNISME :

Doctrine : pseudo-idéal, 8; le matérialisme évolutionniste de Marx, 9; p. 17 (10), (11); p. 18 (12); p. 19 (13); p. 20 (14); sort de la personne hu-

maine et de la famille, 10, 11; p. 20 (15); sort de la société, 12 à 14.

Diffusion : promesses éblouissantes, 15; le libéralisme a frayé la voie, 16; propagande, 17; silence de la presse, 18; pays où le — est interdit par la loi, p. 101 (84).

Les faits dans les différents pays et surtout en Russie, 19 à 24; les ruses et les hypocrisies du —, 57, 58.

COMPENSATION (Caisses de) (Voir *Allocations familiales*).

CONDAMNATIONS pontificales : — du communisme, 4, 5; allocution pontificale au retour de la mission de secours en Russie, p. 11 (4).

CONFERENCES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL : 46.

CONFLITS DU TRAVAIL (Voir *Grèves*).

CONTINGEMENTS (Voir *Commerce international*).

CONVENTION : la — abolit l'esclavage aux Antilles françaises, p. 58 (49).

COOPERATIVES DE CREDIT : invention catholique, p. 96 (82).

CORPORATISME : un — sain favorise la prospérité, 32; les corporations du moyen âge inspirées par l'Eglise, 37; la justice sociale demande l'établissement d'institutions professionnelles, 53, 54; la corporation également éloignée du socialisme et du libéralisme, p. 74 (61); vœux des Cardinaux et Archevêques de France, p. 98 (82).

COURS ET CONFERENCES : organisées par les universitaires communistes, p. 28 (26).

CRECHES : initiative catholique, p. 97 (82).

CREDIT (Voir *Coopératives de crédit*).

CROYANTS : tous les — appelés à lutter contre le communisme, 72.

« **CUM MULTA SINT** » : appel à l'union des catholiques, p. 99 (83).

DIALECTIQUE HEGELIENNE : p. 18 (11).

DICTATURE DU PROLETARIAT : étape nécessaire pour réaliser la cité communiste, p. 26 (23).

DIEU : son existence, 26 ; — fin dernière de l'homme, 27. |

« **DILECTISSIMA NOBIS** » : 5.

DIMITROV : p. 77 (64).

« **DIUTURNUM ILLUD** » : 33.

« **DIVINI ILLIUS MAGISTRI** » : 27.

DIVORCE (Voir *Russie*).

DOCTRINE SOCIALE de l'Eglise (Voir *Eglise, Justice sociale, Formation sociale*).

DOGME : comment le — catholique concilie des éléments dissemblables, p. 56 (47).

« **DOSSIERS DE L'ACTION POPULAIRE** » : texte sur le rôle de l'Etat, p. 92 (78).

DOUANES (Voir *Commerce international*).

DUPORT (Emile) : fondateur des syndicats agricoles, p. 96 (82).

EDUCATION (Voir *Enfants*).

EGALITARISME : semble rejeté par l'Encyclique, p. 51 (44) ; les hommes sont des frères pas nécessairement égaux, p. 57 (48).

EGLISE : beauté de la doctrine sociale de l' —, 34, 35 ; adaptation de l' — aux temps et aux milieux, p. 54 (46) ; son action sociale au cours de l'histoire, 36, 37, 38 ; son action en France en faveur de l'ouvrier (lois, initiatives diverses), p. 96 (82) ; l' —, la plus grande force morale à opposer au communisme, 77. (Voir *Prêtres, Cardinaux, Etat*.)

ENFANTS : leur éducation en régime communiste, p. 24 (19) ; — abandonnés en Russie, p. 61 (50). (Voir *Crèches*.)

ENGELS : texte sur la monogamie, p. 23 (17) ; sur l'éducation des enfants par la collectivité, p. 24 (19).

ESCLAVAGE : l'abolition de l' —, bienfait dû à l'Eglise, p. 58 (49).

ESPAGNE : persécutions religieuses en —, 20.

ETAT : la conception chrétienne de l' — opposée à la

conception bolchevique, 33; origine transcendante de l' —, son rôle, p. 52 (45); intervention de l' — en matière économique et sociale, p. 92 (78); l' — chrétien doit aider l'Eglise à lutter contre le communisme, 73, 74; l' — doit pourvoir au bien commun, 75, 76; et sauvegarder la liberté de l'Eglise, 77, 78, 79. (Voir *Société, Autorité*.)

EXERCICES SPIRITUELS : recommandés aux laïcs et aux prêtres, p. 89 (75).

FAMILLE : doctrine communiste de la —, 11. (Voir *Salaire familial, Allocations familiales, Mariage, Parents, Enfants*.)

FAUCHAIT (Claude) : faiblesse des lois sans la morale, p. 103 (85).

FEMMES : le travail des — en Russie, p. 23 (18); loi protégeant le travail des —, initiative catholique, p. 96 (82).

FINLANDE : la propagande communiste interdite, p. 101 (84).

FONCTIONNAIRES : les devoirs des —, 76.

FORMATION SOCIALE : sa nécessité, 55; rôle de la presse catholique, 56; l'ignorance en matière sociale, il y a 50 ans et aujourd'hui, p. 75 (62).

FRATERNITE : les hommes sont frères, 36; p. 57 (48).

GAILHARD-BANCEL : et les lois sociales, p. 97 (82).

GAMBETTA : texte sur la religion dans l'Etat, p. 104 (86).

GIDE (André) : témoignage sur l'oppression qui règne en Russie, p. 35 (33).

« **GLOBE** » (**LE**) : journal qui inaugure la formule : « A chacun... selon ses besoins », p. 24 (21).

GRECE : la propagande communiste y est interdite, p. 101 (84).

GREVES : le pouvoir des idées à l'origine des —, p. 95 (81); les Cardinaux et Archevêques préconisent l'arbitrage, p. 98 (82).

GUERRE (Voir *Violence*).

GUIZOT : sur la religion dans la société, p. 104 (86).

HEIMANN : p. 106 (87).

HERBIGNY (Mgr d') : l'aide pontificale aux enfants affamés de Russie, p. 10 (3).

HERVIEU (M^{me}) : organisatrice de jardins ouvriers, p. 97 (82).

HIERARCHIE ECCLESIASTIQUE (Voir *Laïcat, Cardinaux*).

HOLLANDE : le socialisme chrétien en —, p. 107 (87).

HOMME (Voir *Personne humaine*).

HONGRIE : la propagande communiste interdite, p. 101 (84).

IAGODA : p. 36 (34).

« **IL FERMO PROPOSITO** » : texte sur l'adaptation de l'Eglise aux diverses époques, p. 54 (46).

« **IMMORTALE DEI** » : passage sur le caractère social de l'homme, p. 43 (38); sur la constitution chrétienne de l'Etat, 33.

« **IN MULTIS SOLACIIS** » : 42.

INTERNATIONALE COMMUNISTE : directives de son VII^e Congrès, p. 77 (64).

ITALIE : la propagande communiste est interdite, p. 101 (82).

JARDINS OUVRIERS : les —, initiative catholique, p. 97 (82).

J. O. C. : encouragement aux jocistes, 70; héroïsme nécessaire aux jeunes ouvriers chrétiens, p. 94 (80).

JOSEPH (Saint) : invocation à —, 81.

JOURNAUX (Voir *Presse, Populaire, Globe, Terre Nouvelle, Peuple*).

« **JUCUNDA SANE** » : encyclique où paraît pour la première fois l'expression : *justice sociale*, p. 50 (42).

JUSTICE : devoirs de stricte justice, 49, 50; rapports entre la — et la charité, p. 70 (57).

JUSTICE SOCIALE : expression déjà employée dans les encycliques récentes, p. 50 (43); en quoi consiste la —, 51; ses exigences, 52; les institutions qu'elle demande, 53, 54; impuissance des individus, force des institutions pour réaliser la —, p. 73 (60).

KAMENEFF : p. 36 (34).

LAC (P. du) : fondateur de syndicats féminins, p. 96 (82).

LAICAT : rôle du — dans l'Action catholique, p. 85 (70); rapports du — avec la hiérarchie et le clergé, p. 87 (74). (Voir *Action catholique*.)

LAICISME : le — favorise le communisme, 78.

LAMARTINE : vers sur la brièveté et la grandeur de l'homme, p. 42 (38).

LARDEUR-BECQUEREL : propagandiste des logements ouvriers, p. 97 (82).

LEBAUT : recommande aux catholiques français la collaboration avec les organismes officiels, p. 93 (79).

LEGAY : témoignage concernant le travail des femmes en Russie, p. 23 (18); concernant le niveau social des ouvriers, p. 35 (33).

LEMIRE (Abbé) : et la Ligue du Coin de Terre, p. 97 (82); — et les lois sociales, p. 97 (82).

LENINE : le communisme orthodoxe, c'est Marx développé par —, p. 17 (10); opinion de — sur la religion, p. 19 (13); textes de — sur la morale subordonnée à la lutte des classes, p. 25 (22); sur la propagande révolutionnaire, p. 29 (28); sur la formule de Marx : « Religion, opium du peuple », p. 34 (32); — et la tactique communiste, p. 77 (64); texte sur la violence révolutionnaire, p. 78 (65).

LEON XIII : 4. (Voir *Rerum Novarum*); — revendique pour l'ouvrier le droit d'association, 37; — recommande aux prêtres l'apostolat populaire, p. 82 (67).

LEROLLE : et les lois sociales, p. 97 (82).

LIBERALISME : ses erreurs ont frayé la voie au communisme, 16, 32; il subordonne la société à l'utilité

égoïste, 29; il est amoral par son but et ses moyens, p. 49 (42); le — contre les corporations du moyen âge et contre le droit d'association, 37.

LIBERATORE (P.): cité p. 44 (39).

LIBERTE de l'Eglise : 77.

LIENART (Cardinal) : le communisme a deux visages, p. 27 (25).

L. O. C. : encouragement à la —, 70.

LOGEMENTS OUVRIERS : initiative catholique, p. 97 (82).

LOIS CIVILES : lois sociales d'inspiration catholique, p. 96 (82); rôle souhaitable de l'Etat, 75; faiblesse des lois sans la religion, p. 103 (85); heureuse répercussion des bonnes lois, p. 103 (85).

LUTTE DES CLASSES : théorie marxiste de la —, 9; p. 18 (12); la société sans classes rêvée par le communisme, p. 20 (14); la morale communiste subordonnée à la —, p. 25 (22); excitations à la —, 57; p. 78 (85).

MACHIAVEL : texte sur la religion, p. 104 (86).

MARBEAU (Firmin) : créateur des crèches pour enfants d'ouvriers, p. 97 (82).

MARIAGE : conception communiste du —, 11; la nonogamie, conséquence, selon les communistes, de la structure économique, p. 22 (17); origine divine du —, 28.

MARX : 8; p. 17 (10) (11); la religion est l'opium du peuple, p. 33 (32).

MATERIALISME : le —, fourrier du communisme, 78; p. 105 (86).

MATERIALISME DIALECTIQUE : 9; p. 17 (10), (11).

MENNIOKE : p. 106 (87).

« **MENS NOSTRA** » : recommande aux prêtres et aux laïques les exercices spirituels, p. 89 (75).

MERTENS : p. 106 (87).

MILCENT : créateur des coopératives de crédit, p. 96

- MEXIQUE** : persécutions religieuses au —, 19.
- MILITANTS** d'Action catholique (Voir *Action catholique*).
- MISERE** : anormale, 8; p. 15 (8).
- « **MISERENTISSIMUS REDEMPTOR** » : 5.
- MONOGAMIE** : conséquences, selon les communistes, du régime de la propriété privée, p. 22 (17).
- MONTALEMBERT** : — et la protection du travail des femmes, p. 96 (82).
- MORALE** : — communiste, p. 25 (22); p. 32 (30); le libéralisme est amoral, p. 49 (42).
- MUN** (Albert de) : et les lois sociales, p. 97 (82).
- CEUVRES** catholiques (Voir *Patronages, Associations religieuses*).
- ORGANISATIONS** auxiliaires d'Action catholique (Voir *Associations religieuses, Action catholique*).
- ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES** : leur place à côté de l'Action catholique, 68, 69.
- OUVRIERS** : droits des — méconnus par de patrons catholiques, 50; devoirs de charité et de justice des — à l'égard des employeurs, 53; encouragement aux ouvriers catholiques, jöcistes, etc., 70.
Héroïsme des ouvriers chrétiens, p. 94 (80);
dignité humaine de l'ouvrier, p. 95 (81).
Série de faits montrant ce que l'Eglise a fait pour l'ouvrier (en France), p. 96 (82).
(Voir *Salaires, Patrons, Justice sociale*.)
- PARENTS** : le communisme refuse aux — autorité et droit d'éducation, 10, 11; p. 24 (19).
- PASCAL** : « L'homme n'est qu'un roseau... », p. 42 (38).
- « **PASCENDI** » : p. 56 (46).
- PATIENCE** : nécessaire : impossibilité du paradis sur terre, p. 66 (55). (Voir *Pauvres*.)
- PATRONAGES** : autorité du directeur prêtre dans les —, p. 90 (76).

PATRONS : leur tâche est ingrate, p. 71 (58). (Voir *Ouvriers, Justice sociale, Syndicalisme chrétien.*)

PAUVRES : devoirs des riches envers les —, 44, 43, 47; devoirs des pauvres : la patience, 45.

PAYS-BAS (Voir *Hollande*).

PENITENCE : moyen de lutte contre le communisme, 59.

« **PERMOTI NOS** » : passage sur l'union des catholiques, p. 99 (83).

PERSECUTIONS RELIGIEUSES : en Russie et au Mexique, 19; en Espagne, 20.

PERSONNE HUMAINE : annihilée par le régime communiste, 10; p. 20 (15); nature de l'homme, selon la raison et la foi, 27; l'homme, être individuel et être social, p. 39 (37); Pascal et Lamartine, sur la dignité de l'homme, p. 42 (38); droits et devoirs mutuels de l'homme et de la société, 29, 30; dignité humaine de l'ouvrier, p. 95 (81).

« **PEUPLE** » (Le) : journal socialiste belge, p. 107 (87).

PIATAKOFF : p. 36 (34).

PIE IX : 4, p. 103 (85).

PIE X : a employé l'expression : justice sociale, p. 80 (43); vante l'adaptation de l'Action catholique aux temps et aux milieux, p. 54 (46); — et l'union des catholiques, p. 100 (83).

PLATON : la religion, soutien de la société, p. 104 (86).

PLICHON : et les lois sociales, p. 97 (82).

PONCET (M^{me}) : fondatrice de syndicats féminins, p. 96 (82).

« **POPULAIRE** » (Le) : raille l'Encyclique, p. 17 (10).

PORTALIS : faiblesse des lois sans la religion, p. 103 (85); l'irréligion mène à la barbarie, p. 104 (86).

PORTUGAL : la propagande communiste interdite, p. 101 (84).

PRATIQUE RELIGIEUSE : trop souvent religion de façade, 43, p. 63 (53).

PRESSE : silence de la — non catholique devant les

atrocités communistes, 18; rôle de la presse catholique, 56; discours du Pape pour l'ouverture de l'exposition de la — catholique, p. 76 (63). (Voir *Populaire, Globe, Terre Nouvelle, Peuple*.)

PRETRES : chargés d'appliquer les remèdes au communisme, 60; qu'ils aillent à l'ouvrier et au pauvre, 61, 62; eux-mêmes pauvres et désintéressés, 63.

Les Souverains Pontifes engagent les — à s'occuper d'action sociale, p. 82 (67); autorité du clergé dans l'Action catholique, p. 88 (74); tâche de délicatesse et de dévouement, p. 89 (75); le prêtre doit assister les laïques, p. 89 (76).

PRIERE : moyen de lutte contre le communisme, 59.

PROFESSION (Voir *Corporatisme, Organisations professionnelles*).

PROFIT (Voir *Capitalisme*).

PROLETARIAT (Voir *Dictature du —*).

PROPAGANDE COMMUNISTE dans le monde, 17; la — enseignée par Lénine et Staline, p. 29 (28); discours de Pie XI contre la —, p. 76 (63); la — interdite en plusieurs pays, p. 101 (84). (Voir *Tactique communiste*.)

PROPRIETE : le communisme contre la — des moyens de production, 10, p. 22 (16).

« **QUADRAGESIMO ANNO** » : cité, 5; — condamne le communisme, p. 11 (5), et la mauvaise répartition des richesses, p. 15 (8); les doctrines socialistes les plus mitigées, p. 24 (20); —, enseignements sur l'ordre social, 31, 32; — préconise le salaire familial contenu dans de sages limites, p. 47 (41); — reproche au libéralisme son but amoral, p. 49 (42); — emploie huit fois l'expression : justice sociale, p. 50 (43); sa doctrine suscite l'admiration, 35; des patrons catholiques en empêchent la lecture, 50; — préconise une organisation sociale assurant l'aisance, 52; — recommande un corps d'institutions professionnelles, 54; — encore ignorée de trop de catholiques, p. 75 (62); effort de l'apostolat populaire depuis —, 62; texte en faveur de l'apostolat spécialisé, p. 87 (73); texte sur le rôle des laïques dans l'Action catholique, p. 87 (74); sur le rôle des prêtres, p. 89 (75); sur le droit d'intervention de l'Etat en matière économique et sociale, p. 92 (78); — se prononce contre le socialisme chrétien, p. 106 (87).

« QUAE NOBIS » : p. 86 (70).

« QUI PLURIBUS » : p. 10 (2).

« QUOD APOSTOLICI MUNERIS » : 4.

RADEK : p. 36 (34).

RAJU (Abbé) : créateur de la première caisse rurale, p. 96 (82).

RAMEL : et les lois sociales, p. 97 (82).

REFORMES SOCIALES : Progrès réalisés depuis 30 ans, p. 73 (60). (Voir *Lois civiles.*)

RELIGION : Comment le marxisme et Lénine conçoivent la —, p. 19 (13); les communistes persécutent la —, 19, 20, 22; pourquoi le communisme veut détruire la religion, p. 33 (32); la force de la religion soutient les lois, p. 103 (85) et la société, p. 104 (86).
(Voir *Renouveau chrétien, athéisme, pratique religieuse, laïcisme.*)

REMEDES : au communisme, partie constructive de l'encyclique, p. 14 (7); 39 à 59.

RENOULT (EUGENE) : pouvoir des idées dans les mouvements sociaux, p. 95 (81).

RENOUVEAU CHRETIEN : Le — premier remède au communisme, 41 à 43.

REPARTITION : La mauvaise — des richesses, 8, p. 15 (8); l'aumône moins utile qu'une meilleure organisation sociale, p. 68 (56).
(Voir *Justice sociale.*)

REPOS HEBDOMADAIRE : Le — initiative catholique p. 96 (82).

REERUM NOVARUM : dénonce les abus du libéralisme, p. 29 (27); — définit l'ordre social, 31; — suscite l'admiration pour sa doctrine, 35; sa grande nouveauté en 1891, p. 75 (62); progrès de l'apostolat depuis — 62; — précise droits de l'Etat en matière économique et sociale, p. 92 (78).

RESIGNATION : (voir *Patience*).

RETRAITES SPIRITUELLES : (voir *exercices spirituels*).

REVOLUTION : (voir *Violence*).

- RICHESSSES** : la mauvaise répartition des —, 8, p. 15 (8); la jouissance des biens terrestres, unique fin de la société communiste, 12; le détachement des biens de la terre : devoirs des riches, 44; devoirs des pauvres, 45; l'argent, but unique de la vie, p. 65 (54); que l'Etat taxe les trop grandes richesses, 75, 76.
- ROCHEBILLARD (Mlle)** : fondatrice de syndicats féminins, p. 96 (82).
- ROMANET** : initiateur des caisses de compensation, p. 97 (82).
- ROUSSEAU** : la Religion dans l'Etat, p. 104 (86).
- RUSSIE** : mission de secours envoyée par Pie XI, 5, p. 10 (3); dure condition des travailleurs, condamnés politiques, p. 16 (9); témoignage de l'ancien communiste Yvon, p. 21 (15); témoignage de Legay sur le travail des femmes en —, p. 23 (18); persécution religieuse, 19; échec du communisme, malgré le terrorisme, 23; témoignages de Gide, Citrine, Legay, Yvon, Smith sur l'échec du communisme russe, p. 35 (33); énumération des procès politiques, p. 36 (34); le Pape condamne le système russe et ses auteurs mais plaint les hommes, 24; méfaits de la législation sur le divorce et l'avortement, p. 61 (50).
- SALAIRE FAMILIAL** : relatif et absolu, p. 46 (41).
- SALAIRES** : — ni trop bas, ni trop élevés, p. 48 (41).
(Voir *Justice sociale*.)
- SCIENCE ET FOI** : (voir *Académie Pontificale des Sciences*).
- SENS SOCIAL** : (voir *Formation sociale*).
- « **SINGULARI QUADAM** » : p. 83 (67).
- SMITH (ANDREW)** : témoignage sur le sort de l'ouvrier russe, p. 35 (33).
- SOCIALISME** : condamnation du socialisme, p. 24 (20).
- SOCIALISME CHRETIEN** : situation dans les divers pays, p. 105 (87).
- SOCIETE** : conception marxiste de la —, 9; description de la société communiste sans classe, 12, 13, p. 18 (11) (12);
La société sans classes rêvée par le communisme, p. 20 (14); le caractère social de l'homme, p. 39

- (37); droits et devoirs mutuels de l'homme et de la société, 29, 30; — la société civile, son rôle, selon le droit naturel, p. 43 (39); la — a pour but le bien commun, p. 44 (40). (Voir *Justice sociale, Etat.*)
- SOUFFRANCE** : évitable et— inévitable, p. 66 (55).
- STALINE** : et la valeur de la personne humaine, p. 22 (57); — texte sur la propagande révolutionnaire internationale, p. 29 (28); — et la tactique communiste, p. 77 (64).
- SUISSE** : la propagande communiste interdite, p. 101 (84); le socialisme chrétien, p. 106 (87).
- SYLLABUS** : 4, p. 103 (85).
- SYNDICALISME CHRÉTIEN** : oppositions patronales au —, p. 72 (59).
- SYNDICATS** : agricoles et féminins fondés par des catholiques, p. 96 (82); une déclaration des cardinaux et archevêques de France sur le droit syndical, p. 98 (82), (Voir *Organisations professionnelles, Corporatisme, Syndicalisme chrétien.*)
- TACTIQUE COMMUNISTE** : 15, 57, 58, p. 27 (24); — enseignée par Lénine et Staline, p. 77 (64).
- TAINE** : sur l'influence du christianisme sur les mœurs, p. 104 (86).
- TAPPARELLI** : cité, p. 44 (39).
- TARQUINI** : texte sur la société civile, p. 44 (39).
- « **TERRE NOUVELLE** » : p. 105 (87).
- THOREZ** : p. 27 (24).
- TIBERGHIEU (Abbé)** : heureuse influence des bonnes lois, p. 103 (85).
- TILLICH** : p. 106 (87).
- TRAVAIL** : le christianisme a consacré la dignité du — manuel, 36. (Voir *Femmes, Salaires, Justice sociale, Ouvriers, etc...*)
- TURQUIE** : la propagande communiste interdite, p. 101 (84).
- « **UBI ARDANO** » : p. 83 (67).

UNION DES CATHOLIQUES : 71, p. 99 (83).

UNION SOCIALISTE RELIGIEUSE : p. 107 (87).

UNION SOVIETIQUE : (Voir *Russie*.)

UNIVERSITE : propagande communiste à l' —, p. 28 (26).

VAN GESTEL (R.P.) : p. 108 (87).

« **VEHEMENTER** » : passage sur l'union des catholiques,
p. 100 (83).

VERDIER (CARDINAL) : allusion à l'œuvre des chantiers, 62, p. 84 (68); — sur le rôle effacé du prêtre
Dans l'Action catholique, p. 88 (74).

VERSTRAETE : p. 107 (87).

VILLENEUVE-TRANS : fondateur de syndicats agricoles,
p. 96 (82).

VIOLENCE : moins utile qu'un renouveau spirituel
pour transformer le monde, p. 62 (51); texte de
Lénine sur la —, p. 78 (65).

VOLPETTE (P.) : et les jardins ouvriers, p. 97 (82).

WUNSCH : (G.) : p. 106 (87).

YVON : son témoignage sur la Russie, p. 21 (15), p. 35
(33).

ZINOVIEFF : p. 36 (34).

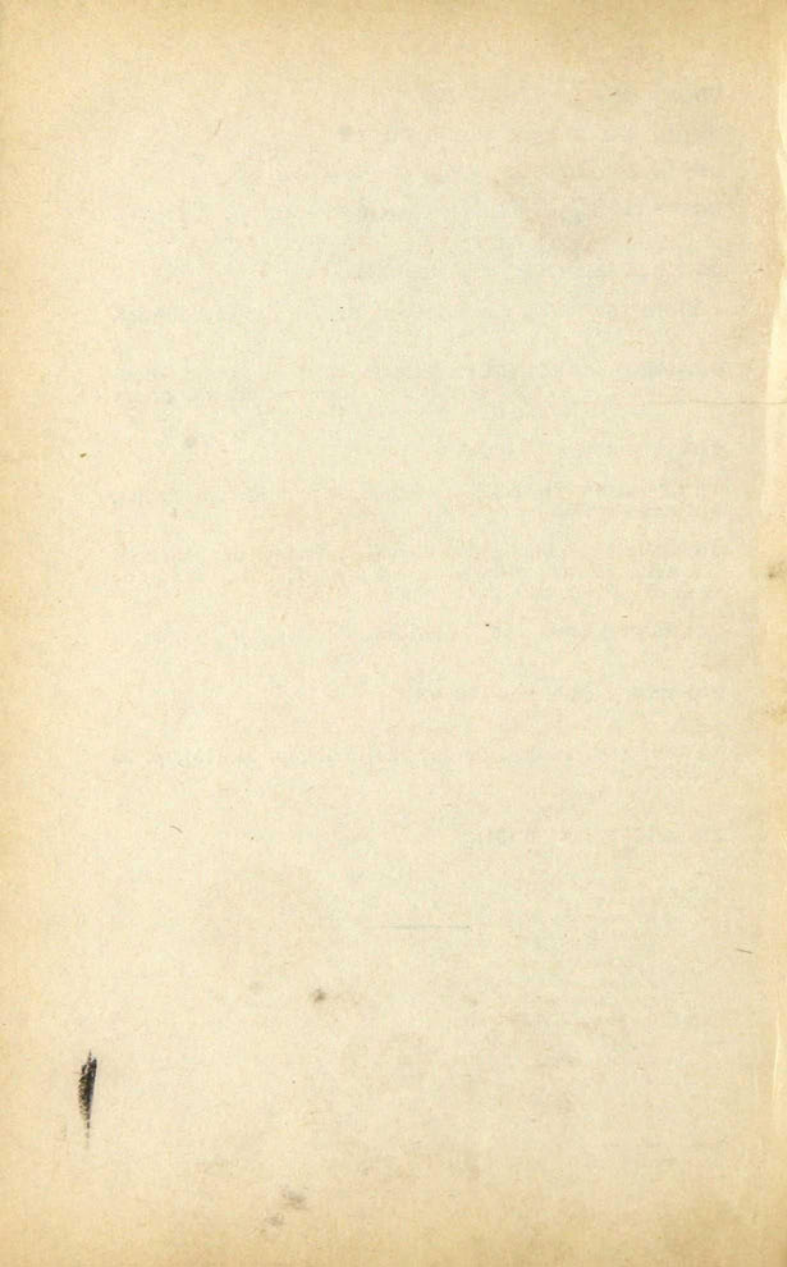


TABLE DES MATIÈRES



	Pages
Lettre Encyclique de S. S. Pie XI	7

I

Attitude de l'Eglise en face du communisme	9
Condamnations antérieures	9
Actes du présent Pontificat	10
Nécessité d'un nouveau document solennel	13

II

Doctrines et fruits du communisme	15
La doctrine	15
<i>Pseudo-idéal</i>	15
<i>Matérialisme évolutionniste de Marx</i>	17
<i>Le sort de la personne humaine et de la famille</i>	20
<i>Ce que deviendrait la société</i>	24
La diffusion	26
<i>Promesses éblouissantes</i>	26
<i>Le libéralisme a frayé la voie au communisme</i>	28
<i>Propagande insidieuse et étendue</i>	29
<i>Conjuration du silence dans la presse</i>	30
Conséquences douloureuses	30
<i>Russie et Mexique</i>	30
<i>Horreurs du communisme en Espagne</i>	31
<i>Fruits naturels du système</i>	32
<i>Lutte contre tout ce qui est divin</i>	33
<i>Le terrorisme</i>	34
Une pensée paternelle pour les peuples opprimés en Russie	36

III

Pages

La lumineuse doctrine de l'Eglise	38
La réalité suprême : Dieu	38
Nature de l'homme et de la famille d'après la raison et la foi	39
Nature de la société	43
<i>Droits et devoirs mutuels de l'homme et de la société</i>	43
<i>L'ordre économique et social</i>	46
<i>Hérarchie sociale et prérogatives de l'Etat</i>	51
Beauté de la doctrine de l'Eglise	53
Est-il vrai que l'Eglise n'a pas agi en conformité avec sa doctrine?	57

IV

Remèdes et Moyens	60
Renouveau de vie chrétienne	61
<i>Remède fondamental</i>	61
<i>Détachement des biens de la terre</i>	64
<i>La charité chrétienne</i>	67
<i>Devoirs de stricte justice</i>	69
<i>Justice sociale</i>	72
Etude et diffusion de la doctrine sociale	75
Se prémunir contre les ruses du communisme	76
Prière et pénitence	80

V

Ministres et auxiliaires de cette œuvre sociale de l'Eglise	81
L'Action catholique	85
Organisations auxiliaires	91
Organisations professionnelles	91
Appel aux ouvriers catholiques	93
Nécessité de la concorde entre catholiques	96
Appel à tous ceux qui croient en Dieu	100
Devoirs de l'Etat chrétien	100
<i>Aider l'Eglise</i>	100
<i>Pouvoir au bien commun</i>	101
<i>Prudence et sage administration</i>	102
<i>Laisser la liberté à l'Eglise</i>	102
Appel paternel aux égarés	105
Saint Joseph, Modèle et Patron	107
Table analytique	111
Table des Matières	129



BNQ



000 295 977